

DOCUMENTS INÉDITS

## TABLE DES DOCUMENTS PUBLIÉS.

	PAGES.
1. Relation des troubles de Louvain par un inconnu (2 septembre 1830) . . .	417
2. La démission du Ministre de la justice van Maanen (3 septembre 1830) . . .	431
3. Lettre de L.-J. Couvreur-Van Maldeghem à S. A. R. le prince d'Orange (16 septembre 1830). . . . .	446
4. Pétitions de MM. Ducpétiaux et Evrard à S. M. le Roi des Pays-Bas (24 et 28 septembre 1830). . . . .	453
5. Relation du combat de Bruxelles par un témoin oculaire (23, 24, 25 et 26 septembre 1830) . . . . .	462
6. Rapport en vers liégeois du combat de Bruxelles, par le canonnier Charlier dit « Jambe de Bois » . . . . .	474
7. Lettres de F.-B. Callier, commissaire du gouvernement provisoire, au lieutenant général Eenens . . . . .	477
8. Extrait des mémoires de N.-J.-H. Descamps, membre de la régence de la ville de Mons . . . . .	496
9. Lettres de S. A. R. le prince d'Orange à S. M. le Roi Guillaume I <sup>er</sup> . . .	520
10. Bombardement d'Anvers :	
I. Extrait du rapport de M. Van den Herreweghe, au gouvernement provisoire de la Belgique (26 et 27 octobre 1830) . . . . .	526
II. Rapport du colonel Van der Wyck à S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas sur les événements qui se sont passés à Anvers depuis le 21 octobre 1830. . . . .	532
11. Lettres de Gendebien :	
I. Aux membres du gouvernement provisoire (29, 30 et 31 dé- cembre 1830). . . . .	540
II. Au comte Félix de Mérode (4 janvier 1831). . . . .	553
12. Lettre de Ch. Rogier à Gendebien . . . . .	556
13. Lettres du baron Verseyden de Varrick à S. A. S. le prince d'Arenberg (9 et 22 juillet 1831). . . . .	558
14. Lettres de S. M. le Roi Léopold I <sup>er</sup> à John George Lambton, comte de Durham (2 et 24 août 1831) . . . . .	563
15. Lettres de Van Campenhout sur la Brabançonne. . . . .	570
16. Note relative aux sommes dues par la Belgique à la France pour les expéditions de 1831 et 1832. . . . .	583

## Relation des troubles de Louvain (2 septembre 1830), par un inconnu.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, section des Manuscrits, n° II, 202. *Papiers de Lesbroussart*, f° 68 à 77.)

### LA PRISE DE LA CASERNE

On était au jeudi 2 septembre; depuis les deux journées dont nous avons rendu compte, les positions étaient peu changées; mais on pressentait vaguement que l'autorité allait tenter quelque coup d'État, quelques mots échappés à certains fonctionnaires accréditaient cette idée. On pouvait même désigner les victimes qu'on se préparait à frapper; des calomnies adroitement semées dans le public et qui provenaient de la même source les faisaient assez connaître; on disait que MM. *Van Meenen* et *Deneeff* avaient été à Aerschot pour révolutionner la Campine, mais qu'ils avaient échoué dans leurs projets et qu'ils avaient eu de la peine à s'échapper; d'autres rumeurs plus absurdes encore et concernant d'autres personnes étaient également répandues. En même temps, on remarquait que l'autorité militaire s'isolait de plus en plus et prenait une allure menaçante.

On sentait tous les jours davantage la nécessité d'expulser la garnison et de dessiner plus nettement la position, en mettant ainsi Bruxelles en libre communication avec

Liège; ces deux grands foyers d'insurrection couraient risque d'être coupés l'un de l'autre, isolés et réduits.

La proposition de s'emparer pendant la nuit des principaux officiers avait déjà été faite, puis ajournée, lorsqu'on apprit que la veille au soir un renfort considérable de militaires avait été reçu par la garnison. Le bruit se répandit en même temps qu'une grande quantité d'armes avait été clandestinement transportée à la caserne, que les nouveaux miliciens avaient été armés, que des cartouches avaient été distribuées aux soldats et que la troupe avait reçu ordre de tirer sur le peuple au moindre rassemblement. On disait aussi que les principaux agitateurs, bourgeois et étudiants, devaient être enlevés pendant la nuit et transférés en Hollande. Toutes ces rumeurs et d'autres encore inquiétant la population la firent affluer bientôt sur la Grand'Place pour interroger les magistrats sur l'origine et le fondement de ces bruits. En même temps, l'accueil que le *prince d'Orange* avait reçu la veille à Bruxelles était aussi connu, mais vaguement; on le disait prisonnier; d'autres disaient qu'il s'était sauvé et que le peuple avait tiré sur lui.

Une autre circonstance encore attirait fortement l'opinion publique. L'autorité communale de Louvain, forcée enfin par les événements journaliers, de reconnaître son incapacité dont elle seule avait semblé douter jusqu'à ce jour, avait convoqué les notables de la ville à l'effet de nommer au scrutin une commission de quelques membres pour être adjointe à la régence et aviser de concert avec elle à l'administration de la ville dans ces moments difficiles. Cette assemblée de notables, composée des membres de la régence, de quelques fonctionnaires de l'ordre civil et judiciaire, des officiers de la garde bourgeoise et de la garde communale, s'était réunie l'après-midi et la première chose

dont elle s'était occupée était les bruits sinistres répandus dans la foule et les rassemblements vraiment menaçants qui s'étaient formés.

Il fut résolu d'abord que le commandant de place serait prié de se rendre au sein de l'assemblée pour y donner des explications sur le fondement de ces rumeurs et calmer ainsi l'effervescence publique.

Pendant ce temps, l'agitation augmentait toujours parmi le peuple, et les principaux meneurs jugèrent que le temps était venu de tenter un coup qui pouvait être décisif et les cris « à la caserne ! » ne tardèrent pas à être proférés. Des groupes en effet se montrèrent bientôt dans les environs. Les portes de cet édifice fermées, les sentinelles rentrées, ce silence de mort qui régnait à l'intérieur, tandis que neuf cents hommes étaient là enfermés, l'incertitude sur les dispositions de ces soldats, tout contribuait à donner de l'hésitation aux plus hardis et, longtemps, on se tint en observation.

Cependant le commandant de place, *M. Gaillard*, s'était rendu à la demande des notables, et là, en pleine assemblée, il avait formellement démenti tous les bruits qui couraient sur les dispositions des troupes; il assurait sur l'honneur que les recrues n'étaient pas aussi nombreuses qu'on le disait, que les soldats n'avaient reçu aucune cartouche; qu'aucun ordre n'avait été donné de tirer sur le peuple et que la troupe n'ayant pas de poudre n'était pas en état de faire feu.

Ces assurances données, l'autorité, dans le but de calmer le peuple, les fit publier par l'organe du sonneur public; le commandant de place lui-même s'assura de l'exécution de cet ordre, dont on attendait de grands résultats, et il était sur le perron de l'hôtel de ville, derrière le sonneur, lorsque

celui-ci lut pour la première fois la note qu'il avait ordre de publier.

Mais toutes ces précautions étaient trop tardives pour être utiles ; ces groupes ou pour mieux dire ces masses d'hommes toujours plus agitées s'étaient accrues vers le soir d'une foule d'ouvriers. Au milieu de ce bruit, de ce tumulte, de ces cris, personne n'avait le pouvoir de se faire entendre. Cependant une foule considérable assiégeait les abords de la caserne ; quelques pierres même ont été, dit-on, jetées contre la porte et contre la guérite, lorsque tout à coup cette porte s'ouvre au large, un peloton en sort qui occupe toute la largeur de la rue et sans qu'aucun avis ait été donné, sans qu'aucune sommation eût été faite, des feux de peloton sont dirigés sur le peuple.

A la première décharge, un homme tombe mort et plusieurs sont blessés. La foule est refoulée vers la grande place et emporte ses blessés qui sont déposés dans des maisons ou portés à l'hôpital ; le cadavre du malheureux jeune ouvrier qui avait succombé, cette première victime de la révolution, fut porté sur les épaules de quatre de ses camarades et entouré d'une foule immense qui demandait vengeance de ce meurtre ; transporté en triomphe à l'hôtel de ville, il fut déposé sur le grabat de la garde des pompiers. Ce sang fut fécond ; les cris de vengeance retentirent de toutes parts, accompagnés d'horribles imprécations contre la trahison et la perfidie des ennemis ; puis, promené par les rues, ce cadavre servit de point de ralliement, de drapeau et comme de signe de duel à mort entre le despotisme et le peuple.

Hé bien, qu'on porte pour enseigne,  
Aux yeux de tout Louvain, ce cadavre qui saigne ;  
Lentement promené devant le drapeau noir,  
Qu'il convoque le peuple aux vengeances du soir.

D'un autre côté, un des blessés montrant à tous sa chemise ensanglantée dont il s'était fait une sorte de drapeau, avait aussi attiré une foule immense et excité les mêmes sentiments de vengeance.

C'était surtout et presque uniquement contre le commandant de place que ces cris de haine et de vengeance étaient proférés. De ce moment date ce profond ressentiment que le peuple de Louvain a porté contre ce fonctionnaire et qui deux mois plus tard devait se traduire en un acte si atroce et conduire ce malheureux à une mort si cruelle.

On a cru longtemps et des écrivains étrangers à la ville et mal instruits des événements ou égarés par la passion politique ont continué à propager cette erreur, que c'était à l'instigation d'un homme qui avait joué un rôle important dans notre émancipation politique, que le peuple s'était porté à ces excès dignes des siècles barbares, et l'injustice de cette accusation calomnieuse trop accréditée a peut-être causé la mort de cet homme de bien. Le fait est que le peuple a cru que le commandant de place avait connaissance des préparatifs de défense qui s'étaient faits à la caserne et que les assurances qu'il avait données n'étaient qu'un piège pour endormir sa vigilance ; de là ces cris de trahison et de perfidie mêlés aux cris de vengeance. C'était une erreur sans doute et des officiers qui se trouvaient alors à la caserne, qui servent aujourd'hui avec distinction dans les rangs de notre armée, ont assuré depuis que l'ordre de faire feu avait été donné par un lieutenant étranger qui servait dans ce bataillon. C'est possible ; il est difficile de croire cependant qu'un simple lieutenant eût osé assumer sur lui une aussi grave responsabilité et il est plus probable qu'il n'agissait que d'après les ordres du commandant du bataillon qui pouvait avoir reçu du département de la

guerre des instructions directes à l'insu du commandant de place, ou qui, peut-être sans ordre, a cru l'attaque plus sérieuse qu'elle n'était dans le principe et a cru pouvoir dans ces circonstances s'affranchir de faire les sommations préalables. Ce point du reste n'a jamais été bien éclairci.

Cependant, après s'être assuré de l'exécution de l'ordre de la régence concernant la publication de ses paroles, le commandant était rentré dans l'assemblée des notables où l'on procédait alors au dépouillement des scrutins pour la nomination d'une commission. Pendant qu'il y était, on entendit tout à coup le bruit des feux de peloton tirés de la caserne et l'on ne tarda pas à savoir ce qui se passait. A cette nouvelle qui venait de donner un si éclatant démenti à ses paroles, le commandant de place parut consterné.

Il protesta de suite sur l'honneur et sur la conscience que tout cela se passait à son insu et contre ses ordres; il protesta encore dans ce moment qu'à sa connaissance il ne devait pas y avoir de poudre dans la caserne. Il régnait dans ses paroles un ton de vérité et de conviction tel qu'il était impossible de ne pas y croire et que chacun dans l'assemblée demeura convaincu qu'il ignorait réellement ce qui se passait à la caserne, et lorsque, un moment après, on entendit son nom mêlé aux imprécations et aux menaces du peuple, la première idée de chacun fut de sauver M. Gail-*lard* qui lui-même sentait fort bien sa position et répétait constamment ces mots : « *Je suis perdu, je suis un homme mort, ils m'ont déshonoré* », repoussant ainsi jusqu'au dernier moment l'idée de toute participation aux actes de la garnison et à l'attaque des troupes contre la bourgeoisie. Heureusement que dans ce moment le peuple ignorait que le commandant de place fût à l'hôtel de ville et qu'on pût profiter d'un moment où les abords en étaient un peu

dégagés pour l'en faire sortir, couvert d'un manteau, par une porte dérobée et le conduire à la caserne par le collège philosophique, car la haine du peuple contre lui était telle que le bourgeois qui l'avait reconduit jusqu'au collège philosophique, reconnu à son chapeau blanc, a couru par la suite plus d'un danger pour cet acte de dévouement.

Cependant le feu avait cessé. Le bruit ne tarda pas à se répandre que la garnison allait capituler : cette nouvelle calma momentanément la foule qui, sans se séparer, se tint dans l'inaction. La régence, en effet, qui sentait l'imminence du danger et qui prévoyait les plus horribles malheurs, se voyant déjà abandonnée par le plus grand nombre des notables qu'elle avait convoqués et qui laissaient leur œuvre inachevée, la régence, disons-nous, avait délégué quelques personnes auprès de l'autorité militaire pour l'engager à se retirer de la ville, afin d'éviter un combat acharné. Les chefs militaires de leur côté voyant leurs munitions presque épuisées et sentant qu'ils ne pourraient plus tenir longtemps dans cette espèce de forteresse où ils étaient étroitement bloqués, se montrèrent disposés à quitter la place. Il ne restait qu'à régler les conditions ; on était d'accord sur le fond ; la forme seule était à discuter. Mais ces négociations n'allèrent pas aussi vite qu'on l'aurait désiré ; plusieurs allées et venues étaient nécessaires et lorsqu'enfin les dernières négociations eurent tout réglé et qu'ils vinrent à l'hôtel de ville demander un ordre écrit de la régence pour faire retirer la garnison, ordre que les chefs militaires demandaient pour leur garantie personnelle, aucun membre de la régence ne se trouvait plus à son poste et le secrétaire seul était encore dans la salle. Ce fonctionnaire prit sur lui d'écrire et de signer cet ordre au nom de la régence. Lorsque ce papier fut transmis à la caserne, il

fut convenu verbalement entre ceux qui l'avaient apporté et sous leur responsabilité personnelle d'une part et le commandant de place et le major commandant la garnison d'autre part :

1° Qu'avant 10 heures du soir, la troupe aurait évacué la ville (il était alors 9  $\frac{1}{4}$  heures);

2° Qu'au coup de 10 heures, la garde communale, qui était sous les armes, irait prendre possession de la caserne et l'occuperait ;

3° Que la garnison emporterait ses armes, un fusil pour chaque homme ;

4° Que la garde communale empêcherait le peuple de pénétrer dans la caserne et de la piller.

La nouvelle de cette capitulation répandue dans le peuple, calma sur-le-champ son exaspération ; mais hélas, ce calme devait être de peu de durée et cette colère un moment comprimée devait éclater bientôt plus forte et plus terrible à l'aspect d'un acte de la plus noire perfidie.

Chacun parmi le peuple comme parmi la garde communale, attendait avec impatience que l'heure fut connue d'occuper la caserne. On avait déjà cessé d'en garder les avenues ; on savait que cette caserne communiquant avec le collège philosophique et avec l'église Saint-Michel, la garnison aurait pu se retirer sans traverser beaucoup de rues, presque sans être vue.

Quand 10 heures furent sonnées, on s'attendait donc à trouver la caserne vide, et, aux termes de la convention, la garde communale, tambour en tête, l'arme au bras et conduite par son respectable commandant M. *Paschal d'Onyn*, membre de la seconde chambre des États-Généraux, marcha gaiement pour en prendre possession. Elle était entourée et suivie par une foule d'hommes du peuple ; c'était une vraie marche triomphale.

Tout à coup, à vingt pas de la porte de la caserne, une décharge d'armes à feu, partie de toutes les fenêtres de ce bâtiment, vint jeter la terreur dans les rangs. A cette brutale attaque, tout fuit précipitamment jusqu'à la Grand-Place; là on se rallie et un cri de vengeance sortit à la fois de toutes les bouches; mais le peuple était sans armes, il fallait d'abord songer à lui en procurer.

Plusieurs portes de la ville étaient bien gardées par des postes de la garnison; le peuple s'y rendit en masse; ces postes furent désarmés sans grande résistance; aucun soldat ne fut maltraité. A la porte de Diest, un poste plus nombreux gardait la prison; il fut également désarmé et comme les pauvres soldats ne pouvaient rejoindre leur bataillon (peut-être même en avaient-ils peu d'envie; c'étaient des miliciens de la province de Liège), les vainqueurs firent de suite entre eux une collecte et leur procurèrent ainsi les moyens de regagner leurs foyers; ils sortirent de suite de la ville. La délivrance de M. *Debrauwer*, prisonnier depuis le 26 août, fut le premier acte de ce peuple dans l'ivresse de son premier succès; le geôlier ayant refusé d'ouvrir la prison, la porte en fut enfoncée au moyen d'une longue charrette; on fit sortir M. *Debrauwer*, mais aucun autre prisonnier ne recouvra la liberté.

Après s'être ainsi procuré quelques armes et avoir été se renforcer dans tous les quartiers les plus éloignés de la ville, le peuple revint de tous côtés à la Grand-Place. Alors le spectacle était vraiment imposant; le ciel était extrêmement noir, une éclipse totale de lune rendait l'obscurité complète; quelques lueurs rougeâtres se faisaient seules remarquer comme un présage de sang; aucun réverbère n'était allumé, aucune fenêtre éclairée. Ces milliers d'hommes qui de tous côtés débouchaient sur la Grand-

Place et dont un petit nombre seulement était armé, paraissaient animés d'une sombre et énergique résolution.

Aucun cri ne se faisait entendre dans cette foule : seulement un murmure de voix semblable aux bruits lointains des vagues de l'océan ou au bruissement des arbres d'une forêt agitée par le vent, faisait connaître son approche. Quand toute la place fut bien couverte de monde et qu'on y fut pressé à ne pouvoir se remuer, quelques voix demandèrent des lumières, et, comme il n'en venait pas assez tôt, quelques vitres furent brisées. Alors comme par enchantement toutes les fenêtres de la place s'éclairèrent en un jour de grande illumination. Qui eût pu voir alors cette foule entassée dont les têtes seules étaient visibles et au-dessus de laquelle brillaient quelques baïonnettes, aurait remarqué sans peine qu'elle n'était pas composée uniquement d'ouvriers et de prolétaires ; il aurait vu mêlés parmi eux des étudiants, des fils de négociants, des jeunes gens de modes et de plaisir, des gardes communaux brûlant de venger l'affront qu'on leur avait fait en tirant sur eux au mépris d'une capitulation, et qui avaient seulement dépouillé l'uniforme en gardant le fusil ou l'épée ; il aurait pu se convaincre que cet acte de perfidie et de lâche trahison avait irrité et soulevé la population toute entière, que toutes les classes s'en étaient émues, que toutes en voulaient vengeance.

Ce mouvement fut court, mais sublime ; quelques têtes s'élevant au-dessus des autres semblèrent passer une rapide inspection ; puis un cri, un seul cri « à la caserne ! » se fit entendre et cette masse compacte d'hommes s'engouffra dans la rue de Tirlemont, tellement épaisse que celui qui écrit cette relation fut porté sans presque toucher terre de la place jusqu'à la caserne. Partout sur son chemin, les

maisons s'illuminèrent, la caserne seule et l'hôpital militaire, qui se trouve en face, restèrent noirs et inanimés. Arrivés à la porte de la caserne, on la trouva fermée; la guérite fut renversée et cent bras à la fois la faisant mouvoir comme un immense bélier, la porte fut bientôt enfoncée.

Alors au milieu des ténèbres la caserne fut envahie; elle était déserte.

Après son infâme guet-à-pens, la garnison s'était sauvée; elle avait traversé le collège philosophique et l'église Saint-Michel, puis gagné la porte du Parc sans être aperçue, pendant que la foule s'était portée vers la porte de Bruxelles et de Diest pour désarmer la garde.

Lorsqu'on se fut procuré de la lumière, toutes les salles furent visitées en détail; on savait que des armes devaient s'y trouver; elles furent bientôt découvertes. Sous la paille de chaque lit, un fusil était caché, mais tous les chiens étaient ôtés des batteries; on retirait ces fusils avec ardeur; on les visitait, puis on les rejetait avec colère et dédain pour les reprendre bientôt, quand on se fut convaincu que tous étaient dans le même état. Quoiqu'on supposât que les fuyards avaient emporté ces chiens, les visites les plus minutieuses n'en furent pas moins faites dans toute la caserne et, vers 5 heures du matin, on les découvrit enfermés dans un sac et jetés dans les latrines. Ces recherches amenèrent un épisode qui caractérise bien le peuple de 1830. En fouillant partout, on trouva dans un trou un pauvre soldat qui n'avait pas pu suivre les autres ou qui peut-être caché longtemps avant leur départ n'en avait pas eu connaissance. Tiré de sa cachette, le malheureux s'attendait à être massacré et demandait grâce, criant en allemand qu'il n'était pas Hollandais, qu'il était Suisse. Mais loin de lui faire le moindre mal, le peuple,

déjà calmé de son triomphe, se contenta de le dépouiller de son uniforme, y substitua une casaque d'ouvrier et une casquette, lui donna quelque argent et le conduisit hors de la ville, où il fut rendu à la liberté.

Cependant les vainqueurs formèrent de suite une forte garde armée pour l'établir à la caserne et en prévenir le pillage. Rien n'y fut pris sauf les fusils; les literies et autres effets restèrent intacts. D'autres volontaires gardèrent les magasins militaires, d'autres la prison pour empêcher l'évasion des malfaiteurs, d'autres enfin les différentes portes de la ville.

Pendant ce temps une scène vraiment révolutionnaire se passait à l'hôtel de ville, dans la salle où quelques heures auparavant les notables étaient assemblés avec la régence : un grand nombre de personnes s'y étaient transportées en venant de la caserne; une dizaine de bons bourgeois parmi lesquels on remarquait MM. *Van Meenen*, *Rompert*, *Deschreymacker*, un officier de la garde communale en uniforme, etc., étaient placés autour d'une grande table verte couverte de papiers; tout le reste de la salle était rempli de braves ouvriers en blouse; tous sentaient le besoin d'une autorité dans ce moment, et comme la régence manquait à son poste, elle fut remplacée aussitôt par une commission choisie parmi les personnes présentes. Un savant avocat, qui occupe aujourd'hui une place éminente dans l'ordre judiciaire, *M. Van Meenen*, en prit la présidence. Procès-verbal fut rédigé et signé de cet acte basé sur cet incontestable principe que lorsque dans les moments difficiles l'autorité établie manque à son poste et à son devoir, c'est aux bons citoyens à se constituer en autorité, à se dévouer ainsi au bien-être du public. Et dans ces moments, le peuple qui a, quoi qu'on en dise, un

sentiment d'ordre et un instinct d'obéissance, reconnaît toujours les autorités improvisées. Louvain en a donné une preuve dans cette nuit mémorable.

Quelques hommes du peuple cependant, parmi lesquels se trouvaient des parents des victimes de cette soirée, plus particulièrement animés contre la personne du commandant de la place, s'étaient rendus à sa maison en quittant la caserne et en avaient enfoncé la porte. La maison était déserte; ils la visitèrent entièrement depuis le grenier jusqu'à la cave où ils brisèrent quelques bouteilles de vin. Alors, ne pouvant se saisir de la personne de *M. Gaillard*, ils prirent tous ses effets, surtout les objets appartenant à son uniforme militaire : chapeau, épée, habit d'uniforme, etc. ... et portèrent le tout processionnellement à la Grand'Place; puis, ayant fait un bûcher de quelques morceaux de bois et d'une botte de paille qu'ils avaient ramassés à la hâte, ils se disposèrent à y mettre le feu et à en faire un autodafé.

Dans ce moment, des membres de l'autorité nouvelle, avertis de ce qui se passait, se présentèrent à ces hommes égarés et feignant d'entrer dans les sentiments qui les animaient, leur persuadèrent facilement d'abandonner leur projet, en leur disant qu'un aussi grand acte de justice devait se faire en plein jour, à l'heure de midi, en présence de toute la ville, et non pendant les ténèbres de la nuit. L'autodafé n'eut pas lieu et les plus exaltés furent les premiers à transporter les effets à l'hôtel de ville, où ils furent enfermés sous clef dans une salle et depuis fidèlement rendus à la veuve du commandant de la place. Et une preuve que le vol et le pillage n'entraient pas dans les idées de ce peuple, c'est qu'une épaulette s'étant détachée d'un uniforme et tombée en chemin, fut trouvée le matin

par un pauvre ouvrier et fidèlement rapportée à l'hôtel de ville.

Après tous ces tumultes et agitations, la ville entière, comine fatiguée de tant d'émotions diverses, rentra vers minuit dans son calme habituel.

Tels sont les événements de cette journée mémorable dont le retentissement fut si grand et dont le résultat fut immense pour la ville et le pays entier. Pour la ville, parce qu'elle était enfin débarrassée de sa garnison hollandaise, dont elle avait toujours redouté une attaque; parce qu'une autorité nouvelle, née des circonstances, substituée à l'autorité ancienne, pouvait diriger ouvertement les élans du peuple qui désormais reconnaissait des chefs, car bien que l'ancienne régence ait continué quelque temps encore d'exister et de s'assembler, le pouvoir nouveau prenait seul toutes les résolutions sans la consulter en rien et la régence n'était maintenue que pour régulariser par sa signature les actes de l'autorité révolutionnaire; parce que les armes trouvées à l'hôtel de ville et destinées à armer le poste de la garde communale qui ne l'était pas encore, furent distribuées au peuple ainsi que les six cents fusils environ trouvés à la caserne et parce qu'une assez grande quantité de poudre trouvée au magasin et dont on confectionna de suite des cartouches, pouvait servir à maintenir la ville dans la position qu'elle avait prise.

---

## La démission du ministre de la justice van Maanen (3 septembre 1830).

(s'Gravenhagen, Rijksarchief Aanwinsten 1900, n° XXIII, 169.)

Op heden den 3<sup>e</sup> September 1830 des namiddags tusschen 12 en één ure is Zijner Maj. Opperhofmaarschalk, Grave van Heerdt van Eversberg, ten mijnen huize alhier bij mij gekomen, en heeft mij terstond bij mijn inkomen in de Kamer, onder de hevigste aandoening, en schreijende de hand toegereikt, zeggende dat hij in zijn leven zeer vele moeilijke en treurige commissien had moeten volbrengen, maar nimmer eene, welke hem zoo hard was gevallen dan de tegenwoordige. Ik weet zelve niet hoe het is toegelaten, dat bij mij het denkbeeld is opgekomen, dat die commissie betrekking zoude hebben tot mijne aftreding als Minister, maar ik heb dit dadelijk vermoed, en den Heer van Heerdt dit gezegd, daarbij voegende, dat, bij aldien daarvan de rede was, die zaak mij niet geheel onverwacht zoude zijn, en dat wanneer de Koning, in de zorgelijke en treurige omstandigheden, waarin de Gemeene Zaak zich bevond, konde denken, dat mijne vermijdering als Minister en van de behandeling der Algemeene Staatsbelangen, tot eenig nut konde verstrekken, en grooter onheilen konde voorkomen, Zijne Maj. daaromtrent niet behoorde te aarzelen.

De Heer van Heerdt heeft mij daarop ter lezing gegeven twee brieven aan Zijne Maj. geschreven, de eene uit Brussel door Z. K. H. den Prins van Oranje, de andere uit Vilvoorde,

door Z. K. H. Prins Frederik der Nederlanden, beide op gisteren gedagteekend, en, zoo ik het wel heb verstaan door Zijnhooggeboren aan den Koning overgebracht, welke hem gelast had, die aan mij te laten lezen.

De brief van den Prins van Oranje behelsde een hoofdzakelijk verslag van den Staat van Zaken te Brussel, van de groote opgewondenheid aldaar; van de onmogelijkheid om die te doen ophouden zonder het bewilligen in een of ander punt: — van zijn hoop en vertrouwen, dat men tot eenige rust zoude komen, wanneer de Koning konde besluiten mij van de zaken te verwijderen (*notre pauvre, fidèle et loyal van Maanen*, waren de woorden door den Prins gebezigd), — dat het hem onuitsprekelijk veel koste dit aan den Koning te schrijven en zelfs aan te raden, want dat zijne hoogachting voor mij onbegrensd was, daar hij zoo nieuwe gelegenheid had gehad, bijzonder in den Raad van Ministers, mij te leeren kennen als een kundig, standvastig en getrouw Dienaar van den Koning, en van het Vaderland (*qui avait acquis à juste titre toute son estime et sa confiance*); maar dat door mijne verwijdering van de zaken zeker groote en onberekenbare onheilen zouden kunnen worden voorgekomen.

De brief van Prins Frederik was voor mij even vleijende en vereerende; — hij hield in, dat de Prins van Oranje aan Z. K. H. had gemeld wat Hoogst dezelve over mij aan den Koning had geschreven, en gaf voorts ook berigt van den Staat van Zaken. Nadat ik die brieven gelezen had, heb ik die aan den Graaf van Heerdt teruggegeven, en gezegd dat het besluit niet twijfelachtig konde zijn, waarop Zijnhooggeb. diep bewogen mij in de reden viel, en zeide in last te hebben mij te zeggen, dat de Koning mij nimmer uit eigen beweging zoude ontslaan; dat Zijne achting voor mij

en Zijne overtuiging dat ik hem, als een man van eer, getrouw en hartelijk had gediend, en jaren lang voor hem zoo veel onverdiend leed gedragen had, hem nimmer zoude bewegen om aan muiterij zoodanig offer te brengen; — dat hij diep ongelukkig was; — dat de voor hem nog onverklaarbare stap van Z. K. H. den Prins van Oranje, om, alleen, onder het oproerig graauw en de in opstand zijnde burgers van Brussel zich te begeven; — zich aldaar bloot te stellen aan de mij bekende schandelijke behandeling en vernederingen hem aangedaan, ja zelfs om aldaar als Gijzelaar te worden gehouden in de magt de muitelingen; Zijne Maj. hoogst bekommerden; — dat Hoogstdezelve wel doorzag dat men hem alzoo van het eene tot het andere zoude brengen door dwang, en zich niet konde voorstellen, dat al ware het dat ik Zijner Maj. dienst en die van het Vaderland verliet, men eenen stap verder zoude vorderen, maar dat Z. M. gemeend had mij van den inhoud der beide vsz brieven niet onkundig te mogen laten, en zeker niets doen zoude tegen mijnen wil. Hierop heb ik geantwoord, dat van mijnen kant geene aarzeling te pas konde komen; — dat ik geheel deelde in Zijner Maj. kommer, en dat Hoogstdeñz. binnen een uur een brief van mij zoude hebben, houdende verzoek van mijn ontslag als Minister van Justitie en van alle betrekkingen tot 's Lands algemeene belangen; ik heb den Heer van Heerdt voorts verzocht aan Z. M. te willen zeggen, dat ik het, dientengevolge, ongevoegelijk zoude achten om op heden ten 3 uren in den Kabinets-Raad te verschijnen, tot welken ik, een paar uren bevorens geconvoceerd was geworden, bij het gewone convocatie billet (Litt. A 1) ten ware Z. M. mij bevel ter contrarie geliefde te geven, waarna geh. Heer, diep bewogen, vertrokken is.

Toen heb ik opgesteld een ontwerp van brief (Litt. A 2) aan den Koning; — en kort daarna een tweede bezoek van gen. Graaf ontvangen, die in last had mij Zijner Maj. erkentelijkheid uitdrukken, en mij te verzoeken om, tot nog toe, van het gebeurde aan niemand iets te zeggen, met bijvoeging, dat Z. M. mij nader zoude laten weten of ik al of niet in den Kab. Raad moest komen. Z. H. welgeb. voegde er bij, dat hij den Koning in de hevigste gemoedsaandoeningen van smarte had verlaten, — dat Z. M. bij herhaling had gezegd te gevoelen hoe veel hij aan mij zoude missen, die hem, zijn huis en den Staat zoo lange met trouwe en liefde had gediend; — dat mijn ontslag het gevolg moest hebben, dat niemand voortaan hem diergelijke bewijzen van ijver en trouw meer zoude geven, daar men vooruit moest zien slecht die beloond worden, en dat dus algemeene verflauwing van pligtsbrachting te voorzien was: en bovendien vele andere voor mij vleijende uitdrukkingen: — eindelijk heb ik den Heer van Heerdts het opstel van mijnen brief aan Z. M. voorgelezen, hetwelk hij zeer goed vond: — dien brief heb ik dadelijk aan Z. M. gezonden, zijnde het toen ruim een ure.

Ten twee uren heb ik eene kennisgeving van den Secrs van Staat bekomen, dat de Kabinets Raad ten 3 uren geen voortgang zoude hebben (Litt. B).

Van al dit voorgevallene heb ik aan niemand iets gezegd dan aan mijne Dochters en jongsten Zoon, met last van geheimhouding ook voor mijne vrouw, die zeer ziek was.

Uit eenen brief op dien dag des avonds ten 7 uren van den Dir. van policie ontvangen, is mij gebleken, dat reeds toen mijne aftreding bekend was (Litt. C); ik had echter toen het besluit (Litt. D) nog niet ontvangen, dat mij eerst des avonds tusschen 8 en half 9 uren is geworden.

Op Zaterdag den 4<sup>n</sup> September 1830 des morgens ten half tien uren heb ik eene vriendelijke visite ontvangen van mijne gewezen Ambtgenoten Verstolk en van Tets om mij hun leedwezen en deelneming te betuigen: — zij verhaalden mij, dat er 's avonds te voren een Kabinets Raad was gehouden, en dat zij toen eerst tot hunne groote verwondering vernomen hadden, dat Z. M. mij had ontslagen, mitsgaders dat Z. M. in dien Raad hen, onder hevige aandoeningen, had toegesproken, en, op mijnen stoel wijzende, gezegd had, *Gij ziet, Mijn Heeren, die stoel staat ledig*, onder bijvoeging van zeer vele, voor mij vleijende uitdrukkingen, en dat het wel een kwartier uurs had geduurd, eer Z. M. zijne aandoeningen had kunnen overwinnen en de beraadslagingen aanvangen. Zij verhaalden mij nog dat de Prins van Oranje één uur te voren, zeer onverwacht uit Brussel in den Haag was aangekomen. Ik had dienzelfden voormiddag ten 8 uren een billet ontvangen van den Groot Kamerkeer Graaf van Reede, mij een mondelijk onderhoud verzoekende (Litt. E): en Zijne Exc. is daarop ten half elf uren ten mijnen huize bij mij gekomen.

De Graaf van Reede was toen insgelijks zeer bewogen en hartelijk, en zeide mij reeds ten 6 uren van den Koning den last bekomen te hebben, om mij van wege Z. M. te komen bedanken voor het offer dat ik aan Z. M. en de Gemeene Zaak had gebragt; — dat het Z. M. meer gekost had, dan konde uitgedrukt worden, mijnen dienst en raad, in deze zware tijden, te moeten missen, — dat Z. M. zelve mij dit zoude zeggen, maar buiten staat was mij heden te zien, vrezende van door zijne aandoeningen overmand te worden, maar aan hem had bevolen, mij dit alles op het hartelijkste te zeggen, en mij voorts te vragen, wat ik verlangde, dat Z. M. voor mij zoude doen.

Hierop heb ik in substantie, onder betuiging mijner gevoelige erkentelijkheid, geantwoord, dat ik op die laatste vraag niet konde antwoorden, en er nog nooit over had gedacht, maar geheel berustede in de zorge en regtvaardigheid van den Koning; — dat ik geen fortuin had, en zes nog onbezorgde kinderen, welke ik, naar mijnen stand en aanzienlijke maatschappelijke betrekkingen opgevoed, en met de beste en reinste beginse!en doordrongen had; — dat ik 35 jaren lang mijn Vaderland altijd in zeer aanzienlijke en ruim bezoldigde betrekkingen had gediend, en daardoor met mijne vrouw en kinderen aan eene huiselijke ruimte van geldelijke omstandigheden was gewoon geworden, en maatschappelijke betrekkingen had, daaraan evenredig; — dat ik zeer dikwijls in de gelegenheid was geweest om door geoorloofde deelneming in onderscheiden ondernemingen van handel, of maatschappijen van industrie, etc. — zeer aanzienlijke geldelijke voordeelen te trekken, en zelfs een rijk man te worden, maar dat ik dit altijd had afgewezen overtuigd zijnde, dat wanneer ik het Land met trouwe, en een rein geweten zoude dienen, ik vooral zorgen moest mij van alles te onthouden, dat zelfs in het verwijderste verschieft, de mogelijkheid konde openstellen, dat ik, over zoodanige onderwerpen geraadpleegd wordende, niet geheel onzijdig zoude zijn; en meer dan eens, zelfs in zaken, waaromtrent men het bijna nooit zoude hebben kunnen denken, ruime stoffe had gehad van mij over dien vasten regel van mijn gedrag te verblijden. De Heer van Reede mij met warmte de hand drukkende heeft geantwoord, dat hij wel verwacht had, dat ik hem alzoo zoude antwoorden, en dat hij aan den Koning van onze zamenpraak verslag zoude doen.

Op dienzelfden voormiddag is de Graaf van Waldburg

Turchsess, Minister van Pruisen, mij een bezoek komen geven, teneinde mij zijne groote deelneming en achting te betuigen; Z. Exc. heeft dit met niet gewone warmte en hartelijkheid gedaan, en heb ik wijders vele andere gelijksoortige bezoeken van aanzienelijke personen, burgers en goede vrienden ontvangen.

Des avonds ten half zes uren is Z. K. H. de Prins van Oranje bij mij gekomen: — bij mijn binnenkomen in de kamer viel de Prins mij met drift om den hals, en zeide, *dank, duizendmaal dank, goede, trouwe, beste van Maanen, voor hetgeen Gij voor mijnen Vader en voor mij nu wederom hebt gedaan*: — ik konde mij nauwlijks uit de armen van den Prins ontwikkelen, en Z. K. H. tot bedaren brengen, die snikkende en schreijende zeide, *Uw verlies is onherstelbaar, Gij waart onze steun, maar God geve, dat wij U nog eenmaal in onze getrouwe Noordelijke provinciën wederom als het Hoofd der Justitie mogen zien optreden*: — Z. K. H. heeft mij toen verder zijn wedervaren te Brussel verhaald, en is wel een uur lang bij mij gebleven; de Minister van Gobbelschrooy en de Hertog van Ursel, werden nog heden avond of morgen door den Prins uit Brussel alhier verwacht.

Op dienzelfden Zaterdag 4<sup>n</sup> Sept. des avonds laat heb ik van den heer Secr's van Staat de Meij van Streefkerk het billet ontvangen (Litt. F) en aan Z. Exc. de bijlage van hetzelfde terug gezonden, met een woord van goedkeuring; — die bijlage was het artikel, mijn ontslag betreffende, hetwelk geplaatst is geworden in de Staatscourant van 6<sup>n</sup> Sept.

Op Zondag den 5<sup>n</sup> Sept. des morgens ten 9 uren heb ik van gēn Heer een zeer vriendschappelijk bezoek ontvangen, en van hem verstaan, dat het Z. M. ongemeen smartte en hinderde aan mij mijn ontslag te hebben verleend; dat

24 uren later zulks zeer zeker niet zoude zijn geschied, dewijl de terugkomst van den Prins van Oranje en de mededeelingen door Z. K. H. gedaan aan den Staat van Zaken een geheel ander aanzien hadden gegeven: — de Heer de Meij heeft mij toen namens Z. M. verzocht mijne gedachten te willen laten gaan en op het papier te brengen, over eenige belangrijke punten, door Z. M. opgeteekend, en heeft mij die aantekeningen gelaten, welke ik 's avonds met een *pro memorie* en concept...rt door mij opgesteld aan Z. Exc. heb gezonden.

Van den Minister de la Coste heb ik in al deze dagen, niets vernomen.

Op Maandag den 6<sup>n</sup> Sept. heb ik van den Seers van Staat kennis bekomen (Litt. G) dat de Koning mij op dien dag ten half twee op het paleis verlangde te spreken; ik ben op het gestelde uur derwaarts gegaan en bij Z. M. in zijn gewoon Kabinet toegelaten; Z. M. kwam mij schreiende te gemoet, gaf en drukte mij beide de handen, en ombelsde mij. Zedigheid verbiedt mij op te teekenen alles wat ik uit die Koninklijke mond gehoord heb; mijn hartelijkste vriend konde zich niet anders uitlaten; het was niet de Koning die tegen zijnen Onderdaan en ouden Dienaar, maar de man die tegen den man, de vriend die tegen den vriend sprak en zijn geheele hart uitstortte; ik zal dit kwartier uren (want zoo lange duurde het eer wij beide tot eenige kalmte gekomen waren) nimmer vergeten.

Zijne Maj. heeft mij toen mijne gedachten gevraagd hoe en door wien ik het gevoegelijkst zoude vervangen worden, onder verklaring, dat hij geenen anderen Minister zoude aanstellen, en dit niet wilde doen; en voorts nog over vele andere punten; eindelijk heeft Z. M. mij gevraagd, wat hij voor mij konde doen; —hierop heb ik in substantie geant-

woord hetzelfde, dat ik Zaterdag aan den Heer van Reede had te kennen gegeven, onder vernieuwde verzekering, dat ik mijn lot gerustelijk aan zijne regtvaardigheid overliet.

De Koning heeft daarop gezegd, dat het gewone pensioen van Minister hier niet in aanmerking konde komen, als zijnde te gering, maar dat Z. M. meende, dat ik in het Grootboek was ingeschreven voor een pensioen van f. 8000, mij door Koning Lodewijk verleend, welk pensioen echter gedurende mijne latere Ambtsbedieningen had geslapen; en heeft mij voorts gevraagd of het mij aangenaam zoude zijn bovendien tot lid der eerste Kamer te worden benoemd, terwijl eindelijk de titel van *Minister van Staat* wel van zelfs sprak. Ik heb geantwoord, dat ik niets wist van de inschrijving van dat pensioen; dat zeker mijne benoeming in de eerste Kamer mij aangenaam zoude wezen, maar dat ik Z. M. bad dit niet te doen, dewijl ik dan toch alzoo wederom tot de algemeene Staatsbelangen zoude geroepen worden, en Z. M. bloot gesteld zijn aan dezelfde moeilijkheden en miskennis; dat ook bovendien, althans in dit oogenblik, alles te los en onbestemd was, om te kunnen beoordeelen of nagaan, wat in vervolg van tijd daaromtrent goed of oorbaar zoude zijn, en dat ik zelfs betwijfelde, of het thans, na het voorgevallene, wel geraden zoude zijn de aandacht op nieuw op mij te vestigen, door den titel van Minister van Staat aan mij te geven. Hierop heeft Z. M. gelieven te antwoorden, dat dit laatste echter bij hem vast stond, en geschieden zoude, daar Hoogstdez. reeds te veel had gedaan door mij (dien hij, gelijk hij geliefde te zeggen, nu reeds elk oogenblik gemist had, en wiens hulp en raad hij thans zoo zeer noodig had) uit het Ministerie te verwijderen; dat dit 24 uren later niet zoude geschied zijn, en dat hij wel

wenschte daarop terug te kunnen komen; dat wanneer hij mij den titel en rang van Minister van Staat niet verleende, hij ten mijnen opzigte, eene uitzondering zoude maken, welke onbetamelijk zoude zijn en voor hem grievende, dewijl alle de overige afgetredene Ministers, dien titel hadden behouden; dat hij meende niet mis te tasten omtrent de inschrijving van het pensioen van f. 8000 maar dat hetgeen ik ten opzigte van het Lidmaatschap der eerste Kamer had aangevoerd misschien niet geheel ongegrond was, ofschoon Z. M. er nog niet van was overtuigd; voegende Z. M. mij ten slotte toe, *maar wat dan.*

Ik heb toen gezegd dit niet te weten, maar de vrijheid te moeten nemen van Z. M. te onderhouden over een onderwerp, waarover de Griffier van het Hooggeregtsch Hof te 's Gravenhage mij was komen spreken, namelijk of ik, na mijn ontslag als Minister, nog behouden had de door mij nimmer afgelegde maar steeds uitgeoefende qualiteit van eersten President van dat Hof. De Koning mij toen met zichtbare vreugde in de reden vallende, geliefde mij te zeggen, *zeker neen: — welk eene gelukkige omstandigheid, daarover had ik nog niet gedacht; dat is waar; gij zijt alleen als Minister ontslagen, verder niet; zoo kunt gij wederkeeren (tot betere tijden) in dezelve betrekking, waarin gij waart, toen ik U, 17 jaren geleden, leerde kennen; maar hoe groot is de jaarwedde van dat ambt? Ik zeide te meenen 25000 francs. — O, dan is alles gevonden, hervatte de Koning; dan heb ik slechts een besluit te nemen, dat gij met 1<sup>n</sup> Octob. aanstaande terug treedt in het genot van dat traktement, hetwelk gij, gedurende uw ambt van Minister niet hebt genoten, en waaromtrent dat volk U ook zoo veele logenachtige verwijten heeft gedaan, terwijl gij voor het waarnemen dier functien nimmer iets genoten hebt; mijn hart is*

*nu zooveel ligter dan een uur geleden; nu kan alles te regt komen; gij blijft aan het hoofd der Justitie in de Noordelijke provincien, als eerste President, en wat scheelt dat aan de Zuidelijken; en de titel van Minister van Staat doet U Uwen rang behouden.*

De Koning was hoogst te vrede en verblijd; reikte mij de hand, drukte de mijne, sprak wederom van het geluk, dat alles op die wijze, naar de omstandigheden, zoo goed konde geschikt worden, zonder dat er iets op te zeggen konde zijn; — ik was immers de eerste President gebleven, was het nog op dit oogenblik; het genot van het traktement was mijn *regt*; en de nooit door hem geschonden, ofschoon nog niet wettelijk bestaande inamovibiliteit der Regten, zoude alzoo op nieuw gehuldigd worden.

Ik heb hierop geantwoord, dat ook ik geloofde de qualiteit van 1<sup>e</sup> Prës. nog te hebben, maar ook die zoude opofferen indien het belang van den Lande en Z. M. rust en genoegen dit vereischten; dat ik in het tegenovergestelde geval ook geloofde, dat die uitkomst de beste zoude zijn, maar dat ik er toch iets moest bijvoegen, en wel dit, dat ik geene trotsheid of hovaardij bezat of immer bezeten had, maar dat ik echter aan mij zelve en aan een gepast gevoel van eer verschuldigd was te verklaren, dat wanneer Z. M. mogt goedvinden nu reeds definitivelijk eenen anderen Minister van Justitie in mijne plaats te benoemen, ik toch niet wel met eere konde aannemen en bekleeden eenen inferieuren post, hoe aanzienlijk ook, hetwelk bij eene tijdelijke of provisionele vervulling of eene Commissie *ad interim* echter het geval niet zoude zijn, van zoodanige definitive vervulling nogtans zeide mij Z. M. geene questie te zullen zijn, terwijl hij voor 't overige in mijne wijze van beschouwing deelde en de qualiteit van *Minister van Staat*

vast moest staan; ten slotte verzocht de Koning mij van al dit verhandelde aan den Heer Secr. van Staat kennis te geven, met last om het noodige in gereedheid te brengen. Bij mijn afscheid was de Koning, met wien ik wel vijf kwartier uurs had doorgebracht, wederom zeer bewogen; reikte mij de hand; zeide mij den moed niet gehad te hebben om mij vroeger te zien, en mij gisteren, zijnde de verjaardag geweest mijner kranke huisvrouw, ook die aandoening te hebben willen besparen; mij te danken voor zekere stukken gisteren door mij voor Z. M. vervaardigd, welke hem getoond hadden, dat ik nog de getrouwe, ijverige man was, en hem deden zien, dat wanneer Z. M. mijnen hulp verder noodig had, ik mij niet zoude ontrekken; waarna ik van Z. M. afscheid genomen heb, en aan den Heer Secr. van Staat, op Z. M. last, verhaald heb hetgeen tusschen Z. M. en mij besproken was, en door dien Staatsambtenaar met groot genoeg vernomen werd.

De Minister van Gobbelschrooij is mij, terwijl ik dien dag uit was, een bezoek komen geven; de Hertog van Ursel heeft hetzelfde gedaan op Donderdag den 9<sup>o</sup> Sept. op welchen dag, en vorige dagen ik menigvuldige bezoeken van belangstelling heb ontvangen, onder anderen van den Minister Baron van Pallandt, van den Hofmaarschalk Baron Huyssen van Kattendijke, van den Opperhofmaarschalk te Brussel Prins de Gavre, van den Opperjagermeester Baron van Heeckeren, van de Staatsraden Piepers, Stratenus, Metelerskamp, Lijnden van Hoevelaken, van Rozen, Blanken, Beelaerts van Blokland, van den Generaal Graaf van den Goltz, mijnen ouden Ambtgenoot, van den Proc. Gen<sup>l</sup> Philipse, vele Raadsheeren, Leden der Staten Gen<sup>l</sup>, Advokaten, particuliere personen en goede vrienden, ook van de Heeren M. C. van Hall, Uitwerf Sterling, den

Tex, Advokaat Vaillant, en W. Willink Jr uit Amsterdam.

Op Maandag den 13<sup>n</sup> Sept. 1830 heb ik ontvangen : 1<sup>o</sup> Zijner Maj. besluit van 3<sup>n</sup> Sept., N<sup>o</sup> 131 (dragende alzoo dezelfde dagteekening van dat van mijn ontslag) bij het welk Z. M. mij bij voortdoring verleent *den titel en rang van Minister van Staat* (Litt. H), en 2<sup>o</sup> Z. M. besluit van 13<sup>n</sup> Sept. N<sup>o</sup> 73 (Litt. I), bepalende dat de jaarwedde, verbonden aan het Ambt van 1<sup>o</sup> President van het Hoog g<sup>r</sup>hof te 's Gravenhage, aan mij met ingang van den 1<sup>o</sup> Oct. 1830 zal worden voldaan, van welke jaarwedde ik geen genot meer gehad had, na mijne benoeming tot Minister van Justitie op 6<sup>n</sup> Octob. 1815.

Op dienzelfden 13<sup>n</sup> Sept. 1830 des voormiddags ten XI uren ben ik op Z. M. paleis, met mijne mede-plenipotentiariissen tot het sluiten van huwelijks traktaat van Princes Marianne, tegenwoordig geweest bij het teekenen der ratificatien van dat traktaat door den Koning, de Koningin. Princes Marianne en Prins Albert van Pruissen ; en onmiddellijk daarna bij het onderteekenen der akte van den burgerlijken Stand van het zelve huwelijk door bovengem. Vorstelijke personen, mitsgaders door H. H. K. K. H. H. den Prins van Oranje, Prins Frederik der Nederlanden, en Prins Willem van Pruissen, die alle mij met zeer veel goedheid en deelneming hebben toegesproken en zich met mij onderhouden hebben; behalve de Prinsen, heeft ook Z. M. mij de eer gedaan van mij de hand te geven.

Sedert heeft Z. M. mij een en andermaal stukken gezonden, betreffende den Staatkundigen toestand van zaken, ten einde deswege vertrouwelijk mijne gedachten te kennen, welke ik steeds onbewimpeld heb mede gedeeld, geenzins deelende in de wijze van beschouwing van den Kab. Raad, althans van deszelfs meerderheid,

welke uit die stukken wel was na te gaan, en bepaaldelijk die van den Prins van Oranje, van de Ministers van Gobbelschrooij en de la Coste, en van den Hertog van Ursel, die toen ook tot dien Raad geroepen was : — de bijlagen *K* tot *S* zijn daartoe betrekkelijk.

Op den 3<sup>u</sup> Oct. 1830 heb ik mij ten gevolge van den last, mij bij de bijlage *S* gegeven, op het paleis bij *Z. M.* vervoegd, en als toen met Hoogstdenz. eene conferentie gehad van wel bijna twee uren, over het stuk in de bijlage *R* vermeld, dat ik toen aan *Z. M.* heb terug gegeven : — bij die conferentie, welke zeer vertrouwelijk was, en waarin ik *Z. M.* onbewimpeld mijne gedachten over den loop die de zaken namen, heb medegedeeld, heeft de Koning mij niet het allerminste doen blijken van eenig voornemen, om mij wederom tot de behandeling der zaken te roepen.

Dat voornemen is mij, tot mijne verbazing, voor het eerst kenbaar geworden uit een convocatie billet ter bijwoning van den Kabin. Raad, welk billet ik op den 5<sup>u</sup> Oct. 1830 des voormiddags ten half 12 heb ontvangen : (bijlage *T*) ; na lang beraad heb ik gemeend, dat het mij niet vrij stond aan de roeping niet te voldoen, ofschoon ik wel zag, dat, na den loop die de zaken genomen hadden, veel verloren was, en ik mijne rust en genoegens, door die roeping aan te nemen, aan de Gemeene Zaak ten offer zoude brengen.

Ik ben dus op dien 5<sup>u</sup> Oct. 1830, ten een ure, met een beklemd hart, naar den Kabinets Raad op het paleis gegaan, en aldaar door mijne oude Ambtgenoten de Meij, van Tets en Verstolk, ook door den Heer van Pallandt (die mij *ad interim* vervangen had) zeer vriendelijk verwelkomt, en heb van *H. H. E. E.* vernomen, dat de Koning thans een geheel *Hollandsch* Ministerie wilde hebben, uitsluitend

voor de Hollandsche belangen, bestemd en daaraan gewijd : — bij mijne daaropgevolgde intrede in Z. M. Kabinet, alwaar de Raad vergadert, is de Koning terstond naar mij toegetreden, en heeft mij, voor ik nog iets konde zeggen, gedankt dat ik aan Zijne roeping voldaan had : — alles met zeer vereerende verzekeringen van achting, vertrouwen en leed over de noodzakelijkheid, waarin men hem, zijns ondanks, gebragt had, om mij eene maand vroeger uit zijnen Raad te verwijderen.

Het zonderlinge besluit, waarbij mij op nieuw het Ministerie van Justitie is opgedragen ; — de besluiten betreffende de Heeren van Pallandt, van Doorn en Clifford, en dat waarbij ik gemagtigt ben geworden om den Heer Clifford als Staats Raad in buitengewonen dienst te becedigen, zijn gequiteerd *U, V, W, X*.

Al het bovenstaande heb ik, naar waarheid, achtervolgende, zoo als het is voorgevallen, voor mijne lieve kinderen, in geschrifte gesteld, en op heden onderteekend.

's Gravenhage, den 7<sup>n</sup> October 1830.

VAN MAANEN.

---

Lettre de L.-J. Couvreur-Van Maldeghem  
à S. A. R. le prince d'Orange.

(Archives du ministère de la guerre, à La Haye.)

Bruxelles, le 16 septembre 1830.

Je me trouve depuis quelques jours au milieu des cannibales qui ont déjà causé tant de chagrins au cœur du meilleur des rois et tant de maux au pays. Conformément au désir que V. A. R. avait bien voulu me témoigner, en arrivant de La Haye à Gand, je me suis immédiatement empressé de m'assurer de l'intention des députés de la Flandre orientale; tous, à l'exception du principal, M. *Van Crombrughe*, avaient déjà décidé de se rendre au poste où l'honneur, leur serment et l'autorité légitime les appelaient.

Animé de profonds sentiments de fidélité et de dévouement aux ordres de V. A. R., j'ai mis tout en œuvre pour engager directement ou indirectement notre bourgmestre à presser son départ, et vous aurez vu, mon Prince, que mes efforts n'ont pas été vains. Depuis lors, ne jugeant plus ma présence nécessaire à Gand au soutien de la plus juste des causes, je me suis rendu dans ce lieu à l'effet de contribuer de tout mon pouvoir, et autant que mes faibles moyens le permettaient, au rétablissement de l'autorité de notre monarque chéri, surtout en ayant recours à la publication de quelques brochures pour ranimer les esprits des gens timorés, tel que j'avais eu l'honneur de l'exposer à V. A. R.

Permettez, Monseigneur, que, pour vous mettre à même

de juger de l'esprit public, j'entre dans les plus petits détails sur ce qui s'est passé depuis mon séjour dans ces murs. Plus je prends inspection de ces lieux, plus j'interroge les événements, et plus j'acquiers la conviction qu'un grand nombre de bourgeois, habitués à une vie paisible et tranquille, se fatiguent de l'état actuel des choses, et, si je ne craignais de passer aux yeux de V. A. R. pour un charlatan, j'ajouterais qu'avec 500 hommes bien armés, bien déterminés, la noble couleur d'Orange en avant, et pleins d'enthousiasme, on se rendrait bien promptement maître de ces énergumènes qui jouent ici une véritable, mais bien triste farce.

En résumé, Monseigneur, voici comment on peut caractériser la position des choses : une minorité puissante par son audace et une activité *extraordinaire*, dominant, par la terreur que ses menées inspirent, une ville de cent mille âmes.

C'est sous l'influence de tout ce que j'ai vu et entendu, et sous l'impression du résultat de mes observations, que j'ai composé la brochure, dont j'ai eu l'honneur d'envoyer hier à V. A. R. dix exemplaires, et que j'ai fait tirer au nombre de 2,000 exemplaires pour les distribuer gratuitement et faire connaître ainsi à l'univers entier le but et les moyens d'une faction odieuse ennemie de son roi et de sa Patrie. A cet effet, j'ai adressé 500 exemplaires au dehors et distribué ou fait distribuer dans Bruxelles 1,500 : j'entends par le dehors, Monseigneur, Paris, Londres, Augsbourg, Amsterdam, Rotterdam, La Haye, etc., etc.

Pour donner à V. A. R. une idée de l'activité *extraordinaire* dont j'eus l'honneur de lui parler plus haut et de l'étrange terreur qu'inspirent ici les *van de Weyer* et consors, je vous dirai, Monseigneur, que j'avais fait remettre

dans chaque hôtel quatre et dans chaque café et estaminet de Bruxelles dix exemplaires de ma brochure. Cette distribution s'étant faite ce matin depuis l'aube du jour, j'allai quelques heures après visiter, déguisé en ouvrier, une grande partie de ces estaminets et, dans une mise plus décente, les cafés ; nulle part je ne rencontrai ma publication. Persuadé que la remise en avait eu lieu, tout étonné de cette disparition soudaine et générale, je m'acheminai vers l'hôtel que j'occupe aujourd'hui (tous les jours, j'en prends un autre), lorsque, passant l'estaminet *le Renard*, à la Grand'Place, où j'en avais aussi adressées, j'y entre, et je vois sur le parquet l'enveloppe de ma brochure, qui portait, comme toutes les 2,000, une suscription écrite de ma main ; cependant, les dix exemplaires ne s'y trouvaient pas. Cette circonstance m'encourage à faire cesser mon incertitude, et je hasarde d'en réclamer une au garçon, prétextant l'avoir déjà vue dans un café, et celui-ci me dit à voix basse : « Nous les avons à peine un quart d'heure qu'on nous les a enlevées. »

C'est bon signe ; les factieux ont craint un effet contraire à leurs projets liberticides ; mais ce fait prouve aussi que ces messieurs entendent bien mal la liberté qu'ils ne cessent de préconiser ! Ils auront beau faire, une réaction est inévitable, et je la vois terrible pour eux, s'ils ne s'empressent de se soustraire à la haine populaire ; on peut contenir et conduire un jour, deux jours, une populace brute, mais, à la fin, elle se déborde et s'élance comme un tigre sur ses véritables ennemis. En tout cas, les fauteurs du mal ne pourront empêcher que la vérité se fasse jour, ils n'enlèveront pas mon ouvrage aux mille particuliers auxquels je l'ai adressé.

Je crois nécessaire, Monseigneur, d'ajouter encore quel-

ques particularités générales à celles particulières que je viens de porter à la connaissance de V. A. R. sur les viles menées de ces êtres criminels. Par le narré suivant, elle verra la tactique qu'ils suivent pour effrayer et maintenir ici un système de terreur.

Avant-hier soir, à l'arrivée du discours de S. M., les ouvriers des imprimeries des deux infâmes journaux, *Le Belge et Le Courrier des Pays-Bas*, se rendirent en partie sur la Grand'Place, en partie sur celle de la Monnaie; une masse de population se joignit bientôt à eux. Je me rangeai au milieu de cette cohue de furieux; des misérables outragèrent la Majesté Royale, expliquaient à leur manière les nobles paroles du trop bon Prince. Quand ces semences de troubles avaient poussé, on n'entendait plus que des cris et des épithètes aussi insultantes les unes que les autres à l'égard du meilleur des rois, dont quelques misérables méconnaissaient le magnanime caractère et l'inépuisable bonté. J'avais peine à contenir ma vive indignation; si, dans ce moment-là, j'avais eu deux cents hommes à mes ordres, j'aurais fait des prodiges, tellement ces factieux avaient exaspéré mes sentiments; mais que pouvais-je à moi seul, au milieu d'une foule effrénée, qui menaçait de désarmer la garde bourgeoise, d'incendier le palais du Roi? « Il nous faut du pain! donnez-nous de l'argent! » entendait-on de tous les côtés; c'était enfin un vacarme épouvantable. Autant que je pouvais en juger à l'œil, il y avait 2,000 personnes rassemblées.

Quand ces menaces avaient continué pendant une demi-heure, arriva enfin une patrouille de 200 hommes armés, parmi lesquels 20 à cheval, et cette force si faible, dont le maintien n'avait rien d'imposant, semblait cependant en imposer à cette multitude et la dispersa totalement en moins

d'une heure sans faire aucune démonstration hostile. Ce fait doit paraître invraisemblable ; mais quand on approfondit la véritable cause qui fait mouvoir cette masse comme des machines, il n'offre rien d'étonnant. En voici l'explication : les ouvriers à la solde des grands meneurs sont chargés de provoquer les mouvements quand leurs chefs les jugent nécessaires à leurs desseins et à l'exécution de leurs nouveaux projets ; ce sont donc ces ouvriers qui sont les principaux orateurs des rassemblements et les plus furibonds ; la populace, suivant aveuglément l'impulsion que ces hommes lui donnent, est furieuse aussi longtemps que les meneurs le veulent, mais, insensiblement, ceux-ci diminuant leurs exclamations, font ainsi renaître le calme. C'est donc à leur voix que les troubles cessent ou commencent quand ils se rassemblent, le peuple les suit encore quand ils trouvent convenable de se retirer. C'est par ces détestables menées que la faction force les bien intentionnés à servir ses projets et tâche d'en imposer au gouvernement.

L'adresse qui fut faite, le lendemain de ce rassemblement, aux députés de cette province, expliquera suffisamment à V. A. R. le but que les meneurs voulaient atteindre en provoquant la veille ce tumulte. La légalité n'est pas leur élément ; ils sont convaincus que force restera à la justice et, jouant de leurs têtes, ils voudraient entraîner les députés belges pour empêcher le gouvernement de S. M. de suivre avec dignité la voie légale.

Toutefois, V. A. R. peut se persuader qu'une révolution n'est pas ici dans les esprits ; quelques étrangers, des gens sans aveu et sans fortune, et les rédacteurs avocats de journaux ligués à la noblesse et au clergé, là gît toute la faction, facile à dompter du moment que S. M. croira convenable d'employer contre elle une force vigoureuse.

J'entendais, aujourd'hui, un énergumène annoncer à quelques-uns de ses semblables qu'une requête se colportait à Bruxelles pour désavouer auprès de S. M. tout ce qui s'est passé ici depuis le 26 août dernier ; il en était furieux, et il ajouta : « Nous veillons ; bientôt nous ferons taire ces conspirateurs, et de ce pas je me rends au Comité de Sécurité pour lui faire connaître tout ce qui se trame à l'ombre ; avant la fin du jour, nous connaissons les auteurs des pétitions et des brochures, et alors, gare à eux : la population les écrasera. » Ce furent ses expressions ! Elles n'exigent aucun commentaire.

J'engage les bons bourgeois à produire un mouvement réactionnaire, mais sans cesse ils me répondent : « Isolés, sans organisation, sans chef, que pourrions-nous faire contre une population qui n'écoute la voix que de ceux qui lui montrent le pillage en perspective ? Aussi longtemps que la force militaire ne viendra pas à notre secours, notre volonté est insuffisante ; mais si la force armée se présentait, nous ne tarderions pas à nous rallier à elle. » V. A. R. voit que je ne suis ici que simple rapporteur ; je sou mets à son jugement, mieux éclairé, ce que j'ai recueilli de bien des bouches. Tous se prononcent vivement contre la séparation des deux grandes divisions du royaume, et si les fabricants, négociants et marchands pouvaient, comme à Anvers et à Gand, émettre librement leurs vœux, ils désapprouveraient à l'unanimité une demande qui prit sa source à Paris.

Je viens d'exposer franchement à V. A. R. le résultat de mes observations ; je suis persuadé que S. M., prenant dans sa haute sagesse la détermination d'employer la force contre les rebelles, faisant précéder cette détermination de l'assurance d'un généreux pardon pour tous ceux qui

déposeraient les armes et de peines sévères contre ceux qui s'y refuseraient, que bientôt tout rentrerait dans l'ordre, si urgemment nécessaire pour tous les intérêts généraux de notre belle patrie.

Je ne crois pas, Monseigneur, qu'il soit difficile de provoquer un mouvement dans Bruxelles en faveur de la seule bonne cause, celle de l'autorité légitime et de l'ordre légal ; mais lorsque ce mouvement ne pourrait être que momentané, lorsqu'il ne serait pas soutenu par une force militaire au dehors, il ne servirait qu'à faire quelques nouvelles victimes.

Dans cet état de choses, j'ai jugé convenable de quitter momentanément Bruxelles et de me rendre cette nuit à Gand, pour me retrouver dans ces lieux dès que des circonstances plus propices à l'exécution de mon projet, ou des ordres de V. A. R., m'y rappelleront.

Je prie V. A. R. d'agréer, avec l'expression de mon profond respect, l'hommage d'un dévouement et d'une obéissance à toute épreuve.

De V. A. R., Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

L.-J. COUVREUR-VAN MALDEGHEM.

---

Pétitions de MM. Ducpétiaux et Evrard  
à S. M. le Roi des Pays-Bas.

(Archives du ministère de la guerre, La Haye.)

Prison d'Anvers, 24 septembre 1830.

SIRE,

C'est de la prison d'Anvers que je vous écris : parti hier soir de Bruxelles avec M. *Evrard*, mon ami, pour le quartier général de S. A. R. le *prince Frédéric*, nous allions lui dépeindre la situation terrible où se mouvait Bruxelles et essayer d'obtenir que l'on épargnât au moins l'honneur avec le sang de ses habitants. Nous fûmes introduits au quartier général près de M. le major *de Ceva*. Je lui expliquai succinctement le but de ma mission et lui fis lecture, à l'appui, de quelques idées que j'avais jetées sur le papier avant mon départ; je le priai en outre de nous obtenir une audience de S. A. R. Après une heure et demie d'attente M. *de Ceva* revint nous annoncer que notre demande d'audience ne pouvait nous être accordée, que les conditions que nous apportions avaient cessé d'être admissibles, et comme on ne reconnaissait pas en nous le caractère de parlementaires, il avait ordre de nous arrêter. Remis à l'instant aux mains de la maréchaussée, liés et placés dans une chaise de poste, nous fûmes transportés à Malines; puis, sous escorte de dragons, à Anvers où, après un premier inter-

moyen de dissiper à cet égard de poignantes inquiétudes et de faire que force demeurât à la loi.

Les couleurs adoptées généralement par la garde bourgeoise comme signes de ralliement deviendraient dès lors sans importance comme sans objet. La garde serait probablement la première à les déposer volontairement lorsqu'elle aurait obtenu les garanties auxquelles elle a droit.

Telles sont, Sire, les demandes légitimes que je portais hier soir au quartier général du *prince Frédéric*; quoique sans mandat de la part d'un pouvoir qui n'existait plus, de la bourgeoisie dans l'intérêt de laquelle je remplissais cette délicate mission, j'étais assuré de l'assentiment général; on attendait mon retour avec anxiété, avec espoir; la nuit se sera passée dans l'attente. Que dira-t-on, que fera-t-on aujourd'hui? Cette idée, Sire, me pèse, elle m'anéantit. Peut-être au moment où je trace ces lignes le canon gronde-t-il à Bruxelles et le sang ruisselle-t-il dans les rues...

Sire, s'il en est temps encore, empêchez, je vous en conjure par tout ce qu'il y a de plus sacré, au nom de l'honneur, de l'humanité, de la justice, un acte d'épouvantable vengeance; alors surtout qu'un mot, qu'une simple concession peuvent vous rouvrir les portes de Bruxelles et vous faire apparaître comme l'ami, comme le Protecteur des Belges, pourquoi de sanglantes réactions? Croyez-vous, Sire, que votre auguste dynastie ait plus à gagner de méfaire de ceux que naguère vous appeliez vos concitoyens, vos enfants, que d'un acte de clémence et de haute politique, et croyez-vous que les premiers coups de canon tirés sur Bruxelles, ne seraient pas pour elle d'un funeste présage?

Mais s'il faut du sang, s'il faut des têtes pour réparer les fautes commises, pour satisfaire une inexorable justice, je

suis venu, Sire, sans armes, accompagné d'un seul ami, me livrer à vos soldats; je suis emprisonné, au secret; ma vie est entre vos mains, disposez-en, mais que ma mort sauve au moins l'existence de mes concitoyens, de mes frères, que ma mort leur soit utile; mon dévouement aura alors sa récompense.

Veillez, Sire, agréer l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Votre très dévoué serviteur.

EDMOND DUCPÉTIAUX.

---

Je soussigné déclare protester formellement contre l'ordre d'arrestation émané du quartier général de Vilvorde, en vertu duquel je suis actuellement détenu dans la prison civile d'Anvers.

Ma protestation est fondée sur les faits et les raisons qui suivent :

Le mercredi 22 septembre 1830, vers 4 heures de l'après-midi, et en l'absence de tout pouvoir quelconque, une réunion de citoyens notables tant de la ville de Bruxelles que d'autres villes de la Belgique, eut lieu dans une des salles de l'hôtel de ville; les chefs de sections y avaient tous été appelés; quelques-uns seulement s'y rendirent.

Dans cette réunion, il fut principalement question de l'état affligeant de la Belgique et de la ville de Bruxelles en particulier, menacée par une forte armée au dehors, déchirée par l'anarchie au dedans; il s'agissait de prévenir la guerre civile avec toutes les calamités qu'elle entraîne à sa suite, de préserver l'honneur avec le sang des Bruxellois.

Après une discussion chaleureuse et prolongée, la

grande majorité des assistants fut d'avis qu'il y avait lieu à entrer en pourparlers avec S. A. R. le *prince Frédéric*, et que tous les moyens honorables devaient être mis en œuvre pour empêcher l'effusion d'un sang précieux. On n'avait rien à attendre à cet égard de la proclamation datée du quartier général d'Anvers; il fallait s'efforcer d'obtenir d'autres conditions moins absolues, plus rassurantes, plus capables de calmer l'effervescence populaire et de concilier les opinions.

Le principe était admis; restait seulement à savoir qui serait chargé de cette mission de conciliation et de paix.

Mais pendant la délibération, le désordre au dehors allait toujours croissant. Malgré la défense la plus stricte, les prières les plus instantes, des hommes armés, sortis de Bruxelles, tiraillaient aux environs contre les troupes royales; l'hôtel de ville était en quelque sorte assiégé par la multitude. Le trouble résultant de ces événements amena la dispersion de l'assemblée avant qu'elle eut pu prendre une décision relativement à l'envoi d'un parlementaire au *prince Frédéric*!

C'est alors que ne consultant que mon vif désir d'être utile à mes concitoyens, je formai la résolution d'aller moi-même au quartier général de Vilvorde. Je fis part de cette résolution à quelques amis qui m'approuvèrent et m'aiderent à rédiger rapidement les conditions qui parurent les plus propres à assurer le succès de ma mission. Avant de partir je laissai entre les mains d'un de ces amis, *Don Juan Van Halen*, d'origine belge et qui avait rempli pendant la guerre de l'Indépendance, les fonctions de chef d'état-major dans l'un des corps du général *Mina*, une déclaration écrite par laquelle je faisais connaître le but de mon absence momentanée de Bruxelles; j'y joignis un double

des conditions dont j'étais porteur; le tout pour servir en cas de besoin.

Au moment de monter à cheval pour aller à Vilvorde, je rencontrai M. Evrard, mon ami, et je l'engageai à m'accompagner. Ce ne fut qu'après être sorti par la porte de Laeken, que je lui fis part de mon projet qu'il approuva en tous points et qu'il promit de seconder de tous ses efforts.

Arrivés à Vilvorde vers 10 heures du soir, nous fûmes introduits au quartier général, près de M. le major *de Ceva*, aide de camp du prince. Je lui exposai succinctement le but de notre mission, et lui fis part, sur sa demande, des conditions que nous nous propositions de soumettre à S. A. R. si nous étions admis auprès d'elle. Eloignement de l'armée, rétablissement de l'ordre légal, rentrée de la garnison, abandon de la question politique à la loyauté des députés, conservation pour la ville de Bruxelles de tous les avantages dont elle jouissait auparavant, organisation définitive de la garde urbaine comme une juste récompense des éminents services qu'elle avait rendus, oubli des actes extralégaux, mais punition exemplaire des incendiaires et des pillards, telles étaient, en résumé ces conditions.

Après une heure et demie d'attente, M. *de Ceva* revint nous annoncer que notre demande d'audience ne pouvait nous être accordée, que les conditions que nous apportions étaient devenues inadmissibles, et que comme on ne reconnaissait pas en nous le caractère de parlementaires, il avait ordre de nous faire arrêter. Remis à l'instant entre les mains de la maréchaussée, liés et placés dans une chaise de poste, nous fûmes transportés à Malines puis, sous escorte d'un détachement de dragons, à Anvers où, après un premier interrogatoire passé devant le Directeur de la police, j'ai été séparé de mon compagnon d'infortune et mis au secret.

J'ignore les motifs de mon arrestation; jusqu'ici les interrogatoires que j'ai subis devant M. le procureur du roi d'Anvers ne me les ont pas encore fait soupçonner : ce sont des allégations vagues, des présomptions dénuées de fondement, au nom desquelles on pourrait, tout aussi bien que moi, incarcérer provisoirement les sept huitièmes des Belges.

Quoi qu'il en soit, en me rendant avec M. *Evrard*, au quartier général du prince Frédéric, nous étions revêtus du caractère de parlementaire ; ce caractère était sain ; rien ne pouvait nous l'ôter. En temps de guerre on l'eût respecté ; pourquoi en a-t-il été autrement alors que des conventions précédentes semblaient encore garantir à la ville de Bruxelles une sécurité qui certes n'a pas été troublée par son fait seulement ?

Ce caractère on l'a respecté lorsqu'à trois reprises différentes, des députés partis de la capitale ont été accueillis favorablement par les princes. Pourquoi l'a-t-on méconnu en nous ?

Était-ce parce que nous n'avions pas mission d'une autorité constituée ? Mais d'autorité reconnue pour telle, il n'en existait plus dans la soirée du 25 ; le pouvoir résidait dès lors, dans la majorité des habitants ; c'est de cette majorité que nous tenions notre mission et que nous étions l'organe.

Était-ce parce qu'on nous considérait comme des rebelles avec lesquels il y aurait eu honte de traiter ?

Mais, que je sache, la ville de Bruxelles toute entière n'avait pas été déclarée en état de rébellion ; au contraire, dans la dernière proclamation du prince Frédéric, on se plaisait encore à reconnaître les services rendus par la garde bourgeoise dont nous faisons partie ; on s'en remet-

tait à elle et aux pouvoirs constitutifs dans son sein, du soin de maintenir la tranquillité et de coopérer au rétablissement de l'ordre légal.

Était-ce parce que des actes étrangers à notre mission étaient allégués à notre charge ? Mais à ce titre, il n'y aurait de garantie véritable pour aucun parlementaire ; il suffirait du moindre soupçon pour bouleverser, sous ce rapport, ce que le droit des gens a de plus sacré. Tout en reconnaissant momentanément ce caractère, qu'est-ce qui empêchait de nous poursuivre plus tard à un autre titre ? Ou voulait-on profiter de notre confiance dans la loyauté du prince pour s'emparer de nos personnes ?

Ces faits et ces raisons, je les abandonne à la bonne foi et à la justice du pays, de son représentant et de son souverain. Quant à moi, je ne puis que protester comme je proteste, en effet, par la présente, contre mon arrestation et l'emprisonnement rigoureux que l'on continue à me faire subir ; me réservant de faire valoir ma qualité et mes droits devant l'autorité compétente lorsque je le pourrai librement.

EDMOND DUCPÉTIAUX.

Anvers, prison civile, le 28 septembre 1830.

J'adhère, pour ce qui me concerne, à la présente protestation.

30 septembre 1830.

EVRAUD.

---

**Relation du combat de Bruxelles**  
**(24-26 septembre 1830), par un témoin oculaire.**

(Archives de l'hôtel de ville de Bruxelles, dossier 1830.)

Bruxelles, le 23 septembre 1830.

A midi, — C'est au bruit épouvantable de la canonnade et de la mousqueterie que je commence ma lettre.

Deux bataillons de grenadiers, un de fusiliers et le bataillon d'instruction, un de chasseurs, un de dragons et de lanciers et un d'artillerie, en tout 9,000 hommes avec 20 pièces de canons sont entrés dans Bruxelles par la porte de Louvain, voisine du Parc, et par celle de Schaerbeek.

Nos bourgeois qui n'avaient là que deux canons (ils n'en ont que six en tout) n'ont pu empêcher l'entrée que pendant une demi-heure.

A 8 1/2 heures, les troupes venues par les boulevards étaient maîtresses des boulevards jusqu'à la porte de Namur, de la rue Ducale et de la place des Palais sans avoir pu avancer.

Plus loin, quatre pièces de la place des Palais et trois placées aux trois entrées du Parc sur ma rue font un feu infernal dirigé sur la ville.

Renfermé dans ma maison, ne voyant dans ma rue que des soldats aux coups desquels aucun de mes voisins ne s'exposent, je ne puis juger de ce qui se passe que par les oreilles, qui me font deviner que la rue Royale, séparée de la mienne par le Parc et la place Royale, sont les points

d'attaque et de résistance, je juge aussi que la ville est saccagée par des centaines de boulets, que les canons les vomissent dans la direction transversale des allées du Parc. A 6 1/2 heures du soir, le feu qui s'est soutenu avec une égale violence depuis 8 1/2 heures sans cesser une minute, ne se fait plus entendre ; les troupes sonnent et battent la retraite, j'entends des grands cris par toute la ville, semblables à des cris de victoire, d'où je juge que les bourgeois sont restés maîtres des rues et de toutes leurs positions. Je quitte ma plume et je continuerai demain le récit de ce que j'aurai su.

J'ai oublié de dire que le tocsin, que j'avais peine à entendre au milieu du feu, n'a cessé de sonner toute la journée.

Je juge que les bourgeois peuvent espérer.

---

24 septembre, à 7 heures du matin.

Depuis 5 heures, je vas et je viens comme mes voisins sur le trottoir au long de ma rue jusqu'à celle de Louvain dans laquelle les troupes n'ont su pénétrer. Des soldats se tiennent comme hier en tirailleurs au long de la haie du Parc dans ma rue. Ils ne nous disent rien. J'ai su par deux officiers qu'en venant à Bruxelles ils ne s'attendaient pas à une résistance du moins aussi opiniâtre. Ils ont convenu avoir environ 60 des leurs tués et 400 blessés.

Vers 4 heures du soir, ils avaient essayé avec deux pièces de canon de s'emparer de la place Royale : canonnières,

chevaux et le colonel d'artillerie avec beaucoup d'hommes ont été tués à l'instant. Les canons sont restés au pouvoir des bourgeois ; la place et la rue Royale toujours tenues par ceux qui tiraient par les fenêtres et derrière les barricades.

Nous n'avons pu savoir la perte des bourgeois ni le désastre fait par le canon.

Il est 8 1/2 heures, le feu recommence aussi violemment qu'hier. A 10 heures, la mousqueterie est terrible dans la rue Royale et dans les contre-allées du Parc, du côté de ma rue, ce qui me fait conjecturer que les bourgeois sont séparés du Parc et tournent la troupe stationnée sur la place des Palais.

Les soldats tirailleurs dans ma rue tirent sans relâche à travers les allées du Parc. Les canons placés dans ma rue tirent de même. Ah ! si des villes et communes envoyaient des renforts ! J'ignore avec mes voisins s'il en vient ou non, j'ignore tout. Nos bourgeois ont tant de munitions : il y a quatre jours, on manquait de feu et de poudre, et combien ils ont tiré depuis hier !

A 11 heures, le feu s'éloigne du Parc, il est déjà dans la rue et sur la place Royale.

A midi, il y a deux canons dans le Parc qui secondent la mousqueterie engagée : le feu est terrible. Je juge que les bourgeois sont de plus en plus audacieux, les canons font trembler les maisons, il en arrive encore deux pièces au grand galop dans le Parc. C'est à la vue et au bruit d'une formidable artillerie que j'écris. J'en ai la tête fendue, les canons font trembler mon pupitre. M<sup>lle</sup> Depape et Narcisse se tiennent dans les souterrains. De ma fenêtre du grenier, je vois descendre de l'infanterie et de la cavalerie de la montagne sur la chaussée de Louvain.

Les trompettes sonnent dans le Parc où il paraît que

l'action se passe toute entière. C'est maintenant vers la place Royale. Les trompettes sonnent encore; l'action est de nouveau dans le parc, c'est un feu d'enfer, il ne ralentit pas d'un quart de seconde. La bataille de Waterloo n'a pas été aussi chaude et aussi bruyante.

A 2 heures, l'action continue; on dirait que le feu redouble, s'il pouvait toutefois redoubler. C'est un véritable roulement de feu d'artillerie et de mousqueterie, c'est comme le tonnerre dont les coups ressemblent à un terrible déchirement : c'est cent coups de fusils à la fois, à qui vaincra ou mourra. Ah ! valeureux Bruxellois, chacun paraît garder sa position; le tocsin sonne toujours.

Il est 3 3/4 heures, le feu ralentit. Un Anglais me crie de son jardin qu'un sergent vient de lui assurer que les troupes ont pris la place Royale; si le fait est vrai, elles pourront foudroyer la ville comme elles le voudront; elle l'est déjà maintenant plus qu'aucune place forte qui a supporté un siège de quinze jours. Ma rue et celle où sont situés vos hôtels n'ont pas souffert, mais la rue Royale, grand Dieu ! et combien auront souffert les maisons de la ville dans la direction de la place des Palais et des allées transversales du Parc. Tous les canons tiraient.

A 4 heures, il tombe une averse à ne plus voir, ma rue est comme un étang. Je n'entends plus tirer que quelques coups d'intervalle à autre.

J'ai vu pendant la journée arriver six pièces de canon et beaucoup de caissons, cinq pièces sont pointées dans ma rue tournées du côté du Parc.

A 4 1/2 heures, l'artillerie et la mousqueterie font de nouveau de nombreuses décharges; je suis entre deux canons qui tirent encore et me déchirent les oreilles. On dirait qu'on veut détruire les maisons de la rue Royale

où les bourgeois tirent par les fenêtres; le tocsin sonne toujours.

A 5 heures, le canon tonne de plus en plus du côté de la place Royale, d'où je juge qu'elle est encore occupée par les bourgeois; la mousqueterie se fait entendre du même côté, donc les mousqueteries n'auraient pas changé.

A 5 1/2 heures, j'ai fait entrer sept tirailleurs hollandais dans ma maison; l'un d'eux parlant un peu français m'a dit : « Ils nous tueront tous, ils tirent de toutes les fenêtres des maisons. Nous n'en viendrons pas à bout. »

J'ai rempli leurs bidons de bière; le feu redouble des deux côtés. Combien il en aura péri aujourd'hui ! Combien cette journée doit être plus meurtrière que celle d'hier ! J'ai oublié que le soldat hollandais m'a dit que son régiment a perdu beaucoup de monde cet après-midi, en essayant de s'emparer de la place Royale.

A 5 3/4 heures, encore plus d'acharnement. C'est pis que le plus terrible tonnerre, j'en deviendrai sourd.

Mes voisins me crient de leur jardin : « Qu'allons-nous devenir ? » et moi de répondre bien résigné : « S'il faut périr, *pérons* ! » Le plancher se meut sous mes pieds; je dois nécessairement croire que les borains qu'on attendait cette nuit sont arrivés avec des munitions. Nos bourgeois seuls n'auraient pu suffire.

Il est 6 heures, nouvelle averse. Le tonnerre des combattants s'apaise. Je désire dormir aussi bien que la nuit dernière.

Le tocsin redouble; on tire encore d'intervalle à autre.

---

25 septembre, 6 heures du matin.

Le feu a continué hier jusqu'à 7 1/4 heures. Le tocsin a sonné jusqu'à 9 heures, c'était pour avoir du secours pour éteindre l'incendie de plusieurs maisons en feu de la rue d'Isabelle, située derrière la rue Royale.

Les arbres du Parc m'empêchaient de voir autre chose que la clarté, qui ne m'a que trop persuadé que plusieurs maisons brûlaient. Je viens de m'entretenir avec des voisins qui n'en savaient pas plus que moi. Les tirailleurs hollandais, qui ont passé la nuit vis-à-vis de ma maison, n'en ont pas su davantage. Ils disent que les troupes ont eu hier un grand nombre de tués et de blessés, que les bourgeois n'ont pas paru dans le Parc, qu'ils tiraient de toutes les fenêtres de la rue Royale contre lesquelles les troupes tiraient. Aussi, hier soir, les troupes n'avaient pas gagné un pied de terrain.

Aujourd'hui, le tocsin sonne partout depuis 4 heures. A 5 heures, quelques décharges d'artillerie et de mousqueterie du côté de la place Royale.

Jusqu'ici, 8 heures, le feu est beaucoup plus lent que hier. Je ne vois plus de canons ni de troupes dans ma rue, seulement des vedettes et des artilleurs l'arme au bras.

A 8 heures, le tocsin redouble ; la rue Royale fait un feu de mousqueterie d'enfer sur le Parc, mousqueterie infernale contre le Waux-Hall, où une troupe se défend. Des lanciers attendent dans ma rue. Non, rien d'aussi acharné à la bataille de Waterloo. Qui sera vainqueur ?

Un front de bataillon sur un quart de lieue ne tire pas autant !

A 10 heures, continuité. Deux pièces de canon attelées de six chevaux sont conduites et ramenées au galop dans

ma rue ; on cherche des positions pour les pointer ; ils tirent comme tous les diables presque sous mes fenêtres. Ma maison en tremble ; la fumée de la poudre couvre le Parc, ma rue et nos jardins ; à peine puis-je entendre le tocsin, qui ne cesse pas.

Le feu se ralentit à 11 heures. Je crois que la troupe est restée maîtresse du Parc ; le carnage doit avoir été grand. A midi, le feu redevient terrible. Toujours à l'extrémité du Parc, du côté du Waux-Hall ; les lanciers stationnés sous mes fenêtres mettent pied à terre et se préparent à tirer. Toujours et toujours le tocsin ! Il n'a jamais cessé pendant quatre minutes depuis trois jours.

Si les arbres ne m'empêchaient pas de voir ! si je pouvais aller voir ce qui se passe ! Mais nous sommes menacés de voir tirer sur nous.

Je suis sans pain ; j'ai heureusement des pommes de terre. Personne ne saurait rien nous apporter ; prenons patience.

Je vais de mon pupitre à la persienne, à la fenêtre du grenier, dans mon jardin, pour me distraire, et je reviens à mon pupitre pour continuer ma narration ; ce sont tous mes loisirs.

Depuis le 23, M<sup>lle</sup> Depape, qui ne veut pas être raisonnable, s'occupe à se saisir dans le souterrain avec Narcisse : c'est bien un autre tonnerre que celui du ciel, qui lui fait si peur !

A 2 heures, même continuité du feu. On sonne à ma porte : un lieutenant de grenadiers me prie de recevoir un de ses soldats, qui a eu la cuisse brisée d'une balle dans l'allée en feu de ma maison. Un chirurgien vient le panser avec le linge que je fournis, opération d'une heure.

Voici ce que j'ai appris de l'officier et de six grenadiers :

ils ont perdu plus de soixante hommes en entrant par la porte de Schaerbeek ; ils ne savent pas ce qu'on a perdu à la porte de Louvain, mais la moitié de leurs troupes a péri dans ces trois journées.

« Nous ne saurions plus tenir, m'ont-ils dit ; on nous tuera tous : le premier bataillon de grenadiers a perdu un quart ; le deuxième, la moitié.

— Contre qui tirez-vous, leur disais-je, si vous ne voyez personne ?

— On tirait de toutes les fenêtres, on nous atteignait de tous les côtés : nous tirions sur les fenêtres et nous ne pouvions atteindre les hommes qui se retiraient.

— Que faites-vous des morts ?

— On les jette dans les bas-fonds du Parc.

— Et vos blessés ?

— On les panse dans les jardins du prince et on les transporte à Vilvorde, ceux transportables.

— Combien ont été emportés ?

— Environ quarante chariots.

— Vous attendiez-vous à devoir vous battre ?

— On nous avait dit qu'on ne tirerait pas sur nous ; c'est ainsi qu'hier pour nous animer, on nous faisait accroire que nous étions vainqueurs.

— L'hôtel de ville est-il brûlé ainsi que trois maisons de la rue Royale ?

— Non, il y a sept maisons brûlées dans la rue Isabelle.

— Etes-vous maîtres de la place Royale ?

— Nous avons perdu le colonel d'artillerie, beaucoup de canonniers, des officiers, deux canons et les chevaux de beaucoup de grenadiers, en voulant la prendre ; les balles nous arrivaient de tous côtés ; nous avons dû y renoncer. »

Il est 3 heures ; les trompettes sonnent de cesser le feu,

qui cesse effectivement. Deux fois, on les entendit recommencer et continuer.

A 6 heures, le lieutenant est venu voir son soldat. Je lui dis :

« On tire encore ?

— Voilà deux fois, me répond-il, qu'ils viennent avec le drapeau blanc comme signe qu'ils ne tireront plus, et deux fois qu'une trentaine viennent nous attaquer dans le Parc. Je viens de recevoir une balle dans le soleil de mon bonnet à poil. » Il m'a montré la déchirure.

On continue à tirer. Toute l'affaire s'est passée dans le Parc. On a dit à la troupe que demain, on tirerait à boulets rouges sur les maisons d'où l'on a tiré par les fenêtres. Si l'on exécute ce projet, on aura à tirer sur toutes les maisons de la place et de la rue Royale et sur l'hôtel de Galles et l'hôtel Thorington, où les bourgeois combattants sont entrés de force.

---

26 septembre, à 6 heures du matin.

Le feu a duré hier jusque 7 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> heures. Les soldats m'avaient dit qu'il y avait deux bourgeois tués dans le Parc et qu'ils ne les relèveraient pas. De ce dire et de celui du lieutenant, je vois que les bourgeois ne se sont pas bornés à tirer par les fenêtres, mais qu'ils sont quelquefois entrés et ont attaqué dans le Parc.

Aujourd'hui à 5 heures et jusqu'à 6 heures, des coups de fusil dans la rue Royale. Le tocsin ne sonne pas encore ; on ne voit rien en mouvement dans le Parc ni dans la rue, où les tirailleurs se tiennent tranquilles.

A 6  $\frac{1}{2}$  heures, j'entends le tambour bourgeois battre l'appel dans la ville. Le tocsin commence à sonner.

A 8 heures, un soldat vient me dire qu'on fait une batterie de cinq grosses pièces sur la place des Palais pour foudroyer la ville. Le tocsin ne cesse pas.

A 9 heures, grand bruit d'artillerie et de mousqueterie. De la place Royale, une balle vient de casser une latte de mes persiennes. Je viens d'acheter deux pains de munition aux soldats.

A 10 heures, action aussi animée que hier dans la longueur du Parc. Des canons sur leurs affûts attelés de six chevaux vont et viennent continuellement dans ma rue au galop, qu'on place constamment tantôt sur un point, tantôt sur un autre. De 10 à 11 heures, moins animé. Je n'entends pas tirer des grosses pièces qu'on disait avoir reçues d'Anvers. Le tocsin redouble.

A 11 heures, feu ranimé, feu de diable. Un engagement de 4,000 hommes n'en ferait pas plus. C'est plus fort qu'hier : on dirait que le Parc se brise, se déchire en pièces. Vous jugerez de la violence du bruit en remarquant qu'il se fait sur un petit espace entouré de hauts édifices. Les bourgeois sont de plus animés. J'en juge par leur feu précipité et soutenu.

A midi et demi, j'étais monté à mon grenier pour entendre, car les arbres m'empêchent de voir. Je suis descendu frappé du plus terrible saisissement ! J'ai vu une fumée rouge et épaisse s'élevant au-dessus des arbres, que j'ai conjecturé provenir de l'incendie d'une maison voisine de l'hôtel Thorington, si ce n'est l'hôtel Thorington lui-même. Je n'ai plus eu la force de continuer mon récit. J'ai fait prier de voisin à voisin par derrière jusqu'à la dernière maison de ma rue, qui n'est pas masquée par les

arbres, de voir où il y avait un incendie. On m'a rapporté que c'est l'hôtel Thorington qui était en feu, que le toit était déjà brûlé.

Je suis abattu ; je ne sais plus penser ni agir. C'est à 3 heures que ma main tremblante tâche de vous tracer cette triste nouvelle. On ne peut pas douter que la maison Cirez, qui en fait partie, ne soit aussi brûlée.

J'essaye de vous donner un peu de consolation en espérant que vous serez indemnisés par toutes les provinces belgiques, pour la cause desquelles on se défend et on se sacrifie à Bruxelles. Je dois croire d'ailleurs que toutes sans exception ont participé à la défense par les secours que je suppose qu'elles nous ont envoyés.

Il est 5 heures. Le feu, loin de s'être ralenti, a plutôt toujours augmenté. Quelle fusillade ! Comment sait-on y tenir ?

M<sup>lle</sup> Depape et Narcisse meurent de frayeur. Je descends à tout instant pour les ranimer, sans y parvenir.

Des soldats nous disent qu'ils perdent tout à fait courage, qu'il leur viendrait encore autant d'hommes qu'ils seraient encore battus. Ils ajoutent qu'ils ne voudront plus se battre demain. Les deux soldats ne voulaient pas du franc que j'ai donné à chacun pour le pain :

« Que ferions-nous d'argent au moment d'être tués ? Nous aimons mieux de la boisson pour nous soutenir. »

Je leur ai donné de la bière. Il y a parmi eux grand nombre de Belges qui seraient désertés, s'ils n'avaient cru devoir se battre.

On se bat encore à 6 heures, et le tocsin sonne.

---

27 septembre, 8 heures du matin.

Le tocsin et quelques canons se sont fait entendre jusqu'à 10 heures, et les canons jusqu'à 4 heures.

Pendant que le dernier tirait, la troupe est sortie de la ville sans bruit. Je suis persuadé qu'elle n'avait pas plus de la moitié de ses hommes, venus au nombre de 9,000.

A 5 heures, les bourgeois accourent : hommes, femmes, enfants se répandent dans les rues en jetant des cris de joie. On trouve quelques soldats cachés dans les maisons du Parc ; on les désarme. J'en ai désarmé un.

Voilà donc les bourgeois vainqueurs.

Quelle leçon pour notre roi ! Quelle leçon pour tous les rois !

La troupe avait tiré hier des fusées à la congrève et des boîtes infernales.

---

**Rapport en vers liégeois**  
**du combat de Bruxelles, écrit par le canonnier**  
**Charlier dit " Jambe de Bois "**

*(Papiers de Charles Rogier,*  
*appartenant à MM. de Grelle-Rogier.)*

1.

Ji creu, li diale m'arège!  
 Que j'en a bin toé six cent.  
 Qu'ine si froteront pu le poège  
 Qu'o j'el a rasé jusqu'a dent.  
 Jambe de bois, c'n'est nin d'ohay  
 Ces six cent là, n'aront pu le moix-  
 [nay.

1.

Je crois, le diable m'emporte!  
 Que j'en ai bien tué six cents.  
 Qu'ils ne s'y froteront plus les  
 [poils  
 Car je les ai rasés jusqu'aux dents.  
 Jambe de bois, ce n'est pas d'os  
 Ces six cents-là n'auront plus de  
 [rhume.

2.

Li diale m'arège! Cusin Jhan  
 Ji n'a pu stou al fiesse  
 Po mi de verti ostan  
 Qu'a l'sy spii leu tiesse.  
 Jambe de bois, etc.

2.

Le diable m'emporte! cousin Jean,  
 Je n'ai plus été à la fête  
 Pour me divertir autant  
 Qu'à leur casser la tête.  
 Jambe de bois, etc.

3.

Li diale m'arège! J'orondi,  
 J'ajustai mes canons  
 Et ji lis chage d'im mi  
 Po ratinte ces capons.  
 Jambe de bois, etc.

3.

Le diable m'emporte! j'entends  
 [murmurer (faire du bruit)  
 J'ajuste mes canons  
 Et je les charge de mon mieux  
 Pour attendre ces capons.  
 Jambe de bois, etc.

4.

Li diale m'arège! ji veux les Hol-  
[landais

Qui via to dreu sor my.  
Je dis à nos Ligois  
« Cachez-vous, laissez les venir ».  
Jambe de bois, etc.

4.

Le diable m'emporte! je vois les  
[Hollandais

Qui venaient tout droit sur moi,  
Je dis à mes Liégeois :  
« Cachez-vous, laissez les venir ».  
Jambe de bois, etc.

5.

Li diale m'arège! in voli nin.  
Ji fout obligi d'im mavlé  
Pot qu'y s'cachahi bin  
Et qu'im leahi'fé.  
Jambe de bois, etc.

5.

Le diable m'emporte! ils ne vou-  
[laient pas.  
Je fus obligé de me fâcher  
Pour qu'ils se cachassent bien  
Et qu'ils me laissassent faire.  
Jambe de bois, etc.

6.

Li diale m'arège! ji fait feu  
Y tomi tirtio al terre  
Comme mes soldats di quarjeu,  
Quant j'esteu sol ho d'im mère.  
Jambe de bois, etc.

6.

Le diable m'emporte! je fais feu.  
Ils tombèrent tous à terre  
Comme mes soldats de cartes  
Quand j'étais sur le giron de ma  
Jambe de bois, etc. [mère.

7.

Li diale m'arège! il alef si bin  
Qui ji chergive sin cesse  
Et que sin songi a rin  
Y toumi so leu fesse.  
Jambe de bois, etc.

7.

Le diable m'emporte! il allait si bien  
Que je chargeais sans cesse,  
Et que sans penser à rien,  
Ils tombaient sur leurs fesses.  
Jambe de bois, etc.

8.

Li diale m'arège! on vinf mi dire  
Qui mes boulets d'crehy,  
Qui j'naveu rin à dire  
Qu'il folef les sporgni.  
Jambe de bois, etc.

8.

Le diable m'emporte! on vint me  
Que mes boulets diminuaient, [dire  
Que je n'avais rien à dire  
Qu'il fallait les épargner.  
Jambe de bois, etc.

9.

Mais li diale m'arège! j'aveu si bon

Qui fate di tot ot choi

J'enhe chergi mes canons

Avou des pire et me jambe di bois

Jambe de bois, etc.

10.

Li diale m'arège! vive les Ligois!

Ce sont des fils sodars.

Vive les Bruxellois!

Y s'on battou comme des piudars.

Jambe de bois, etc.

9.

Mais le diable m'emporte! j'avais  
[si bon (tant de plaisir)

Que faute de toute autre chose

J'eusse chargè mes canons

Avec des pierres et ma jambe de

Jambe de bois, etc. [bois

10.

Le diable m'emporte! vivent les  
[Liégeois!

Ce sont de fiers soldats (des soldats  
[accomplis).

Vivent les Bruxellois!

Ils se sont battus comme des pen-  
Jambe de bois, etc. [dards.

Traduction de M. OSCAR GROSJEAN, con-  
servateur adjoint à la Bibliothèque Royale  
de Bruxelles.

---

Lettres de François-Bernard Callier,  
commissaire du gouvernement provisoire,  
au lieutenant général Eenens.

(Bibliothèque de la ville et de l'Université  
de Gand, *Les Commissaires du gouverne-  
ment provisoire de Belgique*. Doc. 129.)

Je suis un peu en retard de vous procurer les renseignements ultérieurs que vous désirez sur les conflits qui ont eu lieu à Gand en 1830, d'abord entre orangistes et patriotes, pendant que la garnison hollandaise occupait encore la citadelle et avant l'arrivée de Bruxelles à Gand de la légion dite belge-parisienne, puis entre la garde bourgeoise orangiste d'un côté, et les patriotes de la susdite légion de l'autre. Dès le 26 septembre, un rassemblement considérable de patriotes eut lieu à la place d'Armes et au Marché aux Grains; la garde bourgeoise à cheval, sous la conduite d'un fabricant tout dévoué au régime hollandais ne suffit pas pour les disperser, mais avec l'aide d'un escadron de hussards, on y parvint. Le 28, le rassemblement étant devenu plus nombreux encore et enhardi par la présence de l'avocat *Desoetere*, espèce de tribun très populaire et ardent patriote, les chasseurs eurent plus de peine à faire évacuer la place. Ce ne fut qu'en chargeant la foule au galop qu'elle se dispersa malgré *Desoetere* qui fut arrêté et emprisonné.

Le lendemain la révolte devint plus sérieuse. Le bourg-

mestre, magistrat prudent, généralement aimé, mais entouré des conseillers orangistes les plus influents, fit afficher dans les rues et places publiques « que tout rassemblement de plus de cinq personnes était défendu et que des patrouilles de la garde urbaine seule étaient chargées de dissiper de pareils rassemblements. » Malgré cet arrêté, des barricades furent formées aux ponts des Chaudronniers et Saint-Michel; alors arrive un colonel avec sa troupe de la garnison, qui démolit les barricades et disperse encore les opposants. Le 1<sup>er</sup> octobre, le gouverneur hollandais *Van Doorn* jugea prudent de porter un arrêté par lequel il désigne *M. Van Caneghem* pour remplir ses fonctions et *M. Leppens* (deux orangistes gantois) pour celles de greffier des Etats provinciaux aussi longtemps que l'ordre légal sera maintenu et du moment où il se trouvera dans le cas de s'absenter. Il paraît que ce cas d'absence ne s'est pas fait attendre, puisque le même jour les troupes de la garnison se sont retirées à la citadelle près la porte de Courtrai. Dès le soir de ce jour, les rues se remplirent de monde et des disputes et même des voies de fait eurent lieu dans les estaminets entre orangistes et patriotes et chaque partie y brûla les insignes de ses adversaires, *M. Desoeter* étant... (1).

Le 2 octobre, un nombre de notables et sincères patriotes se rend à la maison de ville pour convenir avec la garde urbaine orangiste de maintenir le bon ordre dans la ville, mais sans résultat.

Le 3 octobre, les rassemblements de patriotes recommencèrent plus nombreux que les précédents et la foule se rend à la caserne Saint-Pierre, aux environs de la cita-

---

(1) Un mot en blanc.

delle, et par toute la ville on parvint à arborer le drapeau aux trois couleurs brabançonnnes sur le beffroi, l'hôtel de ville et la grand'garde sans que les chefs orangistes de la garde urbaine armée tentèrent de s'y opposer. Cependant le 4 octobre, le chef orangiste *Spilieux* qui commandait une partie de cette garde à la porte de Courtrai, près de la citadelle, fit savoir au fabricant *De Graet*, commandant de la même garde à cheval, que son poste était menacé d'être désarmé par les patriotes. *De Graet* arriva avec ses hommes à son secours et apprit de *Spilieux* que sa place n'y était plus tenable, que ses hommes n'étaient pas déterminés à faire feu sur les assaillants le cas échéant comme *De Graet* le voulait; pendant ces pourparlers la foule des patriotes grossissait, des renforts orangistes arrivent à *De Graet* et la fusillade et les coups de sabre commencent sur la foule sans armes que *De Graet* qualifie d'émeutiers et qui descend des environs de la citadelle vers le centre de la ville.

Ceux qui tentent de résister sont arrêtés ou blessés, dont un mortellement. Cela dure jusqu'à 9 heures du soir et le calme succède momentanément et forcément; mais, le 7 octobre, de notables et influents patriotes se rendent à la maison de ville pour réclamer des armes défensives à l'usage, au besoin de la partie du peuple qui est dévoué comme eux au vrai bon ordre et à la cause de la liberté.

*De Graet* y arrivant de son côté en dissuade le bourgmestre et lui demande un ordre écrit pour se rendre avec une escorte de son choix auprès des chefs hollandais à la citadelle, afin d'y concerter un projet acceptable d'évacuation ou les inviter à se rendre à l'hôtel de ville pour convenir des conditions de leur départ. Le bourgmestre hésite d'abord et veut remettre au lendemain la réponse, mais sur les instances de *De Graet*, sous prétexte qu'il

fallait le temps de composer cette escorte, il lui accorda un écrit portant que *De Graet* pouvait avec son escorte se rendre le 8 à 10 heures à la citadelle pour y prendre les officiers supérieurs et les conduire à la maison de ville. Cette démarche fut faite et *De Graet* avec son escorte et des chefs hollandais arriva à la maison de ville où l'on convint de l'évacuation prochaine de la citadelle sous l'approbation préalable du *prince d'Orange* qui se trouvait à la citadelle d'Anvers et les délégués du commandant *Des-tombes*, sous la même escorte rentrèrent à la citadelle.

Dans l'après-midi du même jour, les patriotes composés de toutes les classes amies de l'indépendance, parcoururent la ville plus nombreux que jamais sans que la garde urbaine orangiste, sous la conduite de *De Graet* et consorts, trouvât bon de les assaillir à coups de fusil ou de sabre comme le 4 octobre.

Les commissaires *Spilthooren*, *Callier* et *Louis Coppens* étaient arrivés à l'hôtel du Gouvernement et après s'être assurés personnellement chez le bourgmestre, aussitôt leur arrivée à Bruxelles, qu'il reconnaissait l'autorité du gouvernement provisoire de la Belgique, qu'il continuerait ses fonctions administratives au nom de ce gouvernement et qu'il respectait la mission de ses commissaires, le 11 octobre, M. *Félix de Mérode* s'étant joint à eux. Ils avaient obtenu du conseil provincial assemblé la même reconnaissance dans les circonstances déjà connues de M. *Eenens*. Voilà pour le premier conflit.

Le 10 octobre, la légion dite belge-parisienne, composée de sept à huit cents individus armés sous la conduite de deux Français, *Pontécoulant* et *Culhat*, et un Gantois taré du nom de *Bauwrens*, ancien employé de la poste à Gand réfugié en Hollande, s'approche de la ville, envoyée de

Bruxelles par le gouvernement provisoire pour aider les patriotes à empêcher l'introduction de vivres dans la citadelle et la réduire ainsi à capituler. Cette légion arrivée à Oordeghem-lez-Gand est invitée à rétrograder par la régence et la garde urbaine, mais n'en tient pas compte et se rend sans empêchement à la caserne Saint-Pierre à proximité de la citadelle, mais se ravisant à cause de cette proximité, elle se rend à la caserne de cavalerie rue de Bruxelles, à l'autre extrémité de la ville. Le lendemain *Pontécoulant* fait afficher un ordre du jour à effet sur la multitude comme les chauvins français seuls en savent faire. C'est un chef-d'œuvre du genre, il mérite de vous être communiqué si vous y tenez. Le même jour, le commandant de la citadelle invite la régence à faire connaître aux Gantois qu'ils aient à l'avenir à s'abstenir de passer le glacis de la citadelle, vu qu'elle était en état de siège, sinon qu'il déplorerait les malheurs qui pourraient leur en advenir.

Le 12 octobre, des volontaires de la légion belge-parisienne, accompagnés d'une foule de patriotes de la classe la moins aisée, se rendirent aux magasins de l'entrepreneur des victuailles pour la garnison de la citadelle, et en peu d'heures, magasins et un bateau chargé de pommes de terre amarré près de là, dans l'Escaut, et appartenant au même entrepreneur furent vidés et les vivres partagés et emportés par la foule sans que *De Graet* avec sa garde urbaine tentât de s'y opposer. Ajoutons que la ville a dû indemniser l'entrepreneur.

Le 14 octobre, la garde urbaine à pied arrive au poste indiqué en bien moindre nombre que précédemment, tandis que *De Graet* avec ses cavaliers divisés en compagnies séparées, était posté aux environs de l'hôtel de ville, où il

se rend en personne à la salle servant de quartier général, qui était déserte. Il retourne auprès de ses hommes et leur recommande de ne pas se séparer et de se rendre ensemble à la plaine des Récollets pour s'y joindre à la garde à pied. Pendant ces allées et venues, les hommes de *Pontécoulant* renforcés par de nombreux adhérents se livraient au désarmement d'une partie de la garde bourgeoise orangiste, postée à la porte de la colline, et se préparaient à en faire autant à l'égard de toute cette garde. Dans ce dessein ils descendent en masse par la rue des Champs vers la plaine des Récollets. Chemin faisant, de nombreux coups de fusil se font entendre; arrivés au pont des Chaudronniers touchant à cette plaine, ils font feu les premiers, suivant la version orangiste, sur la garde bourgeoise et un garde tombe blessé mortellement; ses camarades consternés par cette attaque imprévue quittent la plaine en désordre et les hommes de *Pontécoulant* restent maîtres de la situation, malgré les efforts de *De Graet* et de quelques autres chefs de la garde bourgeoise pour rallier leur monde qui voulait tirer vengeance de la mort d'un des leurs. Un commencement de fusillade eut même lieu dans ce sens, un homme y perdit encore la vie. *Pontécoulant*, intervenant, fit comprendre que ce qui était arrivé à la plaine des Récollets provenait d'un malentendu et fit rentrer ses hommes à la caserne, car l'exaspération de part et d'autre était telle que de commun accord, de la régence et des notables patriotes, on fit parcourir les rues de la ville par les pompiers traînant leurs canons, mèche allumée.

Le 16 octobre, les soldats de *Pontécoulant* accompagnés de la même foule, comme lors du premier désarmement d'une partie de la garde urbaine, à la porte de la colline, reparaissent dans les rues et s'arrêtent devant les maisons

des fabricants signalés comme ayant des dépôts d'armes et se firent ouvrir les portes pour s'en assurer, mais le général *Duvivier*, venant d'arriver en ville, nommé commandant supérieur des deux Flandres, fit cesser ces explorations après quelques vitres cassées et quelques armes enlevées chez *De Graet* absent et chez *M. Papelen*, commandant de la 1<sup>re</sup> compagnie de la garde urbaine à cheval.

Le 17 octobre, *De Graet* fut invité à se rendre auprès du général *Duvivier*; ils furent bientôt d'accord pour maintenir le bon ordre à Gand (*alias* y protéger l'orangisme), et *Pontécoulant* de son côté fit afficher une proclamation invitant ses hommes et compagnie à s'abstenir de toute démarche ou démonstration inquiétante pour les fabricants de fil et tissus de coton, presque tous orangistes exaltés.

*De Graet* et les siens, rassurés par la connivence du général, rassemble de nouveau son monde en armes et se rend vers la place d'Armes où les patriotes se trouvaient en grand nombre sans armes. Il y recommence ses fusillades, la foule tente de résister à coups de pierre, en commençant à dépaver les trottoirs, mais c'était trop tard, il fallait encore abandonner la place aux orangistes.

Le 19 octobre, le général *Duvivier* invite *De Graet* à se rendre le lendemain, à 2 heures, dans la rue Hoogpoort, non loin de l'hôtel de ville, avec sa garde à cheval au complet. *De Graet* n'y faillit pas, il y fut à 2 heures et demie, non seulement avec ses cavaliers, mais avec une partie de la garde à pied.

Le rassemblement qu'on y avait craint n'eut pas lieu et la régence félicita les amis de l'ordre, que l'on sait, de son dévouement à la patrie.

Le 20 octobre, la garnison hollandaise de très bonne heure, de nuit à vrai dire, commence l'évacuation de la

itadelle accompagnée de la garde urbaine et commandé par le comte *D'Haene*; elle traverse la ville, un colonel d'artillerie en tête, et arrivée à la porte d'Anvers, on n'y trouve ni portier ni clef. Une foule anti-hollandaise y arrive et augmente de moment en moment, la porte ne s'ouvre pas. Le colonel s'impatiente et veut en finir, quatre pièces de canon vont se placer en batterie et à l'instant le portier et les clefs sont trouvés, la porte est ouverte et la garnison hollandaise se met en marche, par la chaussée de Lokeren vers Anvers.

Les fabricants inquiets depuis le départ de leurs amis et les patriotes aisés font circuler des listes de souscription pour venir en aide aux nombreux ouvriers de fabrique et autres nécessiteux à l'approche de la rude saison, afin de les apaiser dans le temps de crise, comme cela arrive fréquemment dans les villes manufacturières gorgées de familles ouvrières du dehors, y attirées au grand détriment de l'agriculture et de leur santé, par un salaire plus élevé que dans leur village.

Le 22 octobre, les patriotes les plus respectables, s'assemblent et blâment la formation d'un corps franc composé d'orangistes comme leur commandant *D'Haene* qui se trahit jusqu'à donner un soufflet, dans une rencontre fortuite à la promenade place d'Armes, à l'un des plus riches, des plus estimés et des plus sincères, mais en même temps des plus paisibles partisans de l'indépendance dans le sens catholique, ce pour le punir de son opinion.

Le commandant néanmoins continue avec ses volontaires à s'afficher comme défenseur de l'ordre, ainsi que *De Graet* et les siens sous l'approbation de leur ami *Duvivier*.

Quant au bon *Vergauwen*, victime de ce brutal affront, il le dévore avec résignation, en vertu de ses principes

religieux et de vraie sagesse, exemple que devrait imiter tout homme de valeur et raisonnant de ne pas exposer bêtement sa vie utile et bienfaisante aux coups du premier méchant haineux et sauvage ennemi venu et dont la vie ne vaut pas celle de sa victime.

J'espère avoir répondu ainsi à votre désir d'avoir de mes renseignements sur les conflits entre patriotes et orangistes en 1830 et les causes et circonstances de l'évacuation de la ville et de la citadelle de Gand par les troupes de *Guillaume de Nassau*. Renseignements de mon cru ou recueillis chez quatre personnes de Gand contemporaines, comme moi, de 1830, honorables, impartiales et encore en bonne santé de corps et de mémoire.

Si vous désirez la suite par ordre de date de ce qui m'est connu personnellement ou de bonne source comme dessus, compris la trahison de *Grégoire* et complices nombreux, à Gand, le 2 février 1831, je reste à votre disposition. Vous excuserez la lenteur de mes réponses, elles demandent du temps et des démarches à Gand pour ne contenir que la vérité.

J'attends un mot de M. *Eenens* et le salue de tout cœur.

---

Deynze, 23 mars 1876.

MONSIEUR LE LIEUTENANT GÉNÉRAL EENENS,

Ma notice précédente se termine au 22 octobre 1830. *Duvivier*, *D'Haene* et *De Graet* étaient d'accord pour s'attribuer le maintien du prétendu bon ordre à Gand, qui n'était de leur part que la compression de toute manifestation patriotique en faveur de notre délivrance complète et défi-

nitive du joug de *Guillaume*, tandis que leur conduite ne tendait qu'à se ménager la faveur du pouvoir qui surgirait triomphant de notre révolution, tout en agissant secrètement et perfidement pour le maintien du régime hollandais. On conçoit que dans cet état de choses la légion dite belge-parisienne les gênait. Le 5 novembre, *Duvivier* voulut la faire partir pour Maëstricht; mais elle n'obéit pas. *Pontécoulant*, son chef, se disant aide de camp du général *Don Juan Van Halen*, se rend à Bruxelles, probablement pour consulter son général, mais ne revient pas. Le lendemain nouvel ordre de départ, nouveau refus; enfin à force d'insistance et d'efforts menaçants de la part de *Duvivier* en personne, la troupe se met en marche sous la conduite d'un officier qui les commandait en l'absence de *Pontécoulant*.

Néanmoins l'animosité entre patriotes et orangistes subsistait toujours; des rixes mêmes sanglantes eurent lieu dans les estaminets. Les premiers, s'apercevant que *Duvivier* favorisait l'orangisme, osèrent se montrer en masses bruyantes à la place dite *Hoeyaerd*, et au Marché aux Grains; mais il les fit disperser par des gardes à cheval et à l'aide des pompiers, dont le patriotisme ne s'était pas encore dévoilé et qui ne soupçonnait pas la trahison qui ne devait éclater que plus tard. Il paraît qu'à Bruxelles on eut vent de la conduite équivoque de *Duvivier*, *De Graet*, *D'Haene* et autres prétendus arbitres et protecteurs du bon ordre, puisque le gouvernement s'en préoccupa. Le 23 novembre, le général *Nypels* arriva à Gand et la garde urbaine étant allée se présenter à lui, il témoigna son étonnement à ses chefs qu'elle ne portait pas la blouse distinctive des vrais patriotes en armes; loin de s'offenser de ce reproche *De Graet* s'en orgueillit, disant ironiquement que ni lui ni les siens n'aimaient à se blouser: lui et *D'Haene*

n'en continuent pas moins leurs prouesses et agissements suspects contre les rassemblements des patriotes (qu'ils qualifient de canailles et de pillards) partout où ils se forment sans leur épargner les coups de sabre et de fusils pour peu qu'ils tendent de se défendre à coups de pierre, n'ayant pas d'autres armes ni pu en obtenir.

Le 30 novembre nouveau rassemblement à la place d'Armes et proclamation du général *Duvivier* portant que jusqu'à cette date, il a usé envers les Gantois de douceur ; mais ayant appris que ce moyen est insuffisant, il n'hésitera plus à employer la rigueur et que tout rassemblement sera dissipé par la force des armes (comme si ce moyen n'avait pas déjà été employé). Ce fut en vain ; les patriotes, devenus de plus en plus méfiants, continuèrent leurs rassemblements et le 18 décembre le général *Duvivier* avec ses chasseurs à cheval se présenta place des Fabriques pour y dissiper un rassemblement considérable, ce qui fut exécuté non sans peine, au moyen d'une charge vigoureuse et de nombreuses arrestations.

Pareilles charges eurent lieu par la garde urbaine à pied et à cheval et le corps franc de *D'Haene* sur des rassemblements nombreux, en différents autres endroits de la ville, de sorte que la manifestation anti-orangiste fut étouffée sous la force armée uniquement en mains des prétendus défenseurs du bon ordre, à leur manière, contre une population exaspérée se défendant à coup de pierres, ce qui est toujours odieux et réprouvé par tous les honnêtes gens.

Le 17 janvier 1831 de nouveaux troubles surgirent cette fois de la part de la classe ouvrière et principalement des ouvriers de fabrique probablement par la stagnation des travaux, les rigueurs de l'hiver, la privation des salaires pour journées de travail, la fermeture des fabriques de fil,

de coton et tissages, car on sait que ces fabriques faisaient gagner le pain quotidien à d'innombrables familles pauvres et qu'en général les fabricants étaient hostiles à la séparation. De là ces rassemblements malveillants et à redouter sérieusement; tous les bons citoyens étaient d'accord pour les empêcher ou les réprimer. Déjà des pierres avaient été lancées contre les voitures et les vitres de quelques fabricants et force fut d'en finir promptement. En effet, cela eut lieu le 24 janvier par des mesures moins violentes. Le bourgmestre fit savoir à *De Graet* que par arrêté du Gouvernement provisoire le corps franc *D'Haene* était supprimé et que dorénavant la garde urbaine à pied seule renforcée par des patriotes, non moins amis de l'ordre que ses adhérents, y pourvoieraient. *Ch. Coppens*, un des chefs patriotes, qui s'était rendu à Bruxelles et avait obtenu du gouvernement provisoire, la suppression du corps franc de *D'Haene*, commandait la garde urbaine à pied réformée. La tenue réservée et équivoque de certains chefs civils et militaires continue toujours; ils voulaient voir venir les faits accomplis (suivant la morale du fameux *Tiers* qui aidait souvent à les accomplir à sa guise) pour se décider à être ostensiblement du parti gagnant. Le dénouement de la conspiration orangiste approchait. Il y avait un calme précurseur de l'orage. Le capitaine de la garde à cheval *De Graet* ne se gênait plus guère à montrer de quel bon ordre il était le défenseur, puisque le 28 janvier le messager *Tydgat*, un patriote avéré, envoyé chez de . . . (1), par le nouveau commandant *Ch. Coppens* avec un écrit officiel y eut à subir le plus brutal accueil de la part de celui-ci. *De Graet* lui jeta l'écrit à la figure et fit jeter *Tydgat* avec menace dans la rue par ses domestiques et ses ouvriers.

---

(1) Nom illisible.

Enfin le 2 février au matin, le colonel *Ernest Grégoire* qui s'était déjà concerté, deux jours d'avance, en personne avec de nombreux complices à Gand même, arrive avec sa troupe par la porte de Bruges sans aucune résistance. Une foule d'individus se joint bientôt à lui, criant ainsi que sa troupe : *Vive le prince d'Orange!* et marchant vers l'hôtel du gouvernement.

*Grégoire* et quelques-uns de ses officiers entrent sans façon et sans nul obstacle chez le gouverneur *de Lamberts* et lui déclarent que les puissances étrangères ont reconnu le *prince d'Orange* comme roi des Belges et, qu'en son nom ils viennent prendre possession du gouvernement de la province, ajoutant que le gouverneur demeurera leur prisonnier jusqu'à nouvel ordre. Le secrétaire du gouverneur, *Félix Bayet*, profita d'un moment de pourparlers entre le gouverneur et *Grégoire* pour brûler les papiers d'importance, dit-il lui-même plus tard devant la cour d'assises et pour faire ses paquets et partir. (A noter que son frère, *Adolphe Bayet*, fut devant cette cour un des défenseurs de *Grégoire*.)

Heureusement que les orangistes de Gand, qui se croyaient déjà sûrs de la réussite de leurs intrigues et dont quelques-uns étaient même entrés dans l'hôtel du gouvernement à la suite de *Grégoire*, avaient compté sans les pompiers abusés jusque-là sur les intentions des prétendus défenseurs du bon ordre. Ces braves pompiers et notamment un de leurs chefs nommé *Deblinde*, imbu des principes d'indépendance et de liberté républicaine par la fréquentation de notre société avant et pendant 1830, ne tardèrent pas un moment à se présenter dans la rue du Gouvernement avec deux canons chargés à mitraille devant la troupe de *Grégoire* qui commença la fusillade, blessant

quatre pompiers dont un mortellement. La riposte suivit immédiatement par la décharge d'un des canons des pompiers qui suffit à mettre la troupe de *Grégoire* en fuite, abandonnant des morts et des blessés, ce qui mit fin au combat. Quant à *Grégoire* et ses complices occupés en démonstrations menaçantes à l'intérieur de l'hôtel du gouvernement, ils furent eux-mêmes trop heureux de n'être pas retenus prisonniers avec leurs suivants Gantois dont plusieurs parvinrent à s'esquiver adroitement, après s'être réfugiés pendant la chaleur du combat, qui tournait contre la trahison, dans les recoins obscurs de l'hôtel.

Et que faisaient, direz-vous, *De Graet* et consorts, chefs de la garde à cheval avant et pendant cette entrée triomphale de *Grégoire* dans la ville de Gand et jusque dans l'hôtel du gouvernement? Ils se tenaient à l'écart, bien qu'informés dès le matin qu'une troupe de soldats en armes s'approchait de la ville, par *Duvivier* lui-même, auquel *De Graet* répondit qu'il renonçait au commandement, ne voulant pas défendre tel ou tel parti, mais le *bon ordre*, qu'il entendait toujours de telle façon que le gouverneur de *Lamberts* le manda devant lui le 2 février, après la défaite de *Grégoire*, pour réprimander sa conduite et le menacer d'arrestation. *Duvivier*, de son côté, avait expédié, le matin, *De Wautier* en voiture avec un aide de camp hors la porte de Bruges à la rencontre de cette troupe qu'on disait être un mouvement hollandais; le général arriva auprès d'*Ernest Grégoire* et de sa troupe, s'y conduisit envers lui on ne sait trop comment; la narration d'après le rapport de *De Wautier*, en est faite dans votre œuvre, f° 154, tome I<sup>er</sup>.

Toujours est-il que la marche en avant vers la ville continua après ces pourparlers et aboutit comme il est dit

ci-avant. Ce qui me paraît suspect dans la conduite de *De Wautier*, ce sont les 400 florins en or acceptés par lui, la nuit, dans son lit, du traître *Culhat*, dit *Borremans*, de la part du *prince d'Orange*, et l'inaction de tout le monde, lui compris, à laisser avancer *Grégoire*, depuis le port de Bruges jusqu'à l'hôtel du gouvernement et y pénétrer en armes, comme *Bauwens* et *Culhat* avaient pu le faire en octobre 1830 sous les yeux des partisans orangistes de ce temps-là. J'ignore aussi comment *Grégoire* a pu échapper sans empêchement de cette bagarre; le fait est que, vers le soir, il arriva avec le reste de sa troupe devant la maison de ville de Deynze, où j'exerçais les fonctions de bourgmestre, comme premier échevin, espérant sans doute d'y trouver logement et le nécessaire comme d'usage et y entra seul tout troublé, effaré et l'inquiétude le dominant de plus en plus par mon attitude et mes questions sur cette venue inattendue de soldats, non annoncée; il sortit et se décida à pousser vers le bourg de Nazareth où le bourgmestre, effrayé de cette apparition insolite, prit la fuite, laissant sa commune à la merci de *Grégoire*, qui d'abord n'y fut pas mal reçu, au contraire; on y fit courir une chanson de bienvenue comme patriote et contre le bourgmestre réputé orangiste; mais la méprise, une fois reconnue, les habitants firent sonner le tocsin et *Grégoire* décampa avec les siens et arriva, on ne sait par quelle voie, à 3 heures du matin à Eecloo chez le nommé *Bert*, orangiste fougueux, où il fut arrêté par la garde civique, sous le commandement du brasseur *Ryffranck*, aidé par le lieutenant de la gendarmerie *Kiekens*, et conduit ainsi que le reste de sa troupe à la prison de Gand. Et ainsi finit la criminelle odyssee de *Grégoire*, instrument des orangistes de Gand, dont les survivants et leurs successeurs de même opinion

y dominant encore, aussi ennemis de l'indépendance de la Belgique que leurs devanciers, mais non de ces faveurs lucratives qu'ils se procurent sous la firme de libéraux-catholiques ou non suivant le parti qui dispose alternativement du pouvoir et des finances de la nation.

Le 4 février, M. *Van der Linden*, membre du gouvernement provisoire, arrive à Gand et y suspend, en vertu de ses pouvoirs spéciaux et à la demande du gouverneur et de nombreux habitants notables de Gand, l'administration municipale pour son laisser-aller et laisser-faire dans ces circonstances, et nomme une commission de sûreté publique à sa place de onze notables dont cinq seulement acceptent sous le blâme de *De Graet* et consorts. Aussitôt le *Messenger de Gand*, feuille perfidement ultra-orangiste, redouble d'audace et lance des articles furibonds contre les auteurs de ces énergiques mesures, tellement que le 23 mars le peuple exaspéré ravage l'imprimerie de ce *Messenger hollandais* et jette aux quatre vents toutes les paperasses qui s'y trouvent accumulées, parmi lesquelles force lettres, correspondances et rapports des plus compromettants pour leurs auteurs ainsi démasqués et voués au mépris public.

Le peuple, non content de cet *autodafé* matériel, le complète par le bris des vitres chez *De Graet* qui fait feu, par les fenêtres, ensemble avec ses domestiques et adhérents, sur la foule menaçante dont plusieurs hommes furent blessés et tués par ces décharges.

Après ce coup de tête imprudent de *De Graet*, celui-ci se réfugia à Lille et la foule aveuglément vindicative et de plus en plus irritée contre les fabricants s'en prit au premier qu'elle rencontre, le fit descendre de voiture, l'entraîna devant un arbre de la liberté qu'elle lui fit embrasser

brutalement. Le *Messenger* de *Guillaume*, malgré l'injonction du gouverneur et de la commission de s'abstenir de ses irritantes et dangereuses polémiques dans ces circonstances, n'en continua pas moins, si bien qu'il répondit, sous prétexte de liberté de la presse, dont il abusait si méchamment en vilipendant les auteurs de l'avertissement.

La commission, vu la stagnation des fabriques, employa les ouvriers sans travail à la démolition du vieux château, dit des Espagnols, que le fanatique Charles-Quint avait élevé contre les Gantois jamais contents et toujours égoïstes, qui plus tard ont renversé sa statue et depuis ont baptisé leur plus belle rue de son nom ! Aujourd'hui, il leur faut des millions pour démolir un vaste canal contraire à leur demande et qui nous a coûté des millions et convertir ce vaste canal en port de mer artificiel au détriment de nos ports naturels ; ajoutons qu'ils barrent le cours de la Lys arbitrairement pour refouler les eaux corrompues sur tout le canton de Deynze.

Tout marcha tant bien que mal à Gand jusqu'à la connaissance de ce qui se tramait à Londres pour détacher de la Belgique une partie du Limbourg et du Luxembourg et de la rive gauche de l'Escaut qui avait coopéré à la révolution, ce à quoi le régent et ses ministres *Lebeau*, *de Theux* et autres apprentis diplomates conseillaient acquiescer. Alors le tribun *de Soeter*, soutenu par les membres de la commission qui partageaient son ardeur, commença à péroquer dans les places publiques et les estaminets pour engager le peuple mécontent à marcher avec lui sur Bruxelles pour protester contre cet abandon odieux de frères et amis. Il réussit à se faire accompagner par une masse de jeunes gens armés, mais, arrivés près du village de Melle, sur la chaussée de Bruxelles, ces volontaires improvisés sont dis-

persés par les chasseurs à cheval de *De Wautier* et, deux jours après, de *Soeter*, siégeant à l'hôtel de ville comme membre de la commission de sûreté publique, y est arrêté avec un luxe de forces militaires composées de chasseurs à cheval et de canons et conduit à la citadelle où il reste emprisonné jusqu'à son transfert à Bruxelles (le 10 juillet 1831 pendant la nuit), où la chambre des mises en accusation de Bruxelles l'a renvoyé devant la cour d'assises du Brabant pour y répondre, conjointement avec *Lehardy de Beaulieu* et consorts, à l'accusation du complot ayant pour but de détruire ou de changer le gouvernement, prouvée par verdict à l'unanimité du jury.

Les événements de cette époque de déloyauté, d'hypocrisie, de trahisons et d'injustices sont trop bien signalés, concernant la Belgique en général, dans vos écrits pour que je me permette de sortir de ce que j'en sais concernant notre Flandre et qui vous étaient probablement moins connus.

Je passe pour le moment sur les injustices que j'ai subies et que je subis encore de la part des gens au pouvoir de toute nature, en haine de mon indépendance de caractère et de ma conduite exemplaire de toute servilité pour obtenir place ou candidature quelconque, ce qui contraste avec la leur et en paraît un blâme tacite; aussi sont-ils tous d'accord pour me le faire payer le plus chèrement possible en argent et en vexations, pourvu que cela ne leur coûte rien personnellement. Pourriez-vous croire, pour n'en citer qu'un exemple, qu'ils sont si bien d'accord pour me nuire en tout que, depuis 1854, je ne puis obtenir justice devant aucun pouvoir ni judiciaire ni administratif d'une usurpation, par une clique de faux dévots de Deynze conseillée, poussée et défendue par le plus orangiste des

avocats de Gand qui m'en veut *mordicus* pour mon dévouement à la cause belge en 1830, de certaine de mes pépinières dont l'établissement, par bail en due forme, m'a coûté des milliers de francs et qu'ils s'entendent à faire durer le procès jusqu'ores par des remises innombrables très coûteuses, vexatoires et injustifiables.

Je vois dans les journaux qu'on vous en veut pour l'exemple que vous donnez d'une franchise que tout brave devrait imiter et parce que vous appréciez les hommes non d'après leurs vains titres, mais d'après leur valeur réelle et vraiment estimable.

Je vous souhaite des juges dignes de ce nom qui ne vous laissent pas impunément traîner devant eux sans obtenir une juste solution des années et des années par l'influence pernicieuse de vos ennemis.

Toujours prêt à vous renseigner sur tous les faits à ma connaissance et qui sembleraient omis ou mériter plus de précision ou détail.

J'ai l'honneur de vous réitérer l'assurance de ma parfaite estime et de vous témoigner ma satisfaction de voir que vous défendez si dignement votre honneur et celui de vos irréprochables concitoyens.

(Signé) : B. C.

Ci-joint copie de la puissante proclamation de Pontécoulant, en 1830, que vous approuverez, je pense, comme opportune et de grand effet à son arrivée de Gand.

## Révolution de 1830.

---

### Extraits des Mémoires de N.-J.-H. Descamps (1), membre de la régence de la ville de Mons.

---

Une révolution qui s'opère ressemble à la digue qui se rompt, l'irruption du fleuve entraîne tout ce qui lui est opposé. Bruxelles offrait cette image du chaos et des gran-

---

(1) Descamps (Nicolas-Joseph-Henri) naquit à Mons le 14 mars 1775. Il fut destiné à l'administration et entra à l'âge de 15 ans dans les bureaux des Etats du Hainaut. Bientôt, cédant à ses sentiments patriotiques, il s'enrôla parmi les chasseurs du Hainaut, un des corps de volontaires, qui tentèrent d'arracher la Belgique à la domination autrichienne.

Après l'échec de la Révolution brabançonne, Descamps reprit sa vie de bureau. Il occupait l'emploi d'official aux archives de l'Etat, lorsque, le 5 juillet 1794, il fut obligé sous menace de punition révolutionnaire, de servir de secrétaire au commissaire Jasmin Lamotze, délégué de la Convention. Il accompagna son nouveau chef à Aix-la-Chapelle et remplit près de lui les fonctions de substitut jusqu'au mois de mars 1795. Il revint alors dans sa ville natale et s'occupa d'affaires commerciales.

Il fit partie de la régence de Mons de 1820 à 1824, fut en 1830 membre du comité de l'industrie, en 1832, 1833 et 1836, membre de commission de travaux publics et mourut à Mons, le 21 août 1846.

Pendant les années 1840 à 1843, il rédigea d'intéressants mémoires sur l'histoire de Mons de 1780 à 1843. La 1<sup>re</sup> partie, qui s'étend de 1780 à 1814, a été publiée à Mons en 1882 par la Société des bibliophiles belges. Quant à la seconde partie, elle est toujours inédite et, grâce à l'obligeance de M. Louis Descamps, juge de paix à Schaerbeek, j'ai pu y emprunter les extraits qu'on va lire.

deurs. Nous étions à l'époque de cette belle exposition de l'industrie nationale, monument d'orgueil pour les Belges et de jalousie pour l'Angleterre, nous touchions au jour de l'anniversaire du roi, de l'argent et du pain devaient être distribués au peuple, le Parc se festonnait de guirlandes et d'arcades pour l'illumination ; il y avait bien des conjurés, mais sans plan arrêté, la révolution de juillet en France avait électrisé Bruxelles, mais confusément. Le 23 août, je dînai en ville à Bruxelles; la demoiselle du logis était à ma gauche, M. *van de Weyer* lui donnait la droite et causait d'amour; rien ne décela pendant tout le dîner l'ombre d'aucun événement, quoique l'on n'y mit aucun ménagement. Le 24, je fus abordé par des connaissances qui m'engagèrent à aller le lendemain 25 au spectacle entendre la *Muette de Portici*. Je m'y refusai en leur disant que je soupçonnais leur projet, que je ne voulais pas prêter la main à des scènes où il n'y aurait que des coups à recevoir ou à donner. « Mais alors, dit-on, s'il y a un mouvement à Bruxelles, peut-on compter sur Mons? » Alors tout me parut clair. « Mons, répondis-je, est étranger à tout mouvement, Mons est tranquille. »

Le lendemain 25, je fus au *Messenger de Louvain*, rue de la Fourche; toujours mes hommes. « Prenez garde, leur dis-je, quand vous aurez déchaîné la populace, craignez de ne plus pouvoir l'arrêter ». *Jean-François Senault* était à ce moment au *Messenger de Louvain* aussi étonné que moi du mouvement préparé. Il y avait là aussi un père de famille de Mons, frère du Lion Belgique; je m'aperçois qu'il était remarqué, je passai derrière lui et lui dit à l'oreille : « On s'occupe de vous, filez ! » Il s'éclipça.

La fameuse *Muette de Portici*, véritable brûlot préparé, fut donc jouée; la force militaire avait envahi le pérystyle

du spectacle extérieur, le général *Wautier* en gardait les avenues avec sa troupe; la pièce finie, les acteurs secrets se répandirent dans la ville, la canaille fit boule de neige, le domicile de *Libry Bagnano* fut envahi, pillé, dévasté, sa succursale, rue de la Madeleine, eut le même sort. Après ce premier acte, il fallut continuer de plus belle, les chiens n'avaient pas été mis au bois pour si peu. Vers minuit, à l'aide d'un charivari d'instruments discordants, cornets à bouquin, on dirigea la meute au Petit Sablon et, à l'instant, l'hôtel du ministre de la justice *van Maanen* fut pillé et incendié. Le jour est venu mettre à nu cet effroyable spectacle; des hommes ivres, des femmes échevelées, véritables furies, parcouraient les rues trainant le fruit des pillages.

Vers 10 heures le matin, on voulut recommencer rue de la Madeleine chez *Libry*, on emportait les gouttières en plomb quand vint un piquet de grenadiers hollandais qui firent une décharge en l'air en face de l'*Hôtel d'Angleterre*, aujourd'hui la Grande Harmonie, et tout le monde prestement disparut.

Au Grand Sablon, un grand feu était allumé sur lequel on jetait meubles, pendules, literies, etc., appartenant au général *Wautier*, logé chez *De Campagna*, et tout cela en présence d'une douzaine de prêtres riant aux éclats et rangés contre la muraille. J'avais eu l'honneur de les voir aux coins de rues, près de la barricade, distribuer factieusement de l'argent aux braves déguenillés.

Voici ce qui complétait le tableau: les mêmes hommes qui avaient été voir jouer la *Muette*, qui avaient organisé le 25 ce drame lugubre, je les voyais le 26 au matin faire patrouille pour maintenir l'ordre tout en laissant piller et incendier. Bravo, Messieurs! Bravo, horreur et paix vous sont dus!

J'avais promis à *M. Blissen* d'aller déjeuner avec lui le 26;

à 7 heures le matin, je descendais la rue du Chêne, lorsque M. *Ranvet*, l'avoué, demeurant en face l'hôtel du gouvernement, me témoignait tout son chagrin du vacarme de la nuit, et de tous ses regrets de n'avoir encore vu personne du gouvernement; tout le monde paraissait avoir émigré : personne à la régence, anarchie complète partout, vous eussiez dit que tout le monde conspirait. Mon déjeuner ne dura pas quinze minutes; je revins par la rue du Chêne, une dizaine de gamins essayèrent d'arracher les persiennes de l'hôtel du gouverneur. ils y pénétrèrent, pillèrent les bureaux; il n'était pas 10 heures que la voiture du gouverneur, son uniforme, étaient portés en triomphe vers la porte d'Anderlecht et brûlés à Forest, où on pillait à la manufacture de Rey frères! et c'est au gouvernement qu'on en voulait.

Avec 100 hommes de cavalerie à ma disposition, j'aurais étouffé la révolte le 26 août avant 10 heures du matin, j'aurais foulé la canaille sous les pieds des chevaux, et les paladins de la *Muette de Portici* seraient aller se cacher. Le Parc n'eût pas été illuminé pendant le jour avec les débris des arcades préparées pour l'illumination du soir.

Le 25, Bruxelles regorgeait de monde, moi et *Fauvel*, nous avons pu obtenir chacun un matelas dans les greniers de l'*Hôtel de l'Empereur*; le 26 le soir, tous les hôtels étaient vides! Premier jour de la Glorieuse.

Je revins à Mons le 28, laissant aux historiographes de Bruxelles le soin de transcrire ses saturnales et de nous dire comment, avec une garnison nombreuse, une régence, une police onéreusement organisée, des procureurs royaux, une gendarmerie, tous dévoués au roi, payés par le gouvernement, Bruxelles, la capitale du royaume, fut ainsi abandonné à l'anarchie, si la plus coupable lâcheté et la complicité de quelques-uns n'y avaient prêté la main.

J'arrivai à midi par la diligence Van Gend, elle fut entourée de curieux qui accablaient les voyageurs de questions, car les nouvelles changeaient de versions suivant l'opinion de ceux qui les racontaient; les journaux d'ailleurs, payés pour cela, ne manquaient pas de débiter des mensonges; n'ayant que des vérités à dire je ne répondis point aux questionneurs... je rentrai chez moi.

La régence était assemblée, elle m'envoya *Fontaine Spitaels* pour connaître l'état des choses, il ne fut pas étonné de ce que je lui apprenais. A quelque temps de là, il avait failli s'attirer une mauvaise affaire au spectacle avec des écervelés qui voulaient siffler le roi dans sa loge. Il fut convaincu qu'il n'y avait à Bruxelles que la canaille qui était en jeu, que les véritables acteurs se tenaient derrière le rideau qui serait tiré lorsque l'on croirait l'affaire assez engagée. Je lui dis que le contre-coup arriverait de même ici, que la régence devait prévenir le désordre et ne point l'attendre, qu'elle devait avoir recours aux citoyens et amis de l'ordre, les former en compagnies, leur faire délivrer des armes de l'arsenal militaire, mettre sur pied la garde communale et la garde municipale en attendant la formation des compagnies nouvelles à former.

La régence adopta mon avis, les armes furent délivrées par l'autorité militaire, des compagnies furent organisées sous la dénomination de garde urbaine. Je fus choisi par ma section comme capitaine, la régence assigna un numéro <sup>(1)</sup>

---

(1) La 1<sup>re</sup> compagnie fut commandée par Guillaume Latteur; la 2<sup>e</sup> par François Tahon de la Motte; la 3<sup>e</sup> par Nicolas Descamps; la 4<sup>e</sup> par Le-grand-Gossart; la 5<sup>e</sup> par Xavier Hardenpont; la 6<sup>e</sup> par Joseph Destombes; la 7<sup>e</sup> par Hippolyte Lange. (Voir Ch. ROUSSELLE : *Mons pendant la Révolution de 1830*, Bruxelles 1882, p. 12.)

d'ordre et un lieu de rassemblement à chacune d'elles; ma compagnie eut le n° 3, station du Séminaire. J'avais pour lieutenant *Auguste Pillion* et *Frédéric Corbisier*. Il se forma une compagnie à cheval, commandée par M. *Hauzeur*, station à l'Aigle d'or. Les autres compagnies étaient disséminées en ville : *Legrand-Gossard* chez Borriau, Grand'rue, N. . . . , à l'hôpital Saint-Nicolas, rue d'Havré; N. . . . , au conseil; *Destombes*, à l'Hôtel de Laon; cette compagnie conserva populairement la dénomination de compagnie de l'Ours. *Duval de Blaregnies* était chef de la garde urbaine, n'ayant ni tambour, ni musique, ni trompette pour la cavalerie; on tenait à cette absence pour ne pas sortir du but de garde urbaine et de police, et n'avoir aucune collision avec la garnison, mais ce n'était point ce que voulait *Duval* et les meneurs à sa suite.

Dès le premier jour de mon retour, je fus invité de me rendre à 3 heures de l'après-dîner à l'hôtel de Ligne, Théophile Desenfants était venu chez moi. Ignorant le motif de cette réunion, je m'y rendis néanmoins; là j'y trouvai des hommes nouveaux, de jeunes gens, *Depuydt*, etc. Je déclinai l'honneur de la présidence, *Depuydt* y fut porté. Des propositions que je ne pouvais approuver furent faites; je me retirai; il me paraissait clair que l'on voulait suivre Bruxelles avec qui on entretenait une correspondance active, par l'intermédiaire de *Lauwers*, directeur de la messagerie *Van Gend*.

Bruxelles continuait son mouvement désorganisateur; le prince d'Orange y était arrivé le 1<sup>er</sup> septembre à travers les barricades; il avait cru calmer le mouvement révolutionnaire, on lui fit au contraire des propositions usurpatrices pour qu'il prit les provinces belgiques sous sa protection, c'est-à-dire trahir son père qui l'avait envoyé comme conci-

liateur; il refusa d'entendre personnellement ce langage et il repartit.

Bruxelles s'impatientait de ne point voir Mons prendre une allure révolutionnaire, des conciliabules s'établirent chez *Duval* le soir, on y entra par une issue du mur du Parc, des hommes initiés en faisaient partie, jusque des officiers de la garnison et de la garde urbaine; on voyait pendant le jour des hommes du peuple manquant de pain chez eux, dépenser des pièces de 5 livres. Les journaux de Bruxelles redoublaient de mensonges et d'audace. *Bruxelles, l'héroïque Bruxelles avait enfin terrassé les soldats du despotisme hollandais, 30,000 Borains étaient en marche pour fondre sur la capitale.* Et le Borinage qui lisait ces bêtises était tout surpris d'apprendre de Bruxelles que sa population, qui était demeurée chez lui, avait été enrégimentée et dirigée vers la capitale.

On voulait enfin opérer un coup de main. J'étais à me promener sur la place vers 9 heures du soir — on sait que la place était le rendez-vous de la multitude —, lorsque *d'Auxy* vint annoncer au bourgmestre qu'une émeute avait lieu à la porte de Nimy, que le poste militaire avait été contraint de céder, que les pavés avaient été enlevés et mis en masse vis-à-vis de la porte, etc. *Duval* présent nia le fait et dit qu'il n'y avait rien; le bourgmestre me pria d'y aller. Je pris deux hommes au peloton de réserve à Saint-Georges, *Goffinet* et un autre, je fus à la porte de Nimy et je vérifiai que *d'Auxy* n'avait dit que la vérité. En remontant la rue, je rencontrai *Lange* et *Adolphe Mathieu* se dirigeant vers la porte. Je rendis compte au bourgmestre, et dès ce moment *Duval* nous fut connu, nos soupçons se réalisèrent. Cette équipée n'eut pas de suite, tout fut rétabli le lendemain

matin; pour les hommes du mouvement ce n'était que partie remise.

L'idée de donner des tambours aux compagnies surnageait toujours. Sous le prétexte de rassembler plus facilement les compagnies, on voulait du bruit, quelque chose de militaire; on dut céder; on y joignit des drapeaux aux couleurs brabançonnnes, portant le numéro de chaque compagnie; la cérémonie eut lieu publiquement sur la place, en présence de la régence et du gouverneur *de Macar*.

Les rassemblements du soir sur la Grand'Place devinrent plus tumultueux, une réserve de 200 hommes fournie par toutes les compagnies passait une partie de la nuit au grand salon de l'hôtel de ville; un soir que je me promenais dans la rue du Séminaire au poste de ma compagnie, j'aperçus dans le lointain, venant du Rivage, un homme à cheval; il faisait clair de lune; à son chapeau blanc je reconnus *Duval*. « Capitaine *Descamps*, me dit-il, allez un peu à la porte du Rivage avec quelques hommes, je crains qu'il n'y ait là quelque désordre ». Je donnai tout bêtement dans le panneau, je pris avec moi le lieutenant *de Neufcourt*, *Lolivier* le contrôleur *Dupret*, l'instituteur *Culot*, le bon *Chevet* et quelques autres, je fus à la porte du Rivage; avant que d'y arriver, je fis garder l'avenue de l'Arsenal par *Lolivier* et *Dupret*, je posai *Culot* près le magasin à poudre, puis j'allai au poste; là je trouvai *Pierre Capouillet*, puis tous étrangers à la garde urbaine, *Caroly* le poète, un Français logé chez *Boulangier* père (maison *Boulangier* et *Lemoine*), des hommes du peuple à qui *Duval* avait fourni des armes; tout étourdi de cette rencontre, je m'emparai du poste. On prétendit que l'on était là par ordre de *Duval*, commandant; finalement je convins que *de Neufcourt* et quelques hommes garderaient le poste en commun. Je me rendis à la régence

pour rendre compte de ce qui venait de se passer, *Duval* y était et, au moment où il protestait n'avoir aucune connaissance de l'événement, le poète *Caroly* et le Français, qui eut soin de s'éclipser la nuit, assurément pour en aller faire autant ailleurs, entrèrent dans le salon, confirmèrent mon rapport : *Duval* fut confondu.

Pareil désordre s'était passé à la porte d'Havré, le commandant *Duvivier* avait voulu s'y opposer, il fut très mal traité; désespéré, croyant son honneur compromis, il voulut se suicider dans la rue; *Rousselle* père et *Wyns*, directeur de l'octroi, le calmèrent, s'emparèrent de lui et le ramenèrent à la régence.

Les chefs de la garnison, le gouverneur, furieux de ce qui venait de se passer, tinrent conseil de guerre à l'arsenal et de là écrivirent à la régence que si, à l'instant même, les postes n'étaient pas restitués, la ville serait traitée militairement. La régence fit connaître sur-le-champ aux chefs des compagnies cette détermination, le bourgmestre *M. Durieux*, *Fontaine Spitaels*, le secrétaire *Rousselle*, le capitaine *Descamps*, *Legrand-Gossart*, *Destombes*, *Coppée*, *Boulangier* fils se mirent en marche; *Duval* voulut s'en dispenser, mais nous le sommâmes de nous accompagner; je donnai ordre sur-le-champ au sergent de ma compagnie *Raingo*, fils de la veuve *Raingo*, d'aller lever les postes de la porte du Rivage, mais j'appris dans la nuit qu'il ne put y arriver, la troupe avait déjà fermé la rue du Rivage, le poste avait été chassé, *M. de Neufcourt* maltraité, *Culot* seul avait résisté; il avait déclaré que gardien du magasin à poudre par ordre du capitaine *Descamps*, il n'abandonnerait son poste que par ses ordres, que le premier qui le molesterait, il lui f... un coup de fusil. *Culot* avait servi, on comprit qu'il fallait y regarder à deux fois, on le laissa en faction.

Nous parlâmes donc et commençâmes par la porte d'Havré; là on voulut capituler, *Duval* demandait que la garde fût mixte; nous persistâmes sur l'exécution formelle; elle eut lieu. *Duval* voulut nous quitter, nous le fîmes arriver avec nous au Rivage, déjà le poste était rendu, mais nous retrouvâmes *Culot* en faction, il nous suivit; nous arrivâmes au quartier général, à l'arsenal, annoncer l'évacuation des postes, nous reçûmes de la part du colonel *Lyppens* une bordée de la plus forte expression qui tombait d'aplomb sur *Duval* et particulièrement sur *Boulanger* fils, de la rue de Houdain, et qui, grâce à nos mensonges officieux, fut exempt d'être arrêté.

Nous rentrâmes tous chez nous à 4 heures du matin; déjà *Duval* n'avait pas manqué de faire circuler que j'étais un traître, que c'était moi qui avait fait manquer le coup, que j'avais voulu faire assassiner de *Neufcourt*, *Lolivier*, *Dupret*, etc. Tout cela porta coup, on devait me casser la tête avec une balle, me pendre, etc., je fus enfin désigné comme orangiste contre-révolutionnaire.

Avant 9 heures du matin, convocation de la part de la régence pour rassembler les compagnies, chacune à leur station, à l'effet de choisir de nouveaux officiers et ceux-ci choisir ensuite à midi, au bureau de l'état-major à la régence, un nouveau chef.

J'étais bien déterminé à ne plus rien accepter et à rentrer comme soldat. Je me présentai à la réunion avec mon fusil, malgré les instances du bourgmestre et de *Fontaine Spitaels*; la compagnie me renomma malgré les murmures de *Capouillet*, *d'Evrard Claus*, dont la femme m'avait honoré le matin même de toute sa patriotique indignation. Les officiers se réunirent à midi et, de guerre lasse, on renomma *Duval*, non par amitié pour lui, mais dans la

crainte qu'il ne nous fît jouer de plus mauvais tours; la régence opinait pour M. de *Herissem*, père, qui était membre de la régence.

Tel fut le résultat de cette nuit fatale sourdement organisée à prix d'argent. La ville constamment agitée demeurait illuminée la nuit, la réserve, infanterie et cavalerie, stationnait en face de l'hôtel de ville et avait devant elle la populace amoncelée qui l'insultait et méditait le projet de nous désarmer. *Duval* vint à moi et me dit : « Capitaine *Descamps*, faites donc retirer ces-gens là! » Comprenant le piège qu'il me tendait, je lui répondis : « Commandant, vous les connaissez mieux que moi, parlez-leur, ils vous obéiront. » Il feignit de leur adresser la parole; dix minutes après on nous jetait des pierres; *Pillion*, mon lieutenant, en reçut une sur la tête; il n'y avait plus à balancer, j'invitai le piquet de cavalerie à balayer la place, il se mit au trot. Je commandai l'infanterie, les émeutiers furent acculés contre les cafés *l'Aigle d'or*, etc.; tout allait se décider, lorsque le général *Louis Duvivier* est venu se jeter à terre au milieu des deux partis, en suppliant de ne point faire usage de nos armes. Plusieurs s'étaient réfugiés dans le café *J. B. Prieau*; *Fromentier* et quelques hommes de la compagnie de *l'Ours* s'y précipitèrent, des quinquets furent brisés par les fusils, le lieutenant *Lemaire* fut désarmé de son sabre, le calme se rétablit, la place fut évacuée par les émeutiers, en simulant le cri de *l'ours*.

Dans notre charge, il avait été possible de se voir de près, et quel ne fut pas mon étonnement de trouver parmi les agresseurs des hommes armés de fusils de chasse: *Hachez*, le médecin, en casquette baissée sur les yeux, son fils, qui tous deux périrent plus tard d'une manière si cruelle; *l'Eseart*, l'huissier, etc. Je n'en revenais pas de ma surprise.

Ceci n'était encore qu'un acte du drame avorté, il nous en était réservé d'autres ; entretemps la garnison était au bivouac à l'arsenal dans un état pitoyable, il fut convenu qu'elle rentrerait à la caserne et continuerait à garder les portes de la ville, en s'abstenant de tout service intérieur. Par ce moyen, on entretenait le mouvement.

Bruxelles s'était bien trouvé du pillage, c'est la pâture de la canaille, pour les honnêtes gens, c'est l'intimidation. Il fallait à la population un motif apparent : on dénonça les marchands de grains, on savait qu'en révolution les hommes qui se livrent à ce commerce sont les premiers sacrifiés. Déjà quelques jeunes polissons avaient jeté des pierres aux vitres de chez *Verteneuil* sur la Grand'Place, il en fut quitte pour quelques bris de carreaux. *Damas Cattier*, rue de Nimy, ne fut pas si heureux, *ou le fut-il davantage ? on ne sait comment s'exprimer en face des indemnités qui lui ont été payées par la ville* ; toujours est-il qu'au milieu de la nuit, la populace envahit sa maison, pilla le grain et qu'elle disparut à l'arrivée de la garde urbaine ; quelques pillards furent arrêtés, judiciairement mis en jugement, il fut constaté qu'on avait dit de piller du grain, mais pas autre chose, qu'ils avaient reçu de l'argent ; un des pillards qui n'avait point été arrêté m'a dit à moi : « J'ai fait comme les autres, j'ai reçu de l'argent du comte *Duval* (il appelait *Duval*, comte *Duval de Blaregnies*), mais il m'avait recommandé de ne piller que du grain ». La victime du pillage a prétendu que le grain n'était pas le seul objet pillé ; les pillards condamnés ont été graciés à quelques temps de là, par le gouvernement provisoire !

On pillait également le grain chez un marchand sur la route de Cuesmes, on essayait pareil acte à Lyon, mais là un bon coup de fusil y mit ordre. Tout cela avait un motif.

Les gazettes colportaient ces hideuses nouvelles à l'effet de soulever les populations et de les entraîner.

Un événement plus grave vint attrister la ville de Mons, *M. Degorges Legrand*, homme à qui le peuple n'avait aucun reproche à faire, mais dont la prospérité était l'objet de la haine de quelques hommes, fut pillé et faillit perdre la vie; il eut heureusement la présence d'esprit de se réfugier dans un pigeonnier en face de sa maison, d'où il put contempler la dévastation: sa superbe voiture fut attelée de ses chevaux, des femmes du peuple y montèrent parées des habillements de son épouse et vinrent se pavaner jusqu'à Jemmapes. *M. Degorges* pillé! et par qui et pourquoi? L'opinion publique a été longtemps atterrée sur cet acte de vandalisme; pour moi il y avait déjà bien longtemps que j'avais entendu dire avec un air de commisération hypocrite: « Oh! je ne serais pas étonné que cet homme-là, qui fait tant de mal au pays, ne reçoive un jour un coup de fusil ». C'était bien mieux que de le faire étrangler dans un pillage.

Chez mon fils à Jemmapes, on essaya d'escalader la muraille; il était absent du pays. Isidore, le domestique, leur lâcha un coup de fusil; ma fille et ses enfants vinrent se réfugier à Mons. Toutes ces scènes se passèrent aux portes de Mons. Je courus à l'état-major réclamer de la gendarmerie, une force armée quelconque pour la diriger sur Cuesmes et Hornu. *Depuydt*, le chef de l'état-major, ne voulut rien entendre, prétendant que ces forces étaient utiles en ville!!!

On laissa donc faire et c'était le programme adopté; un jour ou deux après que tout était calmé, on envoya pour la forme une forte patrouille commandée par *Goffrin Delrue*, faire une parade de reconnaissance sur Cuesme, Jemmapes, où l'on savait n'avoir plus rien à faire.

Le désordre et le pillage pendant la nuit était toujours le point de mire du cabinet-directeur ; il savait que *M. de Macar* quittait son hôtel la nuit et couchait, disait-on, chez *Tercelin* où il arrivait par l'issue du gouvernement. Un soir les émeutiers commençaient à dépaver vis-à-vis de chez *Tercelin* ; on en prévint la régence d'abord, qui était constamment en permanence ; le bourgmestre dit qu'il fallait aller chercher la compagnie n° 3 pour arrêter le mouvement. *Duval*, qui était présent : « O ! dit-il, il n'y a plus personne au Séminaire, toute la compagnie a abandonné le capitaine *Descamps*. » Sur-le-champ, deux cavaliers reçurent ordre d'aller s'enquérir du fait ; *Paul Péchu* et *Jules Petit* arrivèrent au poste au grand trot et me communiquèrent leurs ordres. Je fis mettre la compagnie sous les armes dans la cour et après en avoir compté les hommes : « Allez, messieurs, dire à la régence que j'ai 69 hommes à sa disposition et qu'elle peut ordonner. » Cinq minutes après, les cavaliers revinrent avec l'ordre d'arriver à la rue de Nimy. Nous partîmes par les rues de la Potterie et des Clercs, nous traversions la place quand *Duval*, qui se promenait avec *Depuydt*, vint me dire à l'oreille de ne pas aller plus avant, que tout était fini, de congédier ma compagnie ; il était près de 11 heures, nous remontâmes la rue Neuve et chacun rentra chez soi. *Grisez* faisait ce jour partie du détachement qui s'aperçut bien qui nous jouait et que c'était à moi qu'on en voulait. Plusieurs me ramenèrent chez moi, craignant un acte médité, car il était positif que *Duval* voyant le coup manqué avait renvoyé les acteurs soudoyés qu'il aurait pu faire diriger vers chez moi. Il était capable de tout.

Lorsqu'il fut question de la réélection des officiers et du commandant par ceux-ci, il y eut entre *Duval* et *Destombes* une altercation vive, provocation, etc. *Des-*

*tombes* visait-il au commandement ? Je l'ignore. L'état-major, comprenant le mauvais effet que produirait un duel en ce moment-là, me députa avec *Gaultier* pour terminer l'affaire amiablement ; nous fûmes chez *Duval* à 9 heures du matin ; il se fit nier par son domestique. Je le réclamai sachant bien qu'il y était et il vint. On s'expliqua, tout fut arrangé sous la promesse que *Destombes* accepterait l'intervention ; nous vîmes *Destombes* qui n'était pas homme à reculer, et tout fut fini. *Duval* avait le verbe haut, mais entre des hommes de cœur, cela ne suffit pas.

Pendant que les démolisseurs battaient en brèche matériellement, les prêtres leur venaient en aide pour démoraliser l'ordre public. Dans les campagnes, la chaire évangélique était transformée en tribune démagogique ; la religion devait être vengée, les anathèmes contre le tyran Guillaume étaient lancés, il n'y avait de salut pour les catholiques que de recourir aux armes, et vive 89 ! comme me le criait un soir le pauvre abbé Cocquetel qui en remontant la rue du Séminaire, rond comme une futaille, me prenait la main, en réclamant le jour de la délivrance.

Il faut être juste cependant, le clergé de Mons, généralement tranquille, ne commit aucune de ces bravades que l'on vit ailleurs ; il conservait les sympathies, à lui permis !

Bruxelles se débattait toujours faisant appel au patriotisme des enfants de la Belgique. Bruxelles réclamait de l'artillerie ; l'arsenal de Mons était le seul qui put lui en fournir. D'abord pour marcher vers Bruxelles, il fallait se rendre maître de l'arsenal et des portes. Ce projet avait sans doute été éventé, le général *Howen* arriva à Mons un samedi pour suppléer à l'insuffisance du général *Duvivier* placé entre ses affections comme Montois et son devoir

comme militaire. Le dimanche, les bruits les plus sinistres se répandirent dans la ville, les boutiques se fermèrent, les *companies* se réunirent aux lieux de leurs stations, des pamphlets avaient été jetés dans la caserne, la troupe s'était formée sur le bastion en face de la rue de Nimy protégée par de l'artillerie. A 8 heures, le tocsin d'alarme se fit entendre, la populace et les émeutiers encombrèrent les rues en poussant des hurlements. Les hommes de ma compagnie, laquelle avait le mot d'ordre, s'agitèrent. *Pillion* montra l'exemple. Il allait, disait-il, soutenir ses compatriotes. Je fus abandonné; quant à *Pillion*, son patriotisme s'éteignit en route; il demeura chez *Leroux* pour lire le journal qui venait d'arriver de Bruxelles. Je rentrai chez moi.

Tout le monde connaît le résultat de cette furibonde attaque, l'artillerie balaya la rue de Nimy, il y eut des victimes, mais ce ne furent point les véritables acteurs, *Lamir*, jeune homme de la rue d'Havré mourut des suites de ses blessures.

Divers renseignements ont appris que cette attaque avait été trop précipitée, elle ne devait point éclater ce jour-là, mais l'arrivée de *Gendebien*, qui a été vu dans les groupes avait fait devancer la catastrophe. Sa chevelure l'a trahi quoi qu'il fût soir.

Le lendemain matin *Duval* voulant donner le change et se couvrir de mon manteau d'ordre m'envoya deux hommes de ma compagnie, *Hannuise Ainé* et *N...*, pour m'inviter de sa part à venir au poste pour établir un service. « Allez dire à *Duval*, répondis-je, qu'il est responsable du sang qu'il a fait verser hier soir, que dès ce moment je rentre comme soldat dans la compagnie n° 4 et qu'il cherche un capitaine digne de lui ! » Je tins parole.

Le matin même, la ville fut mise en état de siège, ordre

de reporter les fusils à l'hôtel de ville; les camarades compromis s'éclipsèrent, les distributeurs de pièces de 5 francs, de pamphlets mirent la noble blouse de côté, se cachèrent les uns à Baudour, d'autres ailleurs et chacun fit halte! L'état de siège n'avait épouvanté que ceux qui s'étaient compromis, les gens paisibles respirèrent.

Parmi les militaires qui soutinrent l'attaque, le brave lieutenant *D'Alcantara* reçut une balle dans la cuisse, on ne put jamais l'extirper, il demeura boiteux le reste de ses jours.

La ville devint calme en attendant les événements. Bruxelles, qui ne vivait que d'anarchie, était fatigué déjà de la liberté par écrit et du despotisme flagrant; des hommes inspirés, à qui l'état de la cité faisait horreur envoyèrent une députation au *prince Frédéric* pour le faire rentrer à Bruxelles avec son armée; il s'y présenta le 23 septembre. Je ne veux pas juger sa conduite militaire, mais dans mon opinion, il y avait deux moyens: le premier, fermer Bruxelles et couper ses communications; le second, faire répandre dans Bruxelles une proclamation énergique, mais de conciliation, y entrer drapeau déployé, mèche allumée, parler de paix, mais foudroyer toute résistance, pénétrer en masse à la façon des troupes françaises, n'avoir pas peur de se faire tuer, c'est le métier et la force des soldats. Il fut demeuré vainqueur, mais ses officiers supérieurs, alors comme au début de la révolution le 25 août et dans leur retranchement au Parc, avaient fait preuve de lâcheté. *Cort Heiliger* le général, sous Napoléon, eût été fusillé, le prince en fut quitte pour sa démonstration avortée, et renforça l'enthousiasme pour la révolution.

C'est à cette époque, 23 septembre, que les patriotes,

fatigués aussi de l'anarchie, se réunirent, formèrent un congrès provisoire, composé de *d'Hooghorst* (le baron), *Ch. Rogier*, comte de *Mérode*, baron *Coppin*, *Nicolay*, *Gendebien* et *van de Weyer*, qui proclamèrent l'indépendance de la Belgique.

Le gouvernement provisoire établi, il voulut essayer son influence pour obtenir ce que l'on avait tenté plusieurs fois, la reddition de la place de Mons. Il dépêcha *Chazal*, fils du conventionnel *Chazal*. Il arriva en blouse, ceinture aux couleurs nationales, pistolets et sabre au côté, et somma la place de se soumettre aux autorités du gouvernement provisoire. Pour toute réponse, il reçut un billet de logement à la prison civile et militaire, par ordre du général *Duvivier*, beau-frère de *Gendebien*, membre au gouvernement provisoire. Cependant déjà on conspirait dans la place, on avait promis des grades; *Nypels*, *Buzen*, *Hamars*, *Depuydt*, conspiraient chez *Letoret* où l'on prétend que la caisse militaire a été partagée après la débâcle.

*Van Halen*, qui avait organisé les volontaires qui harcelaient les soldats du *prince Frédéric*, avait obtenu quelques succès et le *prince Frédéric*, le 26 septembre, fut forcé de faire sa retraite sur *Dieghem*.

Cette nouvelle parvint à Mons, la conspiration éclata en plein jour, les soldats de la grande garde de poste sur la place se débandent, déchargent leurs armes en l'air, vendent leur équipement; le général *Howen* est mis en arrestation, les compagnies se reforment; j'étais fusilier au n° 4; les fuyards reparaissent rayonnants, on était vainqueur après s'être caché.

La ville n'était pas libre de dix minutes que les affamés de places encombraient les antichambres du gouvernement provisoire. *André*, le pharmacien, fait destituer

M. le comte *Daldain*, directeur des postes et prend sa place. *Depuydt* fait nommer son père gouverneur; *Tercelin* y allait pour faire nommer *Fontaine Spitaels*, agent de la banque, aux lieu et place du commandant *Duvivier* dont il avait été le concurrent en premier lieu. *Defuisseaux* sollicite la place d'auditeur en remplacement de *Picquet*, de jeunes étourneaux stagiaires sortant de l'école, entrent dans les tribunaux. *Dupont*, sourd qui n'avait jamais pu parvenir à être nommé juge suppléant d'un tribunal de paix, est *déporté* à la cour d'appel de Bruxelles; tous les militaires obtiennent des grades supérieurs; des hommes, à charge à leur famille, sans instruction ni moralité, obtiennent des places d'officiers, de notaires, de receveurs de contributions, en un mot la subversion la plus complète de la moralité, déclassement complet de toutes les institutions, triste leçon élémentaire pour la génération qui voyait une phalange d'hommes de toutes conditions, qui pendant quinze ans avaient été gorgés d'or, d'honneur, d'épaulettes, de décorations, chamarrés, récompensés, eux et leur famille, par les largesses du prince, devenir lâches et parjures, le premier jour que le roi réclame le souvenir de leur serment, leur appui et qu'il fait appel à leur fidélité!!! Qui a trahi une fois, trahira cent fois; il n'y a plus d'empire possible sans la fidélité d'une armée pour son prince. Un soldat doit se faire tuer; s'il le faut, sa vie n'est plus à lui. A quoi servirait sans cela l'illustration des armées et l'honneur d'une monarchie! Je déplore le prince recueillant l'héritage d'une semblable défection et les officiers qui en ont gémi.

Le général *Howen*, mis en arrestation, avait été réclamé par le gouvernement provisoire. Il fut conduit à Bruxelles par une escorte aux ordres du capitaine de gendarmerie

*Deladrière*, qui lui fit subir mille humiliations, lui, *Deladrière*, qui jusqu'au dernier jour était demeuré l'espion du gouvernement, espion avéré et dangereux. *Howen* s'en vengea noblement. Arrivé à Hal, il fit préparer un diner pour lui et l'escorte, un couvert manquait, c'était celui de *Deladrière*, il ne fut point invité et il dut manger à part.

*Rogier* reçut mission du gouvernement provisoire de visiter la province, il arriva le soir à l'hôtel du gouvernement et logea à l'*Hôtel Royal*. Le lendemain matin les compagnies furent passées en revue comme faisaient les généraux. *Depuydt*, le gouverneur, l'accompagnait; j'étais dans les rangs au grade de soldat, sans blouse cependant, ce qui indignait mes sous-officiers de la rue de Berlaimont, que je respectais quoiqu'ils prêtassent à rire; derrière moi j'entendais les patriotes de la ruelle des Pequeux dire : « vée ina guîé d' blouse passe qu'il a enne cocarde d'orange d' in s' poche », etc.

Les autorités rendirent visite à *Rogier* : *Duval* ne put obtenir d'audience; la régence, qui avait été accueillie, s'était exprimée sur son compte d'une manière peu honorable, elle lui tenait rancune de sa conduite machiavélique. « *Il a, disait M. Gendebien père en parlant à Rogier, tous les défauts de son père sans en avoir les bonnes qualités.* » Il était impossible de stigmatiser plus profondément l'homme du jour, qui avait fait passer de si mauvais quarts d'heure à la ville de Mons.

*Rogier* devait partir pour visiter l'arrondissement de Charleroy. *Fontaine Spitaels*, *Destombes* et *Delvaux* intéressés dans les usines de fer vinrent me trouver pour composer une députation du commerce et entretenir *Rogier* des fers surtout. Nous nous présentâmes à 3 heures. *Duval* attendait toujours son admission, nous fûmes reçus,

j'étais chargé du discours d'introduction, chacun y apportait sa part, nous ne pouvions recevoir que des promesses, nous en fûmes contents. *Duval* nous vit entrer et sortir, les rôles étaient changés, son étoile commençait à pâlir, il eut le sort des hommes de sa catégorie, dont on se sert, que l'on paie et qu'on méprise. Le gouvernement provisoire, en temps opportun, lui délivra sur la caisse de l'agence de la banque en cette ville un mandat de 10,000 francs pour l'indemniser de ses avances aux pillards, espionnages et missions secrètes etc.

Le gouvernement provisoire avait, à ce moment, bien d'autres objets à soigner que le commerce. *Rogier*, ici comme à Charleroi, avait à stimuler l'ardeur des patriotes, il fallait combattre et refouler l'armée hollandaise se repliant sur Anvers. Mons devait pour la première fois faire preuve de courage ; des officiers avaient promis de payer de leur personne, on fit un appel aux volontaires ; les officiers sur lesquels on comptait firent défaut, on y pourvut tant bien que mal, le détachement se mit en route avec quelques cavaliers et deux pièces de canon. L'ardeur ne remplaçant ni la discipline ni la prévoyance, il advint que près de Hal, le jour ayant disparu, nos braves prirent des fantômes pour des Hollandais : quelques buissons inoffensifs, des chevaux rabougris, mirent la caravane à la débandade, la panique fut complète, les traits des chevaux trainant les canons furent coupés, les canons renversés dans le fossé longeant la route, les cavaliers regagnant Mons au galop, *Chèvremont* sans sabre ni chapeau, *Delvalieu* sans sabre et ayant perdu son cheval, et cependant un Belge valait dix Hollandais !!

Nous approchions de l'époque de la cession des États-Généraux qui, cette année, devait avoir lieu à La Haye, le mot

de séparation avait circulé, Guillaume avait décliné son pouvoir à cet égard, attendu que la loi fondamentale avait formulé le mode de traiter une question semblable ; pour un instant le bruit avait couru que la séparation avait été acceptée par le roi, la grosse cloche et le carillon sonnèrent si tard qu'à 11 heures du soir les États-Généraux furent assemblés. Le peuple hollandais n'était pas moins exaspéré contre les Belges que ceux-ci contre la Hollande : la révolution était traitée de révolte, on s'aigrit à La Haye, les députés belges furent insultés, revinrent en Belgique et les États-Généraux dissous de fait quant à la Belgique. Le roi avait senti la nécessité de cette séparation, il l'aurait sanctionnée, mais le parti qui voulait être neutre et indépendant ne voulait plus d'un Roi protestant et lui cria : « *il est trop tard !* »

On redoubla d'énergie, le...<sup>(1)</sup> à Berchem, on entra dans Anvers. Les hommes du mouvement partirent de Bruxelles pour faire ruer le peuple sur la citadelle, malgré la convention arrêtée avec le général *Chassé* qu'en cas d'attaque, elle n'aurait point lieu par la ville pour ne point exposer les habitations au feu de la citadelle ; les volontaires ou plutôt ceux qui les excitaient, violèrent cette convention et le 26 octobre *Chassé* lança ses obus ; l'entrepôt du commerce fut incendié, il contenait pour plusieurs millions de marchandises appartenant à diverses nations. La question de savoir à qui incombe l'indemnité à payer pour ce désastre est encore à débattre, on nous la réserve peut-être pour la bonne bouche.

*Chassé* fut taxé de barbarie, de monstre ; les flammes de cet incendie se reflétaient le soir jusque Bruxelles. Ceux

---

(1) Date illisible.

qui l'avaient allumé par leur déloyauté s'en faisaient un moyen pour exaspérer les esprits. Le gouvernement provisoire n'était pas demeuré inactif, pour fonder un nouveau gouvernement il avait ordonné la réunion des citoyens belges en assemblée électorale pour procéder à la nomination des membres d'un Congrès national, il fut installé le 10 novembre.

La Belgique prit dès ce jour une assiette, une espèce de gouvernement avoué, le Congrès avait pour mission spéciale de discuter la forme de gouvernement que se donnerait la Belgique, de formuler d'après la nature de ce gouvernement, la loi fondamentale et ensuite la législation et les lois qui devaient lui servir de corollaires. Le gouvernement provisoire demeura jusque là chargé de l'administration intérieure, du mouvement des armées et des relations extérieures.

L'Angleterre avait recueilli le fruit de sa jalousie, il lui convenait de tempérer l'ardeur des populations : elle intervint comme médiatrice; elle réunit à Londres les envoyés des cinq grandes puissances. On discuta sans nous, pour nous et contre nous; la Hollande ne fut pas mieux écoutée, la diplomatie, tortueuse de son essence, travaillait comme Pénélope, et le 20 décembre elle accoucha d'un premier « Protocole » — qualification que les plaisants et les mystifiés ont transformé en « Pot à colle ».

Le Congrès et le gouvernement provisoire ne pouvaient ignorer que la diplomatie est l'art de parler, d'écrire à double sens, qu'un diplomate est un menteur et que sa première mission est de faire les affaires du gouvernement qu'il représente, et que nous remettre aux mains des puissances étrangères au lieu de traiter directement avec le gouvernement qui avait été vaincu n'importe comment, c'était ramener l'histoire de l'huître et des plaideurs.

Des écrivains de mérite se sont déjà mis à l'œuvre pour retracer l'histoire de cette révolution, leurs écrits, tous empreints de l'opinion politique de leurs auteurs, n'ont point le cachet de l'histoire fidèle; l'histoire de cette révolution de septembre, qui n'eût jamais éclaté sans celle de juillet en France, doit être retardée, les événements sont trop près de nous, les esprits trop bouillants, un seul fait reste constant aujourd'hui, c'est que le mot d'union, unioniste a été, comme je l'ai dit du premier jour, un leurre. On a fait alliance avec son maître qui a créé, enfanté, organisé, prêché la révolte, que le clergé s'est emparé du pouvoir, qu'il en use et mésuse largement, qu'il trouble déjà l'ordre hiérarchique des pouvoirs, l'union des familles, qu'il se croit fort parce qu'il est audacieux et qu'il en impose aux esprits faibles et fanatiques, mais qu'il périra par ses propres armes et sa chute que je regarde comme inévitable, aura un craquement d'autant plus sonore, qu'il retentira ailleurs qu'en Belgique. Puisse le clergé belge revenir à la douceur évangélique, à l'humilité de son divin maître, à la tempérance, à la charité de ses apôtres et rendre illusoires mes sinistres prévisions.

N'anticipons point, marchons avec le temps, qui, lui aussi, dérange les combinaisons; attendons pour les classer l'opportunité qui les fait éclore, alors qu'il n'est plus possible de les révoquer en doute....

---

Lettres de S. A. R. le Prince d'Orange  
à S. M. le Roi Guillaume I<sup>er</sup> (3-10 octobre 1830).

(Archives du ministère des affaires étrangères, à Saint-Pétersbourg.)

La Haye, le 3 octobre 1830.

MON TRÈS CHER PÈRE,

Il est plus que temps que je m'ouvre à Votre égard avec toute franchise, et que je Vous laisse lire dans mon cœur. Je suis profondément navré de ce que je crois remarquer avoir perdu Votre confiance, et de la crainte que je nuise par là aux affaires déjà si embrouillées de ma patrie, au lieu de lui être utile, ainsi qu'à mon père et au Roi, seul but cependant de mes efforts depuis plus d'un an.

Rapportez-vous, mon très cher Père, à l'époque où, à Votre demande, je me suis chargé de la présidence du conseil d'État et de celui des ministres, et Vous jugerez qu'il ne pouvait y avoir que le dévouement que je Vous porte, ainsi qu'à la chose publique, qui ait pu m'engager à sacrifier sous les circonstances d'alors, une existence paisible, heureuse et libre, pour me charger des affaires de l'État. J'ai continué ces fonctions depuis plus d'un an, et ne crois point avoir démerité à Vos yeux. Le 28 d'août dernier, Vous nous avez confié, à mon frère et moi, des pouvoirs fort étendus, avec ordre d'aller dans les Provinces méridionales, pour tâcher d'y ramener le calme et la paix intérieure. J'ai exposé ma *vie* et ma *liberté indivi-*

*duelle*, pour atteindre ce but, et je suis venu déposer entre Vos mains, le 4 septembre, les vœux de Vos sujets, et un acte de fidélité de leur part, obtenu d'eux quoique sous l'impression du moment d'alors, et sous l'influence et l'agitation de la fougue des passions. Tout ce que je viens de tracer rapidement, et qui est l'historique de ma conduite depuis plus d'un an, ne me paraît pas de nature à mériter Votre *désapprobation*, ou de perdre Votre *confiance*; cependant, depuis le moment de mon retour à La Haye, le 4 septembre, Vous me retenez ici, *sans m'avoir permis* d'aller à Gand, où l'on désirait voir un prince de la famille, afin qu'il puisse y témoigner, en Votre nom, de la reconnaissance et du contentement, pour les efforts faits afin d'y maintenir la paix publique, et d'encourager les autorités et les habitants, à continuer de marcher dans la bonne route. Je Vous ai transmis la proposition de M. *De Brouckere*, de la 2<sup>de</sup> chambre des États-Généraux, qui proposait et se montrait prêt à se rendre à Bruxelles, pour y travailler à faire renaître l'ordre légal. Vous n'avez pas voulu accepter son offre. Je vous ai proposé d'aller moi-même à Anvers, après le conseil où fut arrêtée l'attaque sur Bruxelles, pour mettre Fritz verbalement au courant de ce qui s'y était passé et de lui offrir les avis et l'expérience d'un frère qui désirait voir son entreprise couronnée d'un heureux succès. Vous ne me l'avez point accordé. Je me suis encore offert d'aller auprès de Fritz, dimanche dernier, quand nous savions la position difficile où il se trouvait; Vous avez cru, de même, devoir Vous y opposer.

Maintenant s'offre l'occasion de pacifier peut-être encore les provinces où l'ordre légal est détruit, mais il paraît qu'il est désirable que l'on se serve de ma personne pour y parvenir, et Vous hésitez d'adopter *l'essai* de ce dernier et peut-être unique moyen.

Veillez rapprocher tous ces points et juger ce qu'ils me font éprouver. J'ai cru devoir m'en ouvrir à Votre égard, et Vous assurer que si j'ai le malheur de Vous déplaire, et d'avoir perdu Votre confiance, je suis prêt à tout ce que Vous voudrez décider sur mon compte, même à déposer toutes mes charges, et alors de m'éloigner d'un théâtre d'action et d'intérêts pour lesquels je suis prêt à sacrifier ma vie, mais que je ne puis voir de si près, dans l'inaction où je suis retenu, tandis que mon frère a le bonheur de continuer à agir avec les mêmes pouvoirs et la même confiance dont j'étais investi avec lui.

Pour la vie et jusqu'au dernier soupir, Votre affectionné, dévoué et respectueux fils.

(Signé) GUILLAUME.

---

Anvers, le 10/11 octobre 1830.

MON TRÈS CHER PÈRE,

La convocation des États-Généraux à La Haye a malheureusement produit l'effet que je Vous en ai prédit : les membres des provinces méridionales ne viendront pas, s'appuyant sur les articles 97 et 98 et déclareront qu'ils regardent la Loi fondamentale comme *violée* par cet acte de Votre part. Il est probable qu'ils se constitueront et voudront me conférer la souveraineté sous un titre quelconque; le gouvernement provisoire veut atteindre le même but par d'autres moyens, Gand a le même désir et Liège paraît marcher également vers ce but ainsi qu'Anvers. Il paraît

donc qu'il y a une grande majorité qui veut la même chose. L'exaspération à Bruxelles, et, par son influence, dans les autres provinces, contre les Hollandais, est au comble à ce que tout le monde assure, aussi bien indigènes qu'étrangers, et sous ce rapport il vous sera intéressant d'entendre M. *Cartright*, le chargé d'affaires d'Angleterre, qui est ici depuis avant-hier et se rend aujourd'hui même à La Haye auprès de son ambassadeur.

Cette exaspération est le résultat de la tentative sur Bruxelles où nos soldats ont commis quelques excès presque inévitables dans des momens pareils, tels que pillage, viol et peut-être quelques meurtres volontaires commis sur des innocens tels que des enfans. Ces scènes inséparables d'une attaque et d'une résistance pareille à celle de Bruxelles ont été un grand levier entre les mains du parti pour monter les esprits contre Vous mon père et contre Fritz et, en un mot, contre la maison d'Orange; car on travaillait contre moi tout aussi bien que contre le reste de la famille, et cela n'est changé à mon égard que depuis mon arrivée ici. C'est un fait que M. *Cartright* entre autres m'a assuré, en me disant qu'il y avait trois partis dominants à Bruxelles : le français, le républicain et l'orangiste; le parti français demandait le *duc de Nemours*. Maintenant on prétend que M. *Lafitte* leur a envoyé de l'argent afin que l'on travaille pour son gendre, le *duc de la Moskowa*, fils de Ney.

Le républicain veut une république fédérative, et l'orangiste, veut de moi seul dans la famille. *Voilà les faits*. Maintenant *qu'y a-t-il à faire?* Voilà ce que je tâcherai de vous développer d'après mes idées. Le parti le plus facile pour moi à prendre et le plus conforme à mes desirs et à mon cœur serait de me mettre sous peu à bord d'une frégate

et de Vous revenir à La Haye ; mais quel en sera le résultat ? Anvers commencera par s'insurger, car c'est ma présence ici qui, au dire de tout le monde, a fait renaître le calme moral. Les États-Généraux se réuniront au congrès de *M. de Potter* et prononceront la déchéance de toute la famille d'Orange ; dès lors une guerre civile pour sûr, et probablement la guerre européenne dont la Belgique deviendrait le théâtre, et, dans ce cas, ces provinces seront ou bien perdues à tout jamais pour notre famille, ou bien elles nous seront remises, après que des flots de sang auront coulé, et qu'elles auront été dévastées par des armées étrangères.

Maintenant je crois et surtout j'espère pouvoir éviter des malheurs aussi déplorables de la manière suivante, savoir, en encourageant tous ceux qui veulent de ma personne, et de faire de moi-même, si je le puis, un centre auquel toutes les vues et idées viendront aboutir ; Vous devez bien comprendre que l'ambition n'est pour rien dans ma conduite, car que puis-je être dans ce moment-ci de plus que je ne suis, mais il faut éviter une calamité effrayante et qui peut en même temps ébranler l'Europe entière ; car la révolution marche ici à pas de géants et a poussé de profondes racines dans les esprits sous le rapport de ne pas vouloir être sous la *suzeraineté de la Hollande*. Voilà le mot qui échauffe toutes les têtes des *jeunes* comme des *vieux*. Je Vous demande donc une *autorisation tacite* de pouvoir laisser aller les choses et de profiter des momens qui peuvent se présenter pour *m'emparer du pouvoir* dans ces provinces n'importe comment. L'ayant une fois repris, c'est comme si Vous l'aviez, car n'oubliez pas que je suis et resterai toujours Votre fils dévoué, que nos intérêts sont les mêmes et que je n'oublierai jamais que je suis l'héritier de la couronne du

royaume des Pays-Bas, quoique je puisse être obligé de faire des actes qui auront l'air de ne pas m'en souvenir, mais cela ne sera qu'à la dernière extrémité, s'il n'y avait pas d'autre moyen de redevenir le maître de ce que nous avons perdu. C'est une grande question qui est contenue dans cette lettre, je la considère comme européenne, si je me saisis du *pouvoir*, la paix sera encore conservée, si je ne le fais point, une guerre européenne est immanquable. C'est *Cruyckenbourg*, qui ne sait rien du contenu de la présente, qui vous la remettra; veuillez me le renvoyer aussitôt que cela vous sera possible. Je joins ici les procès-verbaux des différentes séances du Conseil.

GUILLAUME.

---

## Bombardement d'Anvers (26 et 27 octobre 1830)

---

### I

*Extrait du rapport de M. Van den Herreweghe au gouvernement provisoire de la Belgique, sur les opérations des 26 et 27 octobre 1830, à Anvers.*

De retour de Bruxelles, le dimanche soir, avec la certitude que je pouvais agir ouvertement, je pris toutes mes mesures le lundi 25, et dès le 26, à une heure après-midi, je réunis, sur différents points, les hommes à ma disposition et donnai mes ordres aux chefs. Vers deux heures et demie, je me mis, avec les braves *Vanderbecken* et *Delin*, à la tête d'un détachement fort de 35 hommes. Les divisant en deux sections, j'attaquai sur deux points différents la grand'garde qui se trouvait à l'hôtel de ville, forte de 220 hommes, 4 officiers, un colonel et un adjudant. La deuxième section débordant par la rue Marché aux Cordes, essuya d'abord un feu terrible; mais ayant gagné le coin de la maison de ville, elle se mit à tirailler et força la garde à se replier. La première section, où je combattais avec mes deux compagnons, ayant déjà eu deux hommes tués à mes côtés et plusieurs blessés, ne pouvait avancer sous la grêle de balles que le poste réuni nous envoyait, quand mon compagnon, le brave *Delin*, tenant un drapeau national et son épée, se porta à la tête de la deuxième section, s'avança jusqu'au milieu de la place et donna l'élan à notre petite troupe. Nous nous

mîmes à courir sur le poste, qui n'eut plus que le temps de nous lâcher une décharge, et nous entrâmes pêle-mêle dans le corps de garde et la maison de ville, où nous désarmâmes 162 hommes et 3 officiers, que nous fîmes prisonniers. Nous distribuâmes leurs armes aux volontaires accourus au bruit de la fusillade. Ce poste fut occupé par nos hommes. Entendant le feu engagé dans différentes directions que j'avais indiquées, je me rendis à l'hôtel de ville et confiai le commandement à MM. *Vanderbecken* et *Delin*, en leur enjoignant de concentrer, le plus possible, nos forces sur la porte de *Borgerhout*, où j'avais donné rendez-vous au colonel *Niellon*, par un émissaire qui lui fit savoir que j'attaquerais avec toutes mes forces cette porte, vers sept heures du soir; que si je m'en rendais maître, le soir même trois fusées lancées dans la direction de la tour *Saint-Jacques* lui annonceraient ce résultat; mais que de toute manière il pouvait s'avancer vers cette porte, avec toute sécurité, le lendemain matin vers 7 heures, et que je lui aurais livré l'entrée de la ville. Mes braves compagnons attaquèrent vivement la garde qui s'y trouvait, et parvinrent à la refouler dans le corps de garde. Mais un renfort de deux pièces de canon força mes braves à se retirer dans les maisons et derrière les barricades qu'on avait construites depuis le commencement du combat. Le détachement chargé de déloger du palais le général prince de *Saxe-Weimar* a combattu vaillamment. Avec 35 hommes, le brave capitaine *Peeters*, que j'ai provisoirement nommé major de place, et toujours l'intrépide *Vanderbecken*, assistés du vaillant *Mackay*, ont fait des merveilles. Ils ont, avec cette partie de volontaires, chassé, et en partie fait prisonniers, 250 hommes de la garde, et le prince de *Saxe* n'a dû son salut qu'en franchissant un

mur et gagnant à la course les remparts, qui étaient encore garnis d'ennemis.

A 6 heures du soir, le poste de la porte de Slyk fut chassé et occupé par la compagnie de MM. de *Gorter* et *Parmentier*.

A 6 heures et demie, le rempart entre la porte Rouge et la porte de Slyk était dégarni d'ennemis, et à 9 heures nous étions maîtres de la porte Rouge. Alors on attaqua celle de *Borgerhout*; mais, ne pouvant l'emporter, nous primes position. La partie fut remise au lendemain. Le feu recommença le lendemain dès quatre heures, et le tocsin, que j'avais ordonné de sonner, jeta tellement l'épouvante dans l'ennemi, qu'il se retira en désordre, livrant à nos bourgeois la porte de *Borgerhout*, où j'attendais M. *Niellon* et deux pièces de canon, sans celles posées sur les remparts. A 6 heures et demie du matin, nous étions donc maîtres de trois portes, celles dites *Slyk-Poort*, porte Rouge et porte de *Borgerhout*. Les Louvanistes entrèrent librement à 7 heures et demie par cette dernière porte, après avoir forcé la barrière extérieure, que nos gens n'avaient pas eu le temps d'ouvrir.

Rendu à l'hôtel de ville, j'y trouvai les membres de la régence assemblés, la terreur et l'effroi peints sur les figures. Ayant décliné ma qualité (1). je leur dis qu'un

(1) Pouvoir remis à M. F. Van den Herreweghe, employé des douanes.

« Le gouvernement provisoire de la Belgique, comité central, autorise M. Van den Herreweghe à prendre possession de la citadelle et ville d'Anvers, et à la faire occuper au nom du peuple belge. »

« Bruxelles, le 15 octobre 1830.

« Par ordonnance :

« *Le Secrétaire,*

« DE COPPIN.

« Pour le Comité central :

« (s.) Comte FÉLIX DE MÉRODE,

« (s.) CH. ROGIER. »

nouvel ordre de choses devait avoir lieu, et que la ville d'Anvers venait de s'affranchir et s'unissait aux autres provinces pour concourir à la liberté nationale ; que je savais que la régence, d'accord avec le haut commerce, s'était constamment opposée à ce que la ville se déclarât plus tôt, et qu'elle n'avait rien épargné pour maintenir l'autorité de la Hollande, mais que j'espérais qu'ouvrant enfin les yeux sur les vrais intérêts de la patrie, ils s'uniraient à moi pour opérer ce changement devenu nécessaire, que ceux qui étaient d'avis contraire pouvaient se retirer à l'instant ; que je m'entourerais avec plaisir de personnes bien pensantes qui resteraient en permanence cette nuit, pouvant à chaque instant avoir besoin de communiquer avec eux. Plusieurs se retirèrent ; cinq restèrent avec moi. Par les rapports que je reçus dans la nuit, je reconnus l'avantage de ma position, et connaissant à fond le caractère du général *Chassé*, je convins de capituler avec lui et d'obtenir qu'il évacuât la ville sans verser plus de sang. J'avais 52 morts, parmi lesquels se trouve le brave et intrépide *Delin*, qui reçut sept blessures, et un nombre infini de blessés. Je fis ma capitulation et je demandai aux membres de la régence s'ils voulaient se joindre à moi pour obtenir ce succès. Je leur dis que, de leur côté, ils devaient aller en députation auprès du général et demander au nom de la ville qu'il se retirât ; mais que voulant connaître comment ils s'énonceraient, un de mes officiers les accompagnerait. Nous discutâmes longtemps sur ce point. Après une délibération prise entre eux, ils me dirent qu'ils feraient ce que je demandais, mais qu'ils iraient de leur côté et que j'enverrais séparément. Cette observation me déplut ; j'exigeai qu'ils s'expliquassent. Je leur fis observer que le refus d'accompagner mon parlementaire tenait de l'incertitude où ils

étaient de reconnaître le gouvernement provisoire; qu'ils craignaient par cette démarche faire voir au général *Chassé* leur adhésion. Je voulus les faire expliquer sans détour pour la cause nationale, les menaçant de nommer une autre commission. Je leur dis que moins caché qu'eux et n'ayant que des vues honorables, j'allais leur communiquer ma mission, et leur en fis la lecture. Alors tous, d'un commun accord, me dirent que c'étaient là tous leurs vœux. Il fut convenu qu'ils se rendraient en députation à 6 heures au matin, que mon parlementaire les suivrait un quart d'heure après pour qu'à son arrivée le général fût préparé. La députation obtint le succès désiré, et une capitulation fut acceptée. Le général *Chassé* m'envoya à 9 heures un officier d'ordonnance qui m'apporta les clefs des portes de la ville. Les députés de la régence, émus jusqu'aux larmes, m'embrassèrent en me nommant le sauveur de la ville. Je fis arborer le drapeau blanc, et annonçant, par ma proclamation (1) aux habitants, l'heureux succès que j'avais obtenu, je les rendis à la joie et à l'espérance. Hélas! elle fut de courte durée. J'aurais tout obtenu du général *Chassé* par la douceur et la persuasion; je savais qu'on n'obtient

---

(1) La proclamation suivante prévint les habitants de l'acceptation de la trêve.

BELGES!

Le délégué du gouvernement provisoire fait connaître que la commission envoyée au général *Chassé* a obtenu que les troupes se retireraient immédiatement dans la citadelle et dans l'arsenal.

Il invite tout Belge à ne pas maltraiter les soldats hollandais et à coopérer efficacement au maintien de l'ordre. Toutes les portes de la ville seront ouvertes.

Anvers, le 27 octobre 1830.

F. VAN DEN HERREWEGHE.

rien par la menace ni par la force, et je pense qu'en bon politique il faut savoir se tirer de toutes les circonstances. Ici doit finir mon rapport. Le général *Mellinet* est arrivé avec MM. *Niellon* et *Kessels*, et je n'ai que trop pressenti, en les écoutant, les malheurs qui ont suivi.

Parmi les nombreuses personnes qui se sont le plus distinguées dans les journées des 26 et 27 octobre et que je recommande au gouvernement provisoire, je citerai :

- MM. *Vanderbecken*, commerçant ;  
*Mackay*, employé des accises ;  
*Illegoms* (Henri), idem ;  
*Peeters* (E.-J.), capitaine démissionnaire de la 15<sup>e</sup> division ;  
*George*, 1<sup>er</sup> lieutenant démissionnaire de la 15<sup>e</sup> division ;  
*Le Brun*, 2<sup>e</sup> lieutenant des grenadiers ;  
*Van Langendonck*, libraire ;  
*Verschuere* (Jacob), boutiquier, ex-employé des accises ;  
*Persoons*, avocat libéral, homme précieux pour le conseil ;  
*Vanderlinden* (François), particulier ;  
*Anthonissen*, teneur de livres ;  
*Deelen*, particulier ;  
*Cas*, deux frères ;  
*Emmanuel* (J.-B), gentilhomme français ;  
*Dupont*, sergent de la garde communale ;  
*Verschuylen* (Charles), commis-négociant.  
*Dierikx*, particulier ;  
*Lauwers*, idem ;  
*Cusmon*, idem,

Et mille autres personnes que je regrette de ne pouvoir signaler ici.

Personnes qui m'ont assisté et qui sont également recommandables auprès du gouvernement :

MM. *Bressers*, négociant ;

*Frans*, secrétaire particulier de M. le Gouverneur, serait un homme excellent pour les fonctions de greffier des États provinciaux d'Anvers ;

*Janssens* (P.-J.), employé aux accises ;

*Bruyninckx* (A.-A.), premier commis au secrétariat de la ville ;

*Van Nuffel* (Martin), mesureur ; et

*Roger*, ex-chef menuisier à l'arsenal, pour s'être bien acquittés des commissions que je leur avais données pour nos frères d'armes au dehors.

E. VAN DEN HERREWEGE.

---

## II

*Rapport à S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas, amiral et colonel général de l'armée, sur les événements qui se sont passés à Anvers, depuis le 21 octobre 1830.*

Quand nos troupes eurent quitté leur position au delà de la Nèthe et du Ruppel et furent campées devant les villages de Berchem, de Borgerhout, de Kiel et de Merxem, le lieutenant général ordonna d'inonder le pays au nord et

au sud de la forteresse d'Anvers, à la position du Vlaamsche-Hoofd ainsi qu'aux forts de Lillo et de Liefkenshoek ; en outre de détruire les bâtiments et autres objets à proximité d'Anvers, qui pourraient servir à la défense de l'ennemi.

Ces mesures, quoique nécessaires, occasionnèrent parmi les habitants un mécontentement général ; surtout la mise du feu à quelques maisons.

Dans la journée du 21, les ordres prescrits furent exécutés ; dans la soirée, MM. les bourgmestre et échevins de la ville d'Anvers vinrent à la citadelle aviser le général *Chassé* du mécontentement des habitants quant aux mesures prises et lui communiquer leur crainte, si l'on continuait à mettre le feu aux maisons voisines de la forteresse, que le peuple ne se soulève. Le lieutenant général, sur cet avis, chargea le susdit bourgmestre de veiller à ce que toutes les maisons situées à une distance de 150 aunes du rempart de la citadelle fussent démolies à l'instant, mission qu'il accepta.

Le 25, la ville fut en repos, et même on n'aperçut aucune apparence de tumulte quand les troupes, après avoir quitté leurs positions, rentrèrent dans la ville.

Pendant la nuit du 25 au 26, le repos ne fut pas troublé, mais à huit heures, le peuple pilla un navire chargé d'armes du régiment des lanciers qui furent en grande partie conservées, grâce à une embarcation armée que le commandant de la marine *Leve van Aduard*, envoya en cet endroit et laissa en faction dans le fleuve.

Vers 10 heures et demie, la populace se concentra dans la rue de l'Église, près de la place de Saint-André ; un détachement de cent hommes fut dirigé sur ce point, afin de dissiper l'attroupement ; ils trouvèrent toutefois de la

résistance et la troupe fut obligée d'employer la force, mais le calme fut ensuite rétabli. Peu d'instants après un second détachement se dirigea vers le quartier Saint-André; ce détachement livra combat aux rebelles et fut fusillé de plusieurs maisons.

A partir de ce moment, tous les gardiens des portes et les troupes à l'intérieur de la ville furent exposés au feu des bourgeois, qui s'étaient cachés dans les maisons voisines, ou attaqués par ceux qui se trouvaient dans les rues; ces rixes continuèrent toute la journée et une partie de la nuit. Le lieutenant général ordonna, dans l'après-midi, de tirer quelques coups de canon sur les maisons du quartier Saint-André, d'où les soldats étaient fusillés par les bourgeois, ainsi qu'à l'entrée du château, où avait eu lieu un combat avec les mutins; cette canonnade, qui avait pour but de leur inspirer de la crainte, eut pour conséquence que le lendemain une commission de notables, ayant en tête le sieur *Osy*, président de la banque, vint trouver Son Excellence, afin de mettre fin à toutes les hostilités, d'empêcher l'effusion de sang, et en même temps de sauver les personnes bien intentionnées d'une ruine complète; ils dirent qu'ils avaient en leur compagnie un habitant de la ville, qui s'était chargé de remettre à Son Excellence une lettre délivrée par un délégué du gouvernement provisoire de la Belgique. Cette lettre, dont ci-dessous la copie<sup>(1)</sup>, contenait

---

(1) Lettre du délégué du gouvernement provisoire au général commandant la citadelle d'Anvers :

« Anvers, le 27 octobre 1830.

« GÉNÉRAL,

« Vous voyez que la force des circonstances a obligé le peuple à se  
• déclarer s'il voulait sauver son honneur vis-à-vis des provinces méridio-  
• nales de la Belgique. Cette ville où vous avez résidé si longtemps, où vous

la proposition de retirer dans la citadelle les troupes qui se trouvaient dans la ville et de laisser occuper la ville par les volontaires, ce qui mettrait fin à toutes les hostilités, d'envoyer à l'instant à S. M. une députation afin d'obtenir l'évacuation de la forteresse par les troupes royales. Nos troupes, selon les rapports envoyés, étaient serrées de tous côtés et ne pouvaient résister plus longtemps dans leurs positions, aussi le lieutenant général trouva-t-il ces propositions acceptables, d'autant plus qu'à ce moment il fut forcé de faire reculer les troupes, ce qui ne pouvait se passer qu'avec de fortes pertes sous le feu des maisons. Avant que Son Excellence ne se fût décidée, de l'avis de tous les chefs des corps, qui examinèrent la proposition des susdits délégués, elle ordonna que les hostilités cesseraient au magasin d'entrepôt et de construction; après quoi, les clefs des portes furent envoyées, par un homme de confiance, au député du gouvernement provisoire à l'hôtel de ville; ce délégué les reçut effectivement conformément au reçu dont copie ci-dessous (1).

---

« étiez estimé et dont vous avez dû apprécier l'excellent esprit, vous prie  
« avec instance d'épargner le sang qui coule de part et d'autre. Soyez  
« persuadé que la Hollande vous en aura de l'obligation ainsi que nous.  
« Donnez l'ordre aux troupes hollandaises de rentrer dans la citadelle et  
« que la ville soit occupée par nous, et une députation se rendra de suite à  
« La Haye, afin d'obtenir de Sa Majesté l'évacuation de cette forteresse.  
« En attendant une réponse, nous vous proposons une suspension d'armes.

« *Le délégué du gouvernement provisoire,*

« (s.) F. VAN DEN HERREWEGHE. »

(1) Reçu de Delcominet, portier de la citadelle, un sac de cuir contenant dix clefs.

Anvers, le 27 octobre 1830.

F. VAN DEN HERREWEGHE.

Du moment que cet armistice fut publié, le feu s'éteignit en tous endroits et les troupes se dirigèrent vers le magasin ; mais de temps en temps il fut tiré des maisons sur la garnison du château, probablement par ceux qui n'avaient aucune connaissance de l'accord ; et pour mettre fin à cette ignorance, le lieutenant général baron *Chassé* trouva l'expédient de hisser un drapeau blanc sur un des bastions de la citadelle. Cette mesure décida un certain *Kessels*, se disant commandant de l'artillerie, accompagné d'un lieutenant-colonel nommé *Niellon*, à se présenter en qualité de parlementaires à la citadelle. Admis auprès du général, ils lui demandèrent pour quel motif on avait hissé ce drapeau blanc. Le général exposa ce qui est mentionné ci-dessus et déclara que ce drapeau avait pour but de faire respecter par tous la capitulation contractée. *Kessels* ne se contenta nullement de cette réponse ; il objecta que le pouvoir civil était incompétent pour conclure un accord militaire ; il déclara au nom du commandant des troupes, dont il se déclarait l'envoyé, que la capitulation contractée était illégale et sans aucune valeur, il admit tout de même la proposition du lieutenant général *Chassé*, et partit pour rejoindre le susdit délégué du gouvernement provisoire de la Belgique et promit de venir communiquer personnellement le résultat de sa conversation.

Vers une heure, les parlementaires furent annoncés et sans témoigner le désir d'être introduits, ils donnèrent au commandant de garde deux propositions de capitulation <sup>(1)</sup>, destinées à être transmises au lieutenant général *Chassé*.

---

(1) Nous ne croyons pas utile de reproduire ce document qui se trouve dans le *Supplément aux Esquisses historiques de la 1<sup>re</sup> époque de la Révolution de la Belgique en 1830*. Bruxelles 1831, page 133.

Quoiqu'un armistice fût conclu ultérieurement, il y était déclaré qu'avant 4 heures de l'après-midi le général devait répondre s'il acceptait les conditions proposées.

Vers 1 1/2 heure, les mutins recommencèrent à canonner les troupes qui se trouvaient dans l'enceinte du magasin de l'entrepôt et du chantier de construction, leur feu s'accrut de plus en plus, à tel point que le colonel *Sprenger* qui commandait en cet endroit fit demander s'il pouvait répondre au feu, ce que le général refusa, car Son Excellence voulait se conformer strictement à la capitulation conclue; mais il donna ordre de hisser un drapeau noir; cela intéressa peu les mutins et leur feu reprit de temps en temps, enfin ils placèrent une pièce de campagne devant l'entrée principale du magasin et enfoncèrent ainsi les portes, ce qui provoqua de grandes pertes parmi nos troupes et eut pour conséquence que celles-ci, dans le plus grand désordre, se lançaient sur la porte de fer.

Le lieutenant général, indigné de leur infraction à l'armistice conclu, ordonna vers 3 heures et demie de tirer à coups de fusil sur le quartier de Saint-André où se trouvaient en grand nombre les mutins, et aussi de lancer des bombes et des boulets, ce qui continua jusqu'à 7 1/2 heures; les vaisseaux de guerre d'autre part canonnaient la ville du côté du fleuve.

A la fin du bombardement, une députation de notables d'Anvers se présenta comme parlementaires, ayant en tête un sieur *Du Bois*, major de l'artillerie de la garde bourgeoise; celle-ci ayant été introduite, présenta au lieutenant général *Chassé* un tableau horrible des dégâts occasionnés par le bombardement et le supplia de consentir à un nouvel armistice afin de prévenir tous malheurs ultérieurs. Ils transmirent en même temps deux lettres (4) dont l'une si-

gnée par *Rogier*, membre de l'administration provisoire, et *Robiano de Borsbeek*, gouverneur de la province d'Anvers, l'autre par *Stevenotte*, commandant de la dite ville ; ces lettres annonçaient qu'ils avaient l'intention de reprendre le lendemain les négociations rompues et proposaient donc d'exaucer la prière de la députation.

Le lieutenant général, touché du sort des habitants, consentit à la proposition des notables et leur transmit en même temps une lettre pour *Rogier* et *Robiano de Borsbeek* dans laquelle Son Excellence déclarait qu'il ne s'exercerait plus d'hostilités jusqu'au lendemain à 8 heures ; qu'à cette heure une commission du gouvernement provisoire viendrait trouver Son Excellence afin de conclure une convention plus sérieuse ; il déclarait en même temps que, si l'on tirait encore sur ses troupes, il recommencerait immédiatement le bombardement. Le soussigné ayant quitté le château ce jour-là à 11 heures du soir ignore si, oui ou non, un accord a été conclu le lendemain.

Le soussigné trouve utile de faire savoir qu'une partie de l'artillerie a rejoint les mutins et a combattu contre les troupes.

En lisant ce rapport, j'ai constaté que j'ai négligé d'annoncer à sa place que Son Excellence le lieutenant général *Chassé* a non seulement rejeté, mais répondu d'une manière insultante, à la proposition émise par les délégués du gouvernement provisoire et les commandants militaires et que le 27 au soir, entre 6 et 7 heures, quelques soldats du dépôt général des forces de terre se sont emparés des magasins de dépôt et de construction où s'étaient réfugiés

---

(1) Voir *Supplément aux Esquisses historiques*, p. 140.

les mutins et y ont mis le feu ; au reste, que toutes les pièces qui s'y trouvaient ou dans les environs avaient été enclouées par les artilleurs.

*Le colonel, directeur des fortifications,*  
VAN DER WYCK.

La Haye, le 30 octobre 1830.

---

## Lettres de Gendebien aux membres du gouvernement provisoire.

(Papiers de Charles Rogier, appartenant à M. M. de Grelle-Rogier.)

Paris, le 29 décembre 1830.

MES CHERS COLLÈGUES,

Nous attendons avec impatience de vos nouvelles, ayez donc quelqu'un qui puisse tous les jours nous transmettre votre pensée, vos vœux, vos désirs, vos inquiétudes, votre position en un mot.

Un engagement assez sérieux a eu lieu entre *Mellinet* et la garnison de *Maestricht*; il a été l'objet d'une note expédiée par courrier à la cour de France et vous ne nous en faites pas même dire un mot. Dites-nous de grâce et de suite ce qui s'est fait et surtout de quel côté il y a eu agression.

J'ai vu hier lord *Stuart*, ambassadeur d'Angleterre. J'ai tardé à le voir parce que, bien qu'il ait exprimé le désir de me voir, j'ai voulu attendre qu'il me rendit la visite que je lui avais faite par carte, ce qu'il a fait. Il a exprimé une assez vive indignation de la conduite du roi Guillaume. Il a dit qu'il serait pris des mesures pour le forcer à s'exécuter. Il paraît qu'il craint les remontrances du commerce anglais et les sorties du parlement.

Il s'est enquis, à trois reprises, de nos dispositions au sujet du choix du souverain.

Il paraissait inquiet et surtout avide de recevoir quelques

communications à ce sujet. J'ai dit que nous nous étions fait une loi de laisser pleine liberté au Congrès, qui était si jaloux de conserver son indépendance à cet égard, que je pensais que l'annonce, dans les journaux, de la résolution des cinq puissances au sujet du *prince de Saxe-Cobourg*, l'indisposerait et que si ce bruit pouvait avoir quelque réalité, cela suffirait pour le faire exclure. J'ai insisté sur l'impossibilité de retenir plus longtemps l'indignation du peuple belge et surtout de son armée contre la mauvaise foi du roi Guillaume et les insultes journalières des garnisons de Maestricht et des avant-postes sur toute la ligne.

A cette époque, l'engagement près de Maestricht n'était pas encore connu; il l'a été dans la journée ce qui a dû produire une certaine sensation à milord.

J'ai surtout insisté sur la conviction où j'étais que nous n'obtiendrions l'exécution de l'armistice qu'à La Haye ou sur les digues de la Hollande; que nos volontaires ne demandaient pas mieux que d'y aller.

Hier soir nous avons été chez *Lafayette*; nous y avons vu beaucoup de monde. Tous s'y sont montrés merveilleusement disposés et tous sont en admiration sur la marche de notre Révolution. Consolez-vous des injures et des clameurs de l'envie; on juge ici d'après nos actes et non d'après les attaques de nos détracteurs; Français, Italiens, Portugais, Espagnols, Napolitains, Polonais, Anglais, enfin tous les peuples dont nous y avons vu les représentants, ont tous la même admiration, le même enthousiasme pour nous et nos affaires.

J'ai vu ce matin M. le comte *de Sébastiani*. Il me présentera demain au roi, à midi. Je l'ai entretenu de notre position difficile et de la nécessité de prendre un parti au sujet de la question de notre souverain. Je lui ai dit que l'Angleterre

pousserait au *prince de Saxe-Cobourg* ; qu'il pouvait nous assurer des relations commerciales très avantageuses et nous procurer une somme de prospérité qui pourrait contre-balancer nos affections pour la France ; que l'Angleterre est trop intéressée à conserver son influence en Belgique, pour ne pas nous continuer les avantages commerciaux qu'elle nous offrira avec le *prince de Saxe-Cobourg*.

Il m'a dit, et *ceci doit rester secret* : « Nous n'épousons pas la cause du *prince de Saxe-Cobourg* ; nous ne vous le conseillons pas, nous ne l'épousons pas... » Enfin, il m'a fait clairement entendre, qu'il ne serait pas agréable à la France que nous le prissions pour souverain. « Ne vous pressez pas, m'a-t-il dit, le temps accomplira tous vos vœux. » L'entrevue a été longue, très intime, très amicale. Il serait difficile d'en rendre compte autrement que verbalement.

Je me bornerai à vous dire que la France veille sur nous et que non seulement son affection mais son intérêt aussi vous répondent de sa protection toute puissante et très active au besoin. Il a fini comme toujours, en recommandant une bonne défense à Liège, Huy, Namur et Dinant : bonne garnison, officiers sûrs et expérimentés pour diriger la défense, approvisionnements de toutes espèces, précautions militaires très actives ; en un mot, il paraît craindre, et avec lui tous les officiers généraux, une invasion, une attaque subite de la Prusse. Songez sérieusement à ces quatre points, surtout aux trois premiers.

M. de Sébastiani m'a communiqué la dépêche de M. Brissot au sujet du combat près de Maestricht.

M'annoncer un combat, c'est m'annoncer un triomphe pour mes braves compatriotes ; lisez, me dit-il. Il paraissait se réjouir fort de la déroute des Hollandais ; « Vous êtes bien braves gens, me dit-il, mais trop disposés à guer-

royer, pour le moment. Si vous avez été attaqués, c'est très bien, mais ne vous constituez pas en état d'agression. »

Il faudrait faire mousser cette affaire, si l'agression vient de nos ennemis. Réunissez tous vos moyens, préparez-vous à combattre; surveillez les frontières de la Flandre hollandaise; on prétend ici que tous les mouvements de la citadelle masquent une attaque, soit sur Anvers, soit sur les Flandres. Tenez-vous bien au courant de tout ce que font nos ennemis, surveillez-les de près.

Tout à vous de cœur,

A. GENDEBIEN.

Je n'ai pu rentrer chez moi pour l'heure de la poste, ma lettre ne part que le 30 décembre.

A. G.

---

29 décembre 1830.

1° Presser l'organisation de l'armée ;

2° Établir à Bruxelles des ateliers de charronnage pour les caissons et autres nécessités du service de l'artillerie. Il y a à Bruxelles beaucoup d'ouvriers carrossiers sans travail ;

3° Faire armer les places de Liège, Huy et Namur, avec bonne garnison, *de suite, de suite* ;

4° Dégarnir les forteresses frontières de la Flandre vers la France. Établir un cordon compacte vers la Flandre hollandaise; intercepter toutes communications de ce côté ;

5° Bonne garnison de Wallons à Gand où l'on conspire et d'où sont partis des députés pour La Haye, afin de demander au roi Guillaume, s'il appuyerait d'une force militaire

la résistance des Gantois au Gouvernement provisoire et au Congrès ;

6° Faire des avances à l'industrie, à Gand, à Bruxelles et aux charbonnages et industriels du Hainaut. C'est chose urgente et nécessaire, ce que nous avons appris chemin faisant et surtout ici à Paris *de source certaine* et d'après des affirmations bienveillantes autant que pressantes ;

7° Faire exécuter les contrats avec Liège pour les armes, en faire de nouveaux et surveiller la stricte exécution de la prohibition de la sortie des armes de guerre ;

8° Accélérer l'organisation de la cavalerie, donner une inspection au brave et vieux général *Tieken*. Cette affaire ne marche pas du tout. Il faut faire entendre raison à *Chasteler* sur tous les points et spécialement sur la rencontre qui peut et doit se faire en Belgique pour toutes les compagnies du Centre ; les beaux chevaux, réservés pour les compagnies d'élite seulement. Ce sera un moyen de stimuler l'amour-propre des cavaliers du Centre afin d'arriver à celles d'élite. Je vous le répète, la cavalerie française n'a que des chevaux qui sont loin de valoir ceux que nous pouvons trouver dans notre pays, d'où sont tirés les meilleurs chevaux qui figurent dans cette cavalerie ;

9° Il faut songer à compléter le plus tôt possible, les régiments *Borremans* et autres. Songer aux propositions de *M. de Coppens*, de Gand, il est tout dévoué à notre cause et peut rendre de grands services à Gand, en y formant un régiment en deux bataillons ;

10° Il y a trop d'exclusivisme dans le Comité de la guerre ;

11° Songer aux volontaires ; faites faire une inspection par un homme de la révolution. Il est temps de faire finir les perfidies et calomnieuses attaques des *Rabaux* et *Leva*.

Il faut aussi éviter qu'on force les volontaires à prendre des engagements de deux et trois ans. Il faut faire des avantages à ceux qui y consentent et engager les autres à rester sous les drapeaux jusqu'à la fin de la guerre et en faire des corps séparés.

J'en ai parlé plusieurs fois dans ce sens aux messieurs du Comité de la guerre et, avant mon départ, à M. le colonel *Nypels* ;

12° Envoyer de suite un pouvoir écrit à M. *Gendebien* pour organiser un emprunt, sauf approbation du gouvernement provisoire et ratification du Congrès ;

13° Pousser *Chazal* dont le zèle ou est insuffisant ou est mal secondé ;

14° Presser l'organisation des régiments d'infanterie et de cavalerie à Gand. C'est chose urgente surtout à Gand et pour Gand, il faut que les soldats n'aient pas une plainte à faire ;

15° Un bon moyen de monter notre cavalerie serait de prendre les 900 chevaux de gendarmerie qui sont dressés et d'âge à supporter les fatigues et les bivouacs et leur donner des chevaux de remonte provenant des provinces, sauf indemnité.

Ecrivez-moi aussitôt qu'il s'agira de marcher. Je tiens à me mettre à la tête des volontaires ou d'un corps quelconque.

Mes bons amis, *van de Weyer* devait vous porter cette note, mais craignant que son départ ne soit retardé, je vous l'adresse par la poste.

Pardonnez la négligence de mon style et l'illisibilité de mon écriture.

Tout à vous de cœur bien sincèrement,

A. GENDEBIEN.

Paris, le 30 décembre 1830.

## MES BONS AMIS,

J'ai été présenté chez Sa Majesté aujourd'hui à midi. J'y suis resté une heure. Il est difficile de réunir à la fois plus de dignité, de franchise, de bienveillance et de bons sens. Il connaît aussi bien et peut-être mieux nos affaires que nous-mêmes. Il m'a parlé avec cet abandon et cet intérêt que nous désirons rencontrer dans nos meilleurs amis. Il a développé pendant vingt minutes au moins toute sa politique envers nous, envers les puissances. Il m'a dit qu'il était convaincu que la paix seule pouvait faire le bonheur des peuples, qu'il ferait toujours tout ce qu'il pourrait pour la conserver ; mais que si l'indépendance de la Belgique était menacée, il n'hésiterait pas à courir les chances de la guerre pour aider un peuple aussi digne de l'indépendance et de la liberté. J'ai dépeint au roi la position critique dans laquelle nous nous trouvons ; menacés de voir le pays divisé en partis : les uns pour la réunion pure et simple à la France, les autres pour la proclamation d'un de ses fils ; d'autres pour le *prince de Saxe-Cobourg*, un petit nombre pour un des fils du *prince d'Orange*, l'or du roi Guillaume et de l'Angleterre appuyant cette faible minorité qui pourrait grossir de tous les mécontents des souffrances de l'industrie et du commerce, de l'état de malaise et d'incertitude ; de l'impossibilité de trouver un souverain qui convienne pourra aussi naître un parti puissant pour la République qui pourrait remettre en question notre indépendance, etc., etc.

Il a paru touché de tout ce que je lui ai dit. « Je sais bien, m'a-t-il répondu, que vous avez de grands embarras ; mais vous avez toute la force nécessaire pour les vaincre ;

marchez avec fermeté et persévérance, le temps fera le reste; constituez-vous avec sagesse ». S'adressant à *M. de Sebastiani* : « Il faut, dit-il, que nous avisions aux moyens de nous entendre avec la Conférence. Il faut que nous aidions ces braves et courageux Belges à sortir de la position critique où ils sont ; je les ai toujours regardés comme des frères. Ils le sont de principes, de mœurs, de langage; je me rappellerai toujours avec plaisir le temps que j'y ai passé et l'accueil qu'ils nous ont fait. Vous ne pouvez pas douter de mon affection pour vous. J'en ai donné une grande preuve au commencement de vos malheurs, à une époque où j'étais bien faible, à une époque où notre force morale seule pouvait vous aider, car nous n'avions pas d'armée alors.

— Sire, lui ai-je répondu, vous pouvez plus aujourd'hui ; la force morale de la France s'est immensément accrue par la sagesse de vos actes, une armée formidable, une nation toute prête à épouser notre cause, mettent V. M. dans la position de pouvoir tout entreprendre ; aujourd'hui surtout que toutes les puissances de l'Europe sont à la veille d'une crise politique qui les absorbe. Permettez-nous d'appeler au trône de la Belgique un des fils de Votre Majesté. Cent mille Belges le soutiendront et aideront la France à conquérir la rive gauche du Rhin.

— Vous êtes père, m'a-t-il dit et, par conséquent, vous pouvez apprécier combien il serait doux pour mon cœur de voir un de mes fils appelé à consolider vos institutions; mais il faudrait une guerre et je ne puis consentir à me faire accuser par l'Europe d'avoir versé le sang par ambition. Ce serait cependant par affection pour vous bien plus que pour mon fils que je le ferais. Cette affaire de Belgique m'occupe autant que le meilleur Belge, elle me

tourmente bien fort et je ne vois qu'incertitude dans le parti à prendre. Votre pays, votre belle patrie a déjà beaucoup souffert ; que de calamités pour vous si la guerre y portait ses ravages ! »

D'autres aperçus plus délicats sur la même question, ont été échangés de part et d'autre ; je pourrai vous en rendre compte verbalement ou par *Firmin* ; si, dans deux ou trois jours, il devient utile qu'un de nous deux se rende à Bruxelles, ce sera probablement *Firmin*, car je crois être utile ici pendant quatre ou cinq jours au moins. Cependant si vous jugez ma présence plus utile à Bruxelles, dites un seul mot et je suis près de vous.

Voici en résumé mon opinion personnelle sur ce que j'ai recueilli de S. M. et de toutes les personnes que j'ai vues à Paris depuis cinq ou six jours. Remarquez bien que je dis mon opinion et qu'il ne faut jamais rien en attribuer ni au roi ni à ses ministres. Je suis convaincu que la France désire la réunion de la Belgique pure et simple et qu'elle applaudira sincèrement à l'élévation d'un fils du roi au trône de la Belgique. Je suis convaincu que le roi et le ministère finiront par nous donner le *duc de Nemours*, si nous sommes unanimes pour le demander. Seulement, il faudrait gagner du temps et obtenir d'abord la liberté de l'Escaut et la levée du blocus pour faire taire les clameurs d'Anvers et de Gand.

Mes bons amis, je vous conjure de tenir bien secret tout ce que je vous transmets. Aujourd'hui M. de *Sebastiani* m'a fait un reproche d'indiscrétion commise de ma part à Bruxelles ou peut-être d'avoir dit autre chose que ce qu'il m'avait dit. J'ai dit que ce que je vous avais mandé, je ne l'avais dit que comme mon opinion sur ce que j'avais appris et nullement comme étant les paroles du ministère.

Il paraît que M. de Mérode a fait de la diplomatie à sa manière, car son nom a été prononcé à propos d'indiscrétion. Je vous prie et je vous conjure de ne jamais communiquer à qui que ce soit rien de ce que je vous écris, sans cela je serai forcé de ne vous dire que des choses vagues dont vous ne pourrez pas apprécier la portée.

J'ai vu aujourd'hui l'agent des *Prêteurs de Londres*. Il me remettra demain soir ou après-demain matin des propositions que je m'empresserai de vous transmettre.

Je suis toujours votre tout dévoué ami et collègue,

A. GENDEBIEN.

Communiquez, s'il vous plaît, ma lettre à M. le président du Comité diplomatique.

P. S. — J'oubliais de vous dire que j'ai demandé à S. M. de nous permettre d'espérer un traité de commerce ou au moins des modifications à quelques articles de *Dananner*. Le roi a répondu qu'il donnerait des ordres pour nous aider sous ce rapport autant qu'il serait possible. Demain je verrai M. *Lafitte*, président du conseil des ministres.

A. G.

---

Pour mon ami Rogier  
exclusivement  
et très confidentiel.

Paris, le 31 décembre 1830.

MON CHER ROGIER,

Je suis désespéré de ne pas recevoir de vos nouvelles, parce qu'elles nous sont nécessaires, et parce que nous en concluons que vous vous laissez absorber par les détails

que vous devriez rejeter sur d'autres. Ayez donc, de grâce, quelqu'un, plusieurs personnes qui puissent, sur votre simple indication, nous écrire, faire des projets, répondre aux journaux, faire en un mot ce que vous serez toujours obligé de négliger, au grand détriment de notre cause et de notre propre considération. Vous êtes tellement absorbé que vous n'avez pas même le temps de vous apercevoir des maux qui peuvent résulter de cet état de choses. Nous sommes ici très occupés ; mais hors du tourbillon où vous êtes, nous pouvons mieux juger de votre position, de ce que vous faites et de ce que vous négligez de faire. Mon bon ami Rogier, vous savez que je n'ai, comme vous, que le bonheur de mon pays en vue : eh bien, au nom des sentiments communs qui nous animent, je vous en conjure, entourez-vous de deux ou trois hommes capables et faites travailler sous vos yeux, sous votre sage et énergique direction, quelques bons patriotes. Revoyez les bureaux où, j'en suis sûr, on ne fait rien ; choisissez les plus capables ou renvoyez les inutiles afin de payer des capables.

Vos secrétaires n'ont jamais été au niveau de leurs fonctions. Ils ne s'y sont même jamais renfermés. Reprenons de l'énergie, organisons fortement notre administration et marchons d'un pas ferme.

J'espère que dans très peu de jours, nous pourrons, *Firmin* et moi, retourner à Bruxelles, ou moi seul au moins ; arrangez les choses de manière que nous puissions marcher ferme et sans entraves. On dit qu'il pourrait bien y avoir division au Congrès et même au gouvernement provisoire au sujet des prétentions des prêtres. Nous sommes tous deux aussi libéraux, en toutes matières, qu'on puisse le désirer, mais aussi nous avons la certitude de jugement et la fermeté que donne l'esprit de justice et d'équité : eh

bien, ménagez-nous un tête-à-tête, préparez une mission à *M. de Mérode*, soit en province, soit à l'armée près des volontaires, afin que nous puissions agir librement et avec toute l'équité et la fermeté et la promptitude qu'exigent les circonstances graves dans lesquelles nous allons nous trouver. Si nous ne prenons un parti vigoureux, tout est perdu. Les partis se formeront, les Orangistes reprendront du courage par nos divisions et notre hésitation. Ils nous vaincront par lassitude. On me dit que *de Mérode* est ou veut se mettre à la tête du parti prêtre; je ne puis croire ni au parti prêtre ni à son chef; mais évitons même les apparences d'une pareille réalité. Agissons de concert avec fermeté et s'il le faut avec audace; je suis prêt à m'unir à vous pour frapper un grand coup, s'il le faut.

Nos affaires sont ici à la hausse ou à la baisse, selon les impressions du jour; les craintes ou les espérances sur les affaires du reste de l'Europe nous rendent alternativement le ministère favorable ou défavorable. Il y a tergiversation, versatilité; le roi paraît le plus franc, le plus disposé à suivre une ligne franche et ferme; une seule chose l'arrête: le reproche d'ambition de la part de l'Europe et les calamités de la guerre qu'il serait disposé à subir par la conviction de la pureté de ses intentions.

Mon cher ami, songez à l'organisation de la cavalerie, ordonnez des inspections, cette affaire ne marche pas; depuis trois mois nous devrions avoir au moins trouvé les moyens de mettre 2,500 cavaliers en campagne.

Songez sérieusement à la guerre; faites renforcer *Mellinet* et donnons des coups de canons aux gredins qui nous insultent tous les jours. Renforcez *Niellon* qui paraît menacé par *Van Geen*. Faites un appel aux volontaires; rompons en visière et envoyons la diplomatie à tous les diables.

Combien avons-nous de monde sur la frontière du Brabant septentrional ? Combien sur celle de la Flandre hollandaise ?

Faites intercepter toutes les communications sur tous les points ; cette mesure effrayera ces lâches et les vaincra à demi. Faites surtout surveiller les frontières de la Flandre hollandaise.

Si vous croyez ma présence utile à Bruxelles, rappelez-moi, mais d'une manière officielle, puisque ma mission est officielle. Motivez-la sur la nécessité de compléter le gouvernement, ou sur les circonstances, en y ajoutant que c'est sur ma demande, afin que l'Europe ne croie pas que j'ai démerité de mes collègues ou que j'ai mal rempli ma mission.

Je suis très inquiet, j'aime à croire que c'est sans raison ; mais l'éloignement me fait toujours l'effet des ténèbres et je suis comme les enfants : j'ai peur quand je n'y vois pas.

Adieu, mon cher *Rogier*, écrivez-moi ou faites-moi écrire tous les jours, quand même ce ne serait que dix lignes.

N'oubliez-pas les fabrications d'armes à Liège. *Mérode* pourrait y aller et de là à l'armée pour y rappeler le nom de son frère.

Tout à vous de cœur et d'estime inviolablement,

A. GENDEBIEN.

---

## Lettre de Gendebien au comte Félix de Mérode.

MONSIEUR LE COMTE ET HONORABLE AMI,

Vous avez reçu, ou recevrez ce soir, mes réponses aux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 28 décembre et 2 janvier; elles sont peu favorables; c'est le résultat des communications, indiscrètement faites, je ne sais par qui, à Bruxelles. Il faut prendre une autre marche, ou au moins un autre langage; puisqu'on a gâté nos affaires par des balourdises qu'on appelle à Bruxelles de la franchise, mais qui n'en sont pas moins des balourdises. La France, c'est-à-dire le ministère français, ne veut ni prince français sur le trône de la Belgique, ni un roi français. C'est sans doute un sacrifice qu'il fait, mais il lui semble nécessaire pour conjurer une guerre générale. C'est dans ce sens qu'il faut parler et agir; le temps permettra peut-être de changer de langage et d'agir selon les affections et l'intérêt vrai et réel de notre pays; aujourd'hui son intérêt le plus pressant, c'est d'éviter une guerre générale dont il serait le théâtre, peut être la victime.

J'ai vu *M. de Sebastiani* ce matin. Il était très mécontent des nouvelles qu'il avait reçues cette nuit de Bruxelles, par le courrier qui en est parti dimanche soir.

Il s'est plaint amèrement de ce que j'ai écrit ou des révélations et interprétations indiscrètes qui ont été faites à Bruxelles.

Veillez, de grâce, me mander par le retour du courrier ce qui s'est passé à cet égard et à qui ou à quoi je dois

attribuer les résultats de la marche antidiplomatique à Bruxelles. N'y aurait-il pas moyen de s'imposer le secret sur une matière aussi délicate. J'ai communiqué confidentiellement à M. *de Sebastiani* vos vues sur un prince de Bavière; il m'a dit, que toutes les combinaisons qui pourraient donner de la stabilité à nos affaires seraient respectées par la France, sauf les exceptions déjà connues. Quant à l'alliance sur laquelle je n'ai pas demandé de réponse ni de communication au roi, il m'a dit qu'il n'avait aucune notion à cet égard, qu'il consulterait Sa Majesté aussitôt qu'il y serait invité formellement.

Pour moi, j'aurais grande répugnance à faire choix d'un prince allemand et s'il fallait en subir un, je proposerais le *roi de Saxe* dont on a déjà parlé, lequel apporterait, disait-on, en dot les provinces rhénanes, qu'il obtiendrait de la Prusse en échange de son ancien royaume. Nous n'avons rien à espérer de la Bavière; quel débouché pour notre commerce, quelle protection pour nos frontières et nos institutions pourrions-nous en espérer ?

Je pense que nous devons, avant de battre les buissons princiers de l'Allemagne, essayer si, en mettant deux grandes rivalités en présence, nous n'obtiendrions pas ce qui nous convient; à défaut de la France, je pense que c'est vers l'Angleterre que nous devons jeter les yeux; le *prince de Saxe-Cobourg* pourrait nous faire ouvrir sinon les portes de l'Angleterre, au moins les colonies; l'Angleterre, intéressée à nous rendre heureux afin de nous donner quelque chose à défendre, pourrait nous donner des avantages matériels qui pourraient compenser les intérêts et l'affection qui nous ont fait jeter, tout d'abord, les yeux sur la France ou plutôt sur un prince français. Faisons comme l'amant dédaigné qui, pour se venger de la cruelle et vaincre

ses résistances, courtise la rivale; l'expédient serait bon à essayer.

Je n'ai point de sympathie pour le *prince de Bavière* et je pense que mes concitoyens seront tout au moins du même sentiment, s'ils n'éprouvent pas quelque chose de plus désavantageux pour votre candidat. Au reste, si la majorité le désire ou s'y soumet, je me conformerai à sa volonté et personne plus que moi ne concourra au maintien de l'ordre établi. Car le seul sentiment qui m'ait toujours guidé, c'est celui du bonheur et de l'honneur de mon pays.

Je désire rentrer à Bruxelles, le plus tôt possible. Je pense que la négociation peut et doit même traîner en longueur. Je ne me sens pas de force à prendre patience aussi longtemps et je crois nécessaire d'aider mes collègues au gouvernement provisoire. Ils doivent être très fatigués. Veuillez donc inviter mes collègues à me rappeler le plus tôt possible.

Je suis étonné de ne recevoir aucune nouvelle au sujet d'un traité de commerce à organiser.

Il faudrait demander officiellement au gouvernement français le transit par Dunkerque pour toutes nos marchandises. Sans cela, la quasi-existence de fait cessera.

Recevez, je vous prie, la nouvelle expression de mon entier dévouement.

A. GENDEBIEN.

Paris, 4 janvier 1831.

Je prie mon honorable collègue *Rogier* de lire, d'y répondre de son côté. Je crois la présence de M. *Gendebien* à Paris moins utile qu'ici, dès qu'il aura reçu les lettres de Londres et la réponse sur notre note verbale du 3. C'est encore trois jours.

DE MÉRODE.

## Lettre de Ch. Rogier à Alex. Gendebien.

Minuit.

J'ai été ce soir au Comité central, *de Mérode* me quitte; nous sommes plus que jamais d'avis d'insister sur un prince ou régent indigène; *de Mérode* a eu un frère tué pour la Révolution. Est-il beaucoup de princes qui puissent offrir de pareils gages? Il est catholique. Mais en trouvera-t-on un autre unioniste plus franc, à idées plus larges? Si celui-là ne vaut rien, alors il faut que les catholiques soient décrétés à perpétuité exclus du gouvernement des affaires dans les Pays-Bas.

Enfin *de Mérode* est le neveu et le neveu estimé du républicain et libéral et vénérable *Lafayette*.

Voici, mon cher ami, ce que je te demande. Va chez *Lafayette*, demande-lui, de ma part, une lettre de recommandation, un *certificat de moralité* pour *de Mérode*. J'en ferai usage auprès des entêtés. La déclaration de *Lafayette* en faveur de *Mérode* sera d'un excellent effet, et un argument presque sans réplique. Que cette idée ne te paraisse pas bizarre, mon cher ami. Elle m'est venue subitement, mais j'y tiens : et je te prie de me mettre tout de suite au courant du résultat de ta démarche.

Il faut en finir. Voici le *prince d'Orange* débarqué à La Haye. Peut être vient-il se mettre à la tête de l'armée,

faire des proclamations aux Belges, leur promettre monts et merveilles, et ressusciter un parti, qui d'ailleurs n'est pas encore tout à fait mort.

Je vais donc pousser à la régence qui, d'ailleurs, sera une barrière bien moins forte qu'une royauté définitive si la réunion devient par la suite nécessaire.

Ton ami,  
CH. R.

Lettres de M. le baron Verseyden de Varrick,  
membre du Congrès national  
à S. A. S. le prince Auguste d'Arenberg  
(9 et 22 juillet 1831).

(Archives de S. A. S. le duc d'Arenberg, à Bruxelles.)

Bruxelles, ce 9 juillet 1831.

... Enfin, mon prince, je pense que nous en finirons aujourd'hui. Le parti de *l'acceptation* a gagné des partisans et la majorité sera, je pense, de 110 environ contre 60. Si, comme il n'y a plus lieu d'en douter, nous admettons les préliminaires, on tient pour certain que le prince *Léopold* viendra, sans aucune perte de temps, prendre possession de son trône. Cinq membres du Congrès se rendront à Londres pour accompagner ici le nouveau souverain. Les délibérations du Congrès n'ont plus été troublées depuis le 4 de ce mois par les cris, je dirai, les vociférations des tribunes. Un jeune avocat de Liège, M. *Forgeur*, en votant hier contre les préliminaires, a glissé que la minorité présumée ne se composoit que d'hommes de ce qu'on appelloit anciennement le Tiers-Etat. Cela est vrai, car à l'exception du comte *d'Ansenbourg*, Limbourgeois, et du comte de *Robiano*, tous les membres du Congrès, tenant plus ou moins à la noblesse, sont partisans de l'acceptation. Des tentatives pour organiser la guerre civile, ont eu lieu hier

simultanément à Louvain, Liège, Gand, Grammont et autres lieux. Partout on a voulu amener les gardes civiques et le peuple, et les diriger sur Bruxelles, pour appuyer, disait-on, le mouvement qui s'était manifesté prétendument dans notre ville contre le Gouvernement et le Congrès. Ces manœuvres coupables ont été heureusement déjouées par le bon sens et la sagesse des populations et le bon esprit et la contenance de la garde civique et des excellents habitants de Bruxelles. *Le Journal des Flandres* ancien *Catholique*, a changé de système politique et adopté les doctrines du *Courrier de la Meuse*. Cette conversion produira un bon effet dans les provinces flamandes, où le premier de ces journaux est très répandu. Plusieurs bourgeois et jeunes gens de Bruxelles se sont constitués en ce qu'ils appellent *compagnie du silence*. Ils se sont donnés la mission d'aller dans les cafés, estaminets et autres lieux publics, afin d'y engager, plus ou moins énergiquement, les François qui abondent ici et dont l'intention reconnue est de semer le trouble parmi nous, de vouloir bien se dispenser de s'occuper de nos affaires et de nos intérêts. Déjà ces compagnies du silence se sont mis en devoir d'accomplir leur mission, et elles l'ont fait avec succès. Les anarchistes ont vu leurs manœuvres tournées contre eux-mêmes : le général *Lehardi de Beaulieu*, le major de la garde civique de Gand, *de Souter*, et le sieur *Bartels* sont en état d'arrestation, prévenus d'avoir cherché à exciter la guerre civile. Le général *Lehardi* est l'enfant chéri de l'*Association belge* dont il est un des chefs. C'est lui qu'elle vouloit porter au ministère de la guerre. Je pense que cette association est sur le point de crouler ; elle n'a osé publier de nouvelles proclamations, ni faire de nouveaux appels au patriotisme. Notre garde civique, par ses adresses au Régent, a pris une

honorables *Eugène de Smedt*, *De la Haye*, *Charles de Cocq* et quelques autres députés en chapeaux blancs; plusieurs n'avoient pas du linge du jour; d'autres étoient munis de mauvais parapluies, d'autres vêtus d'habits râpés; enfin à vous parler sans fard, j'étois presque honteux de me trouver au milieu de beaucoup de ces honorables qui sont de très vilaines gens. Sur l'estrade, où les membres du Congrès environnoient le Roi, l'honorable *de Labbeville* craignant sans doute de s'enrhumer, avoit enveloppé sa tête d'un mouchoir blanc. Tourmenté probablement de la même inquiétude, l'honorable *Van Meenen* a jugé à propos de se couvrir la tête de son chapeau, pour prendre le café plus à son aise, dans le salon, au balcon duquel se trouvoit Sa Majesté. Le Roi est resté plus d'une demi-heure à ce balcon; un peuple immense couvroit la place et après chaque morceau de musique, exécuté par la Grande Harmonie, des applaudissemens, des vivats et autres cris se sont fait entendre avec une unanimité et un élan remarquables.

Aujourd'hui le Roi s'est rendu en voiture, avec escorte de cavalerie, à l'église de Sainte-Gudule. Il a été reçu au portail par M<sup>sr</sup> l'évêque de Tournay, assisté du clergé. Le prélat a complimenté Sa Majesté, dont la réponse a été très bien à ce qu'on assure. Ensuite, il a entonné le *Te Deum*. En allant à l'église et en revenant, le Roi a été de nouveau accueilli par de bruyantes acclamations. Les opposans du Congrès se sont réunis à la majorité, pour trouver très bon le discours prononcé par le Roi à son inauguration. On parle de M. *Lehon* pour les affaires étrangères, de M. *de Meulenaere* pour l'intérieur, *Osy* pour les finances, *Raikem* pour la justice.

Lettres de S. M. le Roi Léopold I<sup>er</sup>  
à John George Lambton, comte de Durham,  
lord du sceau privé.

(Archives du comte de Durham.)

Liège, 2 août 1831.

MON CHER DURHAM,

Je vous envoie *Seton* afin que vous puissiez lui glisser dans l'oreille tout ce que vous ne voudriez peut-être pas écrire. Vous savez combien tout marche bien ici et combien le gouvernement s'est bien établi en un temps remarquablement court. Jugez de mon étonnement : à cette heure même, je reçois la nouvelle d'Anvers que le général a l'intention de commencer les hostilités le 4 courant, c'est-à-dire après-demain.

Vous vous rappellerez la stipulation en vertu de laquelle j'ai seulement accepté cette couronne. J'ai donc le droit de réclamer la protection immédiate des cinq puissances, mais plus particulièrement celle du gouvernement britannique. Vous pouvez donc envoyer rapidement une flotte sur l'Escaut et sur la côte de Hollande; mettez un arrêt aux sentiments belliqueux de mon voisin. L'effet moral produit

par l'envoi même de quelques frégates sera très grand. Si vous considérez l'immense importance de la crise actuelle, je compte que vous presserez le gouvernement à agir rapidement. Si une force navale britannique apparaît immédiatement sur la côte de Hollande, les Hollandais mettront bien vite arrêt à toute l'affaire.

La Conférence a déclaré que le parti qui violerait l'armistice s'exposerait à en supporter toutes les conséquences et les puissances ont promis formellement leur protection au parti ainsi attaqué. Je revendique maintenant cette intervention armée, car les Belges sont dans leur droit et les Hollandais dans leur tort. Lisez ma lettre à Lord *Grey*, car je n'ai pas le temps de répéter tout. Montrez votre énergie et donnez un coup de fouet à tous ces gens charmants.

Toujours, mon cher Durham, votre sincèrement dévoué

LÉOPOLD.

---

Bruxelles, 24 août 1831.

MON CHER DURHAM,

A la fin, je trouve un instant pour mettre à exécution l'ardent désir que j'avais pendant ces quatre dernières semaines de converser avec vous. Ici, l'état des affaires est tel que je dois constamment m'occuper moi-même personnellement de choses qui incombent à n'importe qui plutôt

qu'à celui qui est à la tête du gouvernement. Mais comme ici toute chose se trouve naturellement dans son enfance, il n'y a rien d'étonnant à ce que la plupart des hommes d'affaires ne valent pas mieux que des enfants. Combien d'événements depuis les quelques semaines qui se sont écoulées après mon départ d'Angleterre. En lisant simplement les journaux anglais et quelques lettres du parti ultra, je m'imaginerais que vous m'avez complètement jeté par-dessus bord, autant pour l'état politique que pour l'amitié et la bonne foi. Pourquoi tabler immédiatement sur des appréhensions imaginaires et sur les apparences ?

Je vous répète maintenant ce que je vous ai assuré par l'intermédiaire de *Stockmar* et ce à propos de quoi vous paraissez très inquiet, à savoir que ma lettre au roi de France contenait mot pour mot ce que j'ai écrit au même moment à Londres. Je vous en prie, mon cher ami, en jugeant de toute l'affaire, conservez toujours dans l'esprit une chose, c'est que l'armistice de novembre dernier a été entièrement fait pour sauver la Hollande contre les progrès de la Révolution belge. Et c'est principalement pour cette raison qu'il a été déclaré par la Conférence indéfini.

Si j'avais pu avoir un doute sur ce point lors de mon arrivée ici, la déclaration faite le 25 juillet par la Conférence au roi de Hollande aurait suffi pour me confirmer dans ma sécurité. C'est pourquoi cherchez dans la surprise l'explication de beaucoup de choses qui vous semblent inexplicables. Nous fûmes déjà attaqués dans la soirée du 1<sup>er</sup> août sur quatre points différents et la note donnée par le général *Chassé* le 2 du mois d'août, ayant rapport simplement à une convention particulière faite avec la ville d'Anvers, a été communiquée à l'officier qui commandait alors et non point au gouvernement.

Tous les gardes civiques étaient à cette époque bien tranquillement chez eux et la plupart n'étaient pas armés et ne savaient comment charger une arme à feu.

Toute l'armée régulière forte d'environ 25,000 hommes, tous éparpillés sur une ligne immensément longue et dans l'impossibilité d'être concentrés en un si court espace de temps, était conséquemment incapable de résister. Outre toutes ces difficultés, pendant quatre longs jours et à toute heure, j'ai envoyé l'ordre au général *Daine* de me rejoindre. S'il m'avait obéi, j'aurais eu environ 25,000 hommes et 60 canons, et bien que ce corps eût été en nombre la moitié de l'armée hollandaise et que nous eussions été très inférieurs en artillerie et en cavalerie, et que la principale des choses, la *discipline*, faisait défaut, j'aurais encore eu les moyens de faire marcher les affaires tout différemment.

Mais *Daine* n'a jamais obéi et sa comparution devant une cour martiale ne réparera pas ce que j'ai perdu par sa bêtise ou sa trahison.

Veillez maintenant vous rappeler, mon cher *Durham*, que même alors que j'avais si à cœur que *Daine* ne veuille pas me rejoindre, je suis resté à Louvain simplement pour des motifs politiques. N'étant pas certain à ce moment que les Français que j'avais écarté depuis quatre jours, puissent me rejoindre en temps, je ne pouvais demeurer sans avoir de grandes appréhensions pour la sûreté de Bruxelles.

Pour ce qui est des *rodomontades hollandaises* relatives à l'affaire du 12 août, qu'il me suffise de vous dire que j'avais 8,000 réguliers avec 30 canons et les Hollandais 32,000 réguliers avec 112 canons. Les Hollandais devaient évacuer la Belgique le 21 août. Je n'ai pas encore appris s'ils l'ont fait ou non. Cette évacuation faite, nous devons espérer qu'un arrangement rapide et définitif pourra être

pris. Je vous en prie, faites ce que vous pouvez, pour que les affaires soient discutées entre l'Angleterre et la France de façon aimable et sincère et que ni les peuples de la Sainte-Alliance, ni les Turcs n'influencent par trop ces discussions dans la Conférence et en dehors. Pour autant que je puisse en juger, je crois que les Français sont vraiment de bonne foi, en ce qui regarde l'Angleterre. Bien que je ne sois en aucune façon triste de les voir se retirer, je suis absolument obligé de conserver une division d'infanterie, une brigade de grosse cavalerie, et quatre batteries de canons. J'ai rendu leur séjour dans ce pays complètement dépendant de ma volonté et des besoins réels de la Belgique.

Aussi longtemps que les Hollandais n'auront pas licencié une grande partie de leur armée, les Belges pensent qu'une soudaine et entière évacuation des Français provoquerait une seconde invasion hollandaise. Ceci est l'opinion de tous les ministres et de la plupart des habitants des grandes villes commerciales et bien que *Palmerston* soit d'avis que les Hollandais n'envisageront jamais une seconde attaque, depuis sa dépêche du 25 juillet, je place très peu de confiance dans les assurances de la Conférence de la Sainte-Alliance. Quant à la jalousie créée en Angleterre par leur séjour en Belgique, je ne m'en plains pas. Je vois sur quoi elle repose et elle est bonne et excellente sous d'autres rapports, mais néanmoins elle est poussée trop loin. Tous ces criailliers oublient que leur présence était indispensable et qu'elle seule a sauvé Anvers et Bruxelles, ce qui pourrait peut-être devenir une source de regret, qui prendra naissance en Angleterre.

Vous comprendrez par la suite, mon cher ami, que si je dédaigne de me plaindre de la conduite du roi de Hollande, il me sera impossible de reconnaître les arguments

par lesquels l'Angleterre exalte l'attaque des Hollandais contre nous. Vous ne me verrez jamais très reconnaissant pour la prompte et efficace assistance qui m'a été donnée par la Conférence. Il y a une autre chose que je ne puis clairement comprendre, c'est la grande susceptibilité montrée par les puissances en ce qui concerne les forteresses belges. Ce sont elles qui se sont entendues à ce sujet. Ce sont elles aussi qui ont laissé aux Belges la faculté de fixer celles qui seraient démolies. Pour cette raison, nous nous considérons ici comme parfaitement libres, et dans nos déterminations je consulterai simplement les intérêts de la Belgique. Outre cela, les réclamations que les puissances sont désireuses de soulever en ce qui concerne le matériel de ces forteresses deviennent un sujet de très mince importance. Je trouve que le nombre des canons de fer qui appartiennent à ces forteresses est beaucoup moins grand qu'il ne devrait l'être et que leur défense l'exigerait. Je ne puis conclure sans avoir recommandé à votre attention, à votre énergie et votre amitié pour moi, la ville d'Anvers. Aussi longtemps que les Hollandais occuperont la citadelle, ces pauvres gens ne pourront jamais respirer librement et la libre navigation sur l'Escaut garantie par la Conférence est conséquemment une plaisanterie.

Vous ne pouvez vous faire une idée du déplorable petit nombre d'hommes qui sont aptes aux affaires dans ce pays; il y a vraiment de quoi me décourager.

*Deveaux, Lebeau, Vilain XIII* ont successivement refusé la mission à Londres. Il est impossible de trouver en ce moment un plénipotentiaire convenable. Chacun d'eux a refusé, surtout à cause des prochaines élections sur le succès desquelles l'importance politique de ces gentlemens repose uniquement.

*Stockmar*, qui est le porteur de cette lettre, vous fera un compte rendu oral des points sur lesquels il vous plairait d'être informé. Je vous souhaite du fond du cœur un triomphe complet sur tous les *tories*. Je vous prie d'offrir mes hommages les plus aimables à Lady Durham et croyez-moi, mon cher Durham, pour toujours votre très dévoué

LÉOPOLD.

---

## Lettres de Van Campenhout sur la Brabançonne.

(Archives de l'hôtel de ville de Bruxelles : dossier 1830.)

Bruxelles, le 15 décembre 1845.

MON CHER JULES,

La victoire est à nous. Mon Dieu!!!...

Grâce à Mnémosyne, je puis confondre maintenant les éplucheurs de notes, ces vers rongeurs qui s'attachent à la moindre pâture. Je vais te prouver comme quoi, l'un des plus vastes génies du siècle, le divin chantre de Pezaro, s'est rencontré avec un pauvre diable de petit compositeur belge, sans renom, dont on voulait rabaisser encore le faible mérite en lui contestant l'invention d'un membre de phrase.

Arrière donc, arrière, vous qui ne connaissez peut-être que la marche de Tancrède et qui n'avez, pour tout bagage musical, que le souvenir d'une formule insignifiante de quatre notes ! Eh bien ! cette formule ? elle m'appartient. Mille dieux ! la voici :



Je l'employai pour la première fois, vers la fin de 1806.

M'accuser de plagiat, d'après ce que tu peux voir ci-contre, serait une énormité musicale, *vu l'objet dont il s'agit ici*, ce serait, dis-je, une guerre déloyale et perfide, peu digne d'un homme de cœur, d'un véritable artiste !

Ma conscience m'est devenue légère depuis le jour où mon jeune ami m'a terriblement tourmenté ; te souviens-tu la mine piteuse et indignée que j'eus en même temps ? Je devais faire pitié, le diable m'emporte ! J'ai même été jusqu'à croire que c'était une mystification de ta part, gueux de farceur !

Cette attaque puérile, en elle-même, ne tiendrait à rien moins qu'à déconsidérer l'hymne, qui contribua par son influence morale, à fonder l'indépendance belge, et qui, dans les jours de péril, sut donner du cœur aux plus timorés.

Je te le disais l'autre soir, cela ne se peut pas ;... cela ne se peut pas ! et pour te convaincre, j'ajoutais :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur

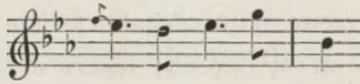
(quoique la nuit fut noire comme tout). En te citant ce vers du tendre *Racine*, je te parlais, plein de conviction et plein de la justice de la cause que je défendais.

Je défendais donc l'innocence d'une fille chérie, d'un enfant à qui je dois un peu de gloire. (Elle me coûte un peu cher !) Qu'on respecte et honore au moins la pureté virginale de la sœur cadette de l'impérissable *Marseillaise*, de cette courageuse femme aux mamelles populaires !

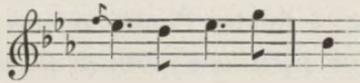
Ma paternelle sollicitude pour l'objet de tant d'amour ne doit point étonner tout ce qui porte en soi un cœur droit et accessible aux sentiments honorables et généreux.

Je te classe, mon cher, dans cette catégorie exceptionnelle et tu n'en seras pas fâché, n'est ce pas ? Tu m'as cepen-

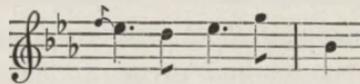
dant valu un fier cauchemar, il faut que j'en convienne ;  
tout ce que tu m'as dit concernant



me prouve tout l'intérêt que tu portes au *vecchio maestro*,  
et je te sais gré maintenant de m'avoir transmis les obser-  
vations de la personne qui me traitait sans doute de pillard  
et de plagiaire. Aujourd'hui tu pourras la détromper à ton  
tour, et prouver que



est bien ma propriété, jusqu'à *preuve du contraire*, et que



n'a point été pris dans la marche en question.

J'ai cru devoir te mettre à même de repousser toute nou-  
velle attaque qui pourrait surgir encore de quelque *cere-  
brum* malade, morose, ou trop scrupuleux dénicheur de  
notes identiques. Tu peux à présent mettre hardiment la  
lance au poing et combattre à outrance les plus intrépides  
adversaires ; tu ne pourras que sortir victorieux de la lutte.

Je remets donc, en tes mains, le soin de la défense d'un  
père, qu'on a voulu éprouver d'une façon si pénible ! lui  
contester ses droits à la paternité, n'était-ce pas le blesser  
dans ce qu'il a de plus cher au monde ? Sa conviction était  
profonde et consciencieuse, tu le vois.

Te voilà maintenant armé jusqu'aux dents ; ainsi, il est impossible qu'on te prenne au défaut de la cuirasse. Ce qui est incontestable en ce moment, c'est que j'ai employé cette malencontreuse formule dès 1806, bien longtemps avant que le grand *maestro* songeât à l'employer aussi dans sa marche de Tancredi.

Cependant, si un hasard, qu'on pourrait en cette circonstance appeler funeste, si ma mémoire m'eût rappelé un chant conforme en tout à la *Brabançonne*, et que je l'eusse donné bien consciencieusement comme étant le fruit de mon imagination, quelle serait néanmoins la position du Tyrtée belge ? Cette position serait épouvantable : en but aux sarcasmes, aux quolibets, aux plaisanteries les plus accablantes de la foule toujours avide de scandale, montré au doigt par tout le monde musical, portant au front le sceau d'une honte involontaire et imméritée, le chevalier de l'Ordre de Léopold n'aurait eu d'autre parti à prendre que d'aller s'accrocher à l'une ou à l'autre poutre de son grenier et terminer, par là, une existence qui serait devenue un tourment de tous les jours.

Toi seul, tu serais (j'en suis certain) venu sur ma tombe me consacrer quelques bons souvenirs et souhaiter que la terre me soit légère.

Enfin, mon cher ami, mes angoisses ont pris un terme ; plus de nouveau cauchemar à redouter ; on ne me contestera plus, je l'espère du moins, la propriété d'une pensée inspirée par le patriotisme le plus pur et le plus désintéressé.

Crois toujours à ma vive affection pour toi ; puisse Apollon t'accabler de tous ses trésors.

Tout à toi, d'une amitié inaltérable.

CAMPENHOUT,  
auteur de la *Brabançonne*.

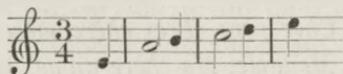


l'outréculdiance d'insulter à sa mémoire en le qualifiant de l'ignoble épithète de *Polisson!* Infâmes cuistres que ces bougres-là!

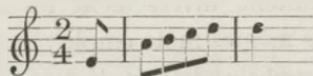
La musique a également son vocabulaire. Ses mots sont destinés à être mis en œuvre; ses mots composés de plus ou moins de syllabes, procèdent par l'unisson, 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup>, 4<sup>me</sup>, 5<sup>me</sup>, etc. Que résulte-t-il de l'emploi de toutes ces combinaisons? Il en résulte des propositions, des phrases, des rythmes différents, des périodes diverses, des discours enfin, qui n'ont point de rapport entre eux; je parle ici de ces émanations du génie qui naissent avec l'homme prédestiné aux grandes choses.

Voici une succession diatonique, identiquement exprimée par les notes, et qui n'offre aucune ressemblance mélodique. A quoi cela tient-il? Cela tient à la différence de mesure et de rythmes qui déterminent le nombre et la quantité.

*Hanssens*, scherzo :



*Rossini*, « Romance du Saule » :

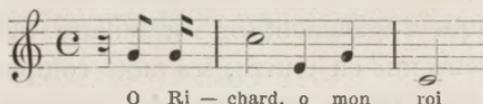


Voilà donc deux mélodies qui diffèrent entre elles.

« Moïse » :



et cependant elles présentent l'aspect des mêmes intervalles. Autre exemple :



Opéra de *Savary* :



Irai-je, à cause de cette ressemblance de notes, faire à ces compositeurs l'injure de les accuser de plagiat? Dieu et le bon sens m'en garderont bien. Les initiales d'une pensée mélodique peuvent être absolument semblables et ne pas offrir la moindre similitude dans la contexture de la phrase musicale.

Une masse incalculable d'épîtres commencent toujours par ces mots : *Cher père, Très chère mère, Mon bien bon ami, Monsieur, Madame, Ma chère dame, etc., etc.* Toutes ces missives ne se ressemblent pas par leur contenu; à certaines exceptions près qui, par leur nature, sont inévitables, toutes traitent diversément les sujets qui y sont exposés, avec les mêmes mots employés par tous ceux qui ont écrit et écriront des lettres. Il doit en être ainsi pour tout ce qui se fait en littérature, aussi bien que pour tout ce qui concerne les productions musicales, et cette guerre incessante que font aux notes certains pédants, certains prétendus Aristarques, qui ne possèdent pour toute science qu'un fond inépuisable d'impertinence, de fatuité et surtout d'ignorance, cette guerre de notes est la chose la plus

stupide et la plus inepte qu'il y ait au monde. Mais quand je trouverai dans les « Saisons » de *Haynd*, une période que je retrouverai dans le Barbier de *Rossini*, je dirais alors qu'il n'y a plus qu'une rencontre, et je répéterai ce mot de *Blasius* : « C'est pardieu bien un rendez-vous », et l'on serait en droit de crier : Au voleur !

Dans l'« Amant statue » de *Daleyrac*, vous trouverez encore une longue phrase de huit mesures reproduite dans la quintette du « Barbier » : que penser et que dire de tout ceci ? Rendez-vous, rendez-vous, rendez-vous ! avec moins de politesse, on pourrait s'exprimer plus durement. Tout cela ne diminue pas d'un iota mon admiration pour l'illustre auteur de « Guillaume Tell » ! Pourquoi donc emprunter aux autres, quand on est si riche de son propre fond ? Que répondre ? Y avait-il parti pris de sa part ? Je ne sais qu'en penser.

Je joins ci-contre un bon nombre d'exemples <sup>(1)</sup>, où les quatre notes musicales des différentes phrases sont absolument les mêmes. S'avise-t-on de dire qu'il y ait plagiat ? Je ne le crois pas ? A moins d'avoir affaire aux individus dont je t'ai parlé plus haut, à ces prétendus dilettanti, qui ne voient partout que reminiscence et larronnerie musicales.

Enfin, mon cher,



comme tu le vois, appartiennent au domaine public,

(1) A ces lettres sont jointes des exemples tirés de Meyerbeer, Weber, Rossini, Grétry, Nicolo, Boildieu, Sacchini, Catel, Hanssens, Monsigni, que nous ne croyons pas devoir reproduire.

musical ; il ne s'agit que de placer le groupe de notes convenablement de manière à lui ôter toutes espèces d'air de famille. Toutes les fois que



se présentera naturellement au bout de ma plume, je n'en ferai ni une ni deux, je l'écrirai sans la moindre vergogne, je te le jure !

Tu as acquis la preuve qu'une partie du premier membre de phrase de la *Brabançonne* a été employée par moi dès 1806. Il y a trop longtemps de cela pour qu'on puisse me contester la priorité sur Rossini, cette gloire du siècle !

Si je n'étais point un musicien vulgaire, et que je fusse arrivé au faite de l'échelle musicale, on pourrait faire pour lors, l'application de ce vieil adage : les grands génies se rencontrent.

Dixi.

*Il flamingo maestro,*  
CAMPENHOUT.

Fais voir à M..... les exemples de l'annexe 1 ; qu'en dira-t-il ???

Il verra, je l'espère du moins, que la *Brabançonne* n'est point fille de Tancrede. Que dira-t-il aussi des exemples de l'annexe 2 ??? Nous n'avons que les gammes diatoniques, chromatiques et enharmoniques ; si l'on veut interdire aux musiciens l'emploi de tous les intervalles qu'elles contiennent, avec quoi, s'il vous plaît, composera-t-on la musique ?...

Terribles gens, que cette espèce de policiers, pour qui chaque note est un vol manifeste. Si *Nicolo* a dit avant moi :



*Mozart* a dit avant lui dans un cas identique :



Si l'on s'arrêtait à toutes ces considérations, il n'y aurait plus de musique possible ; si l'on isolait toutes les combinaisons, tout se trouverait avoir été dit, plus ou moins, depuis la naissance de la musique, car nous n'avons pour toute ressource de création que les *sept notes* de la gamme diatonique, les *douze* de la gamme chromatique, les intervalles enharmoniques et pourtant avec ce petit nombre de consonnances et de dissonnances produites par le contact immédiat de tous les degrés qui constituent les gammes précitées, on a composé une masse de musique, n'ayant pas la moindre ressemblance, ni la moindre analogie. Aussi, pour obtenir cette dissemblance, y a-t-il la différence de tons, de mesure, de valeur de notes, les divers silences, les rythmes nombreux, créés et à créer.

Il y a là, dis-je, de puissants moyens à mettre en pratique pour les hommes de génie. Hélas ! pourquoi sont-ils donc si rares ?... peut-être que s'ils étaient communs, les grandes choses produites par ces êtres privilégiés, par ces musiciens exceptionnels, auraient-elles, je crois, moins d'attrait et ne nous toucheraient que faiblement, attendu le grand

Un exemple de *Dizaines* (« Alexis et Justine ») nous offre les notes radicales du motif du final de la symphonie de notre maître et ami ; dirons-nous qu'il y ait reminiscence ? Nous serions trop absurdes pour oser seulement le penser.

Je n'ai point trouvé



dans « Don Juan », ni dans la « Flûte enchantée ». J'ai reproduit notre groupe en question assez souvent, je pense, et toujours avec une nouvelle *physionomie* : preuve évidente, que le *même mot* peut avoir plusieurs acceptions tant en littérature qu'en musique.

---

Note relative aux sommes dues  
par la Belgique à la France pour les expéditions  
de 1831 et 1832.

---

D'après le compte établi par le département de la guerre, en 1837, les sommes à rembourser s'élevaient à 15,294,530 fr. 90 c.

La première expédition française en Belgique, déterminée par des circonstances impérieuses, ne fut précédée d'aucune convention; la dérouté des Belges, ouvrant à l'armée hollandaise un pays sans défense, la nécessité d'une intervention immédiate ne permirent pas au gouvernement du roi de poser le paiement des frais comme condition des secours qu'il accordait; mais, en l'absence de toute stipulation, tout prouve que les Belges se considéraient, à cette époque, comme engagés à ce paiement.

En effet, quelque temps après l'entrée des troupes françaises, M. le marquis de *Latour-Maubourg* fut envoyé à Bruxelles pour négocier la démolition de quelques forteresses. Dans une entrevue qu'il eut, le 20 août, avec M. de *Meulenaere*, ce ministre lui demanda quelles étaient les intentions du gouvernement français à l'égard des frais qu'entraînait l'occupation, et voulut mettre comme condi-

tion à la démolition des places, qu'il renoncerait à ses répétitions contre la Belgique. Dans une nouvelle entrevue, le 23 du même mois, *M. de Meulenaere* exigea de nouveau et plus explicitement la remise totale des frais de l'occupation, en compensation de la démolition des places; *M. de Latour-Maubourg* repoussa cette prétention de la manière la plus formelle. Au mois de septembre de la même année, l'intendance française répondit à toutes les réclamations qui lui furent adressées pour fournitures faites à l'armée expéditionnaire, que ces fournitures devaient être soldées par le gouvernement belge, et le maréchal *Gérard*, dans la crainte qu'on ne prît avantage de quelques payements partiels opérés par les Français pour contester plus tard le principe général, fit rédiger une note qui établissait que la Belgique devait non seulement les dépenses antérieures à la rentrée de l'armée en France, mais encore celles qu'elle avait, depuis, continué d'occasionner et qui étaient qualifiées : « Frais de protection ». Le ministre de la guerre désapprouva cette note comme traitant une question qui ne pouvait être résolue que par la voie diplomatique; mais il écrivit, le 17 octobre, au ministre des affaires étrangères pour l'inviter à négocier. Il lui fut répondu, le 25 janvier 1831, qu'on devait ajourner cette question.

La seconde expédition, qui amena la prise d'Anvers, fut précédée d'une longue délibération et d'une convention avec la Belgique. Dans le premier projet, qui fut envoyé de Paris à *M. de Latour-Maubourg*, alors ministre de France à Bruxelles, le département des affaires étrangères stipulait par l'article 8 que les frais résultant du séjour de l'armée française sur le territoire belge seraient à la charge de la Belgique et que l'on prendrait pour base et

pour règle, à cet égard, les arrangements auxquels avait donné lieu l'expédition précédente.

Par une lettre du 28 octobre, *M. de Latour-Maubourg*, rendant compte d'un entretien qu'il avait eu avec le général *Goblet*, écrivait que ce ministre s'était formellement refusé à admettre cette clause, dans la crainte de ne pas obtenir la sanction des Chambres. Il faisait, en outre, observer qu'il n'avait pu s'appuyer sur l'exemple de l'expédition précédente, puisque rien n'avait été terminé et que les fournitures n'étaient pas encore acquittées.

Le cabinet de Bruxelles objectait encore qu'il ne pouvait admettre cet article 8, ayant à sa disposition 130,000 hommes qui, dans son opinion, suffisaient pour obtenir les résultats désirés et parer à toute éventualité; que le traité lui était imposé, qu'il ne cédait qu'à une loi impérieuse et, qu'exigeant le sacrifice moral de son inaction, on ne pouvait lui imposer, en outre, un sacrifice matériel.

Le ministre des affaires étrangères de France répondit que l'on pouvait admettre une rédaction différente, en faire même l'objet d'une convention séparée, mais qu'il était impossible de transiger sur le principe même, et qu'en cas de refus de le consacrer, *M. de Latour-Maubourg* aurait à déclarer au général *Goblet* que le gouvernement du roi se réservait le droit de faire valoir contre la Belgique, en tout temps et en toutes circonstances, les réclamations qui auraient leur source dans les frais extraordinaires qu'aurait entraînés le séjour de notre armée en Belgique.

Le 5 novembre, le général *Goblet* proposa de stipuler que les frais de l'expédition seraient remboursés à la France sur la quote-part due par la Belgique à la Hollande dans les dettes du royaume des Pays-Bas. Le ministre de

France dut rejeter cette proposition qui préjugait une question dont la décision appartenait à la Conférence de Londres, et il proposa la rédaction suivante : « Il sera pourvu, par une commission spéciale, à la répartition et au règlement des frais extraordinaires de l'expédition, la Belgique se réservant d'ailleurs la faculté de faire valoir, auprès des cinq puissances signataires du traité du 15 novembre, les droits qu'elle jugerait avoir à être indemnisée des dépenses que cette convention met à sa charge. »

Le cabinet de Bruxelles ne voulut point y consentir et, comme les choses étaient trop avancées pour pouvoir reculer, que le siège d'Anvers était décidé et annoncé, et que le gouvernement du roi devait à sa considération en Europe de ne point différer davantage, on passa outre à la signature de la convention du 10 novembre, tout en faisant des réserves des droits de la France dans une note spéciale.

C'est dans ce sens que M. le duc *de Broglie* répondit aux interpellations qui lui furent adressées par M. *Mangeim*, dans la séance du 8 mars 1833.

Ce débat fit une vive sensation en Belgique et, malgré les efforts de M. *de Latour-Maubourg*, qui faisait ressortir tout ce qu'il y avait d'égoïsme à nier cette dette, l'opinion générale se prononça avec force contre le remboursement.

D'une autre part, le cabinet de Bruxelles présentait aux Chambres belges une demande de crédit supplémentaire de 850,000 francs pour payer les fournisseurs belges de l'expédition de 1831. On devait s'attendre à ne pas voir contester au moins les droits que la France avait au remboursement des frais de cette expédition. Il en fut autrement, et la demande fut présentée à titre d'avance et sans

entendre renoncer à la répétition contre l'administration française. Peu de jours après, le général *Goblet* déclara à *M. de Tallenay*, alors chargé d'affaires, que la ferme résolution du cabinet de Bruxelles était de laisser les dépenses des deux expéditions exclusivement à la charge de la France. Il renouvela cette déclaration dans la séance de la Chambre des représentants du 23 mars, ajoutant que ces deux expéditions avaient été le résultat de conditions onéreuses imposées à la Belgique dans l'intérêt de la France.

Au mois d'avril 1834, le département de la guerre fut constitué à l'égard de la Belgique débiteur d'une somme de 250,000 francs, pour fournitures faites à l'armée française en 1832. A cette époque, la position du général français, *Evain*, ministre de la guerre en Belgique, demandait de grands ménagements, et le gouvernement français, tout en faisant ses réserves sur la question générale, solda cette somme, bien que les Belges pussent se croire, dans la suite, autorisés à puiser dans ce bon vouloir une fin de non-recevoir contre nos réclamations subséquentes.

Dans la séance du 12 mai 1835, *M. Mangeim* adressa de nouveau des interpellations au gouvernement du roi sur cette question ; mais l'absence du ministre des affaires étrangères fut cause que cet incident eut peu de retentissement.

Le 16 mai 1835, *M. de Latour-Maubourg* crut devoir aborder ce sujet dans une conversation qu'il eut avec *M. de Meulenaere*, rentré à cette époque aux affaires étrangères. Ce ministre lui avoua que notre réclamation était fondée en droit comme en équité, mais il ajouta que le débiteur véritable était le gouvernement hollandais et que la France devait faire opposition jusqu'à concurrence du

montant de ces frais au payement de la dette que la Belgique devait à la Hollande.

Enfin, le ministre de la guerre adressa, le 17<sup>e</sup> janvier 1837, au département, le montant de la somme qui, dans son opinion, était due par la Belgique; il y comprenait non seulement les frais de mobilisation de l'armée du Nord, mais aussi les frais d'entretien des prisonniers hollandais; le total était de 15,294,530 fr. 90 c.

Depuis cette époque, il ne fut plus question de cette réclamation.

*(Archives de la Cour des comptes de France.)*

---

## LISTE DES PERSONNES CITÉES

(L'astérisque \* indique une note biographique.)

---

### A

- Aastiers (Comtesse), t. I, p. 556.  
Abeeel-Cannaert, t. II, p. 332.  
Aberson (Général), t. I, p. 300, 416\*, 422, 475, 483, 489, 496,  
565, 566, 568, 570, 573 ; t. II, p. 13, 21.  
Ablaing de Gissenburg (Baron d'), t. II, p. 94\*.  
Ablay, t. I, p. 389\*.  
Adair (Sir R.), t. II, p. 139\*, 148, 149 ; t. II, p. 75.  
Aersen (van), t. II, p. 58, 66.  
Aerts, t. II, p. 275.  
Aigle (Comte de l'), t. II, p. 159, 160, 161.  
Albe (Duc d'), t. I, p. 250, 251.  
Albiac (d'), t. I, p. 551\*.  
Albrecht, t. I, p. 325.  
Alcantara (Chevalier d'), t. I, p. 127 ; t. II, p. 512.  
Altink, t. II, p. 67.  
André, t. II, p. 513.  
Anduaga (d'), t. I, p. 451 ; t. II, p. 19.  
Anethan (Baron d'), t. I, p. 505 ; t. II, p. 251.  
Anoul (lieutenant général), t. I, p. 61, 307, 323\*, 324.  
Ansenbourg (Comte d'), t. II, p. 558.  
Antenuus, t. I, p. 347.  
Antheunissens, t. II, p. 229, 531.  
Antingh, t. I, p. 477 ; t. II, p. 21, 57, 65.  
Antony, t. II, p. 76.

- Arberg (Comtesse d'), t. I, p. 481 ; t. II, p. 22.  
 Ardesch, t. II, p. 33.  
 Arenberg (Duc d'), t. I, p. 295\*, 296, 435, 458, 478, 480 ;  
 t. II, p. 19, 21, 558.  
 Arenberg (Prince d'), t. II, p. 416, 558.  
 Arschot (Comte d'), t. II, p. 299, 301.  
 Asbeck, t. II, p. 68.  
 Asprenont-Lynden (Comte d'), t. I, p. 22.  
 Assche (Marquis d'), t. I, p. 441\*, 454, 457 ; t. II, p. 19.  
 Assche (van), t. II, p. 74.  
 Aubert, t. II, p. 249.  
 Aubremé (Comte d'), t. I, p. 435\*, 458, 478, 480.  
 Aubremé (Félix d'), t. I, p. 496 ; t. II, p. 21.  
 Auffignies (d'), t. I, p. 384.  
 Aufmorth, t. II, p. 57, 66.  
 Aulard, t. II, p. 76.  
 Auxy (Comte d'), t. I, p. 86 ; t. II, p. 502.  
 Aymar, t. I, p. 183, 192\*.

## B

- Baesen, t. I, p. 37.  
 Bagelaar, t. I, p. 546\* ; t. II, p. 66, 87, 89, 91.  
 Bagolini, t. I, p. 183.  
 Baillet (Comte de), t. I, p. 505 ; t. II, p. 17, 240.  
 Baillieux, t. I, p. 89, 90.  
 Bakker (de), t. II, p. 283.  
 Balveren (van), t. I, p. 525\*, 526, 528, 529, 533 ; t. II, p. 34,  
 35, 38, 42, 58, 113.  
 Barbanson, t. I, p. 64.  
 Barkhausen, t. I, p. 175.  
 Barre, t. I, p. 127.  
 Barrois (Général), t. II, p. 158.  
 Bartels, t. I, p. 45, 52\*, 54, 58, 100.  
 Barthelemy, t. I, p. 37, 314, 315, 493\*.  
 Bartier, t. I, p. 504.

- Barwaart, t. I, p. 538\*.  
 Bas (Général de), t. I, p. 3.  
 Basse, t. I, p. 37, 295, 296\*, 297, 306, 307.  
 Bast, t. I, p. 585.  
 Bast (de), t. I, p. 384.  
 Bataille, t. I, p. 346\*, 347.  
 Battaerd, t. II, p. 33.  
 Baudoux, t. II, p. 76.  
 Bauwrens, t. II, p. 480, 491.  
 Bavière (Prince de), t. II, p. 555.  
 Bayet, t. I, p. 319\* ; t. II, p. 489.  
 Beaufort (Comte de), t. I, p. 483.  
 Beaulieu (Général Le Hardy de), t. II, p. 372, 382, 384, 388,  
 389, 390, 410, 412, 494, 559.  
 Beaumont, t. I, p. 346\*, 347.  
 Beckman, t. I, p. 394\*.  
 Beeckman, t. II, p. 106.  
 Beek (van den), t. II, p. 58, 66.  
 Beelaerts, t. II, p. 442.  
 Behr, t. II, p. 57, 66.  
 Belliard (général comte), t. I, p. 547\*, 548, 549, 555, 558 ;  
 t. II, p. 143, 151, 153.  
 Bell Pellafinet, t. I, p. 46, 60.  
 Belpaire, t. II, p. 275.  
 Bemden (van den), t. II, p. 295, 296.  
 Bentinck, t. I, p. 538\* ; t. II, p. 33, 58, 69, 118.  
 Berckmans, t. I, p. 166, 168.  
 Bergé, t. II, p. 76.  
 Bergers, t. I, p. 540\*.  
 Bergh (van den), t. II, p. 275.  
 Berghe (van den), t. II, p. 282, 331.  
 Bernard, t. II, p. 49.  
 Bert, t. II, p. 491.  
 Berten, t. I, p. 14, 160\*, 162, 172, 175, 176, 180, 280, 284.  
 Bets, t. I, p. 582.  
 Beukelaar, t. II, p. 283.  
 Beulens, t. II, p. 283.

- Beumier, t. I, p. 329.  
 Beyts (Baron), t. I, p. 107\*.  
 Black, t. II, p. 76.  
 Blaes, t. I, p. 307.  
 Blanken, t. II, p. 442.  
 Blanquart, t. I, p. 416.  
 Blargnies, t. II, p. 561.  
 Blasius, t. II, p. 577.  
 Blissen, t. II, p. 498.  
 Blochausen (de), t. I, p. 142, 143\*.  
 Blondeau, t. II, p. 76.  
 Blücher (Général), t. II, p. 10.  
 Bodson, t. I, p. 326\*, 327, 328, 329, 333.  
 Boe (de), t. II, p. 283.  
 Boecop (Général van), t. I, p. 65, 73, 541\* ; t. II, p. 124, 128, 129.  
 Boecop (Capitaine van), t. II, p. 67.  
 Boelens, t. I, p. 168.  
 Boildieu, t. II, p. 577.  
 Boireau, t. I, p. 587.  
 Bols-Wittouck, t. I, p. 322, 336, 337.  
 Bonaparte (Lucien), t. I, p. 4.  
 Bondoin, t. I, p. 366.  
 Boon, t. I, p. 175.  
 Borchgrave (Comte de), t. II, p. 124\*.  
 Boreel (Général), t. I, p. 301, 421\*, 426, 429, 456, 518, 521, 524, 525, 534, 535, 538, 544, 551, 552, 554, 555 ; t. II, p. 26, 52, 69, 84, 113, 118, 120, 122, 123, 129, 132.  
 Boreel, t. II, p. 65.  
 Boreel (M<sup>me</sup> Lucas), t. II, p. 86.  
 Borremans (van den Elkens-), t. I, p. 8, 316\*, 317, 359 ; t. II, p. 76, 372, 374, 491, 544.  
 Borriau, t. II, p. 501.  
 Bos, t. I, p. 175.  
 Bosch, t. II, p. 75.  
 Bosch (van den), t. II, p. 370.  
 Bosquet, t. I, 350.

- Bosscha, t. I, p. 354 ; t. II, p. 94.  
 Bosson (de), t. II, p. 33, 94\*.  
 Bouchez, t. I, p. 50 ; t. II, p. 76.  
 Boulanger, t. II, p. 74, 503, 504, 505.  
 Bourcet (Comte), t. I, p. 182\*.  
 Bourdeau, t. I, 324\*, 330.  
 Bourgeois, t. I, p. 37.  
 Bourjot, t. I, p. 97.  
 Bouvier, t. II, p. 76.  
 Bouwens, t. II, p. 68.  
 Bovy, t. I, p. 120.  
 Boyen (Baron de), t. I, p. 28.  
 Brandt, t. I, p. 532\*.  
 Brequigni, t. II, p. 275.  
 Bressers, t. II, 229, 532.  
 Bresson, t. II, 259.  
 Brest van Kempen, t. I, p. 455.  
 Breuer, t. II, p. 76.  
 Brialmont (Major), t. II, p. 76.  
 Brialmont, t. I, p. 15.  
 Brienen (van), t. II, p. 126, 162.  
 Brillat-Savarin, t. I, p. 245.  
 Brinck, t. I, p. 103 ; t. II, p. 43\*.  
 Brisson, t. II, p. 542.  
 Broglie (Duc de), t. II, p. 586.  
 Broglie (Maréchal de), t. II, p. 5.  
 Bronckhorst (van), t. I, p. 443, 532\* ; t. II, p. 32, 57, 69,  
 70, 77.  
 Bruggen (van der), t. II, p. 65, 68.  
 Brunard, t. I, p. 331, 340, 363.  
 Brunswick (Duc de), t. II, p. 29.  
 Bruyn, t. I, p. 383.  
 Bruyninckx, t. II, p. 230, 532.  
 Bryas (Comte de), t. I, p. 412\*, 511.  
 Buchner, t. II, p. 66.  
 Buchoz, t. I, p. 561.  
 Buelens, t. II, p. 283.

- Bulow (de), t. II, p. 342, 345.  
Bunsen (Chevalier de), t. I, p. 13.  
Burbure (de), t. I, p. 365\*.  
Burch (Comte Ch. van der), t. I, p. 436\*.  
Burch (Comte L. van der), t. I, p. 423\* ; t. II, p. 76.  
Buren (Comte de), t. II, p. 101.  
Busch, t. II, p. 68.  
Buseck (van), t. II, p. 33.  
Busso, t. I, p. 120.  
Buzen, t. I, p. 141\*, 142, 143, 144, 164 ; t. II, p. 513.  
Bylandt (Comte de), t. I, p. 300\*, 301, 302, 416, 422, 475, 483,  
563, 573 ; t. II, p. 13, 21.

**C**

- Cabazed, t. II, p. 75.  
Cadoudal, t. I, p. 266.  
Calcar, t. II, p. 67.  
Callier, t. II, p. 416, 477, 480.  
Cambacérès, t. I, p. 33\*.  
Campenhout (van), t. I, p. 45\* ; t. II, p. 416, 570, 573, 578,  
580.  
Cane (de), t. II, p. 260.  
Canivet, t. II, p. 76.  
Canrobert (Maréchal), t. I, p. 25.  
Capiaumont (Comte), t. I, p. 73, 86, 98, 108, 185, 301, 311,  
389, 533 ; t. II, p. 74, 76.  
Capiaumont (de), t. I, p. 582, 585.  
Capitaine, t. I, p. 320.  
Capouillet, t. II, p. 503, 505.  
Cappacini (Monseigneur), t. I, p. 505.  
Carliaux, t. I, p. 74.  
Caroly, t. II, p. 503, 504.  
Carpentier, t. II, p. 212, 217, 247, 311, 312, 315, 322, 328, 391,  
412.  
Cartwright, t. II, p. 259, 523.

- Cas, t. II, p. 229, 531.  
Cassal, t. II, p. 75.  
Cassiers, t. I, p. 203, 216, 259 ; t. II, 239, 249, 250.  
Castrop, t. II, p. 68.  
Catel, t. II, p. 577.  
Caters (de), t. I, p. 418\*, 429, 431, 432, 514 ; t. II, p. 17, 34, 189, 204, 205, 239, 379, 380.  
Catteaux, t. II, p. 283.  
Cattier, t. II, p. 507.  
Cattoir, t. I, p. 37, 486.  
Causot, t. II, p. 76.  
Cavaignac, t. I, p. 34\*.  
Celles (M<sup>lle</sup> de), t. II, p. 159.  
Celles (Comte de), t. I, p. 492\*, 493.  
Ceulemans, t. II, p. 275, 283.  
Ceva (de), t. I, p. 421\*, 429, 448, 508, 552 ; t. II, p. 138, 144, 453, 459.  
Chamborant (Marquise de), t. II, p. 22, 43.  
Champion, t. I, p. 347.  
Champollion, t. I, p. 107.  
Chanal, t. I, p. 110, 111\*.  
Charlier (Jambe de Bois), t. I, p. 70\*, 108 ; t. II, p. 416, 474.  
Charlier d'Odumont, t. I, p. 306.  
Charlotte (Princesse), t. I, p. 126.  
Chasnière (Général de), t. II, p. 3.  
Chassé (Baron), t. I, p. 194, 196, 201, 202\*, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 210, 211, 216, 219, 221, 223, 224, 225, 227, 228, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 240, 242, 243, 245, 246, 247, 248, 249, 252, 253, 254, 256, 257, 258, 259, 261, 311, 381, 418, 420, 426, 427, 429, 431, 432, 506, 510, 513, 514 ; t. II, p. 16, 17, 54, 55, 57, 60, 98, 105, 185, 194, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 214, 215, 216, 218, 219, 220, 223, 224, 226, 227, 228, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 241, 242, 245, 247, 249, 252, 254, 255, 268, 271, 291, 295, 297, 308, 310, 317, 319, 320, 321, 322, 338, 370, 386, 406, 408, 409, 410, 517, 529, 530, 533, 536, 537, 538, 565.  
Chastel (Comte du), t. I, p. 482.

- Coppens (L.-B.), t. I, p. 347 ; t. II, p. 480.  
Coppens (Ch.), t. II, p. 488.  
Coppin (Baron de), t. I, p. 130 ; t. II, p. 45, 513, 528.  
Cornelis, t. II, p. 48.  
Chasteler (Marquis du), t. I, 281, 404\*, 483 ; t. II, p. 544.  
Chateauvieux (Marquis de), t. II, p. 3, 5.  
Chazal (Baron J.-P.), t. I, p. 3, 4, 33, 34, 107.  
Chazal (Baron E.), t. I, p. 20.  
Chazal (Baronne F.), t. I, p. 91\*, 92, 260.  
Chestret (de), t. I, p. 505.  
Chevet, t. II, p. 503.  
Chevremont, t. II, p. 516.  
Chimay (Princesse de), t. I, p. 113\*.  
Chirac, t. I, p. 183.  
Chomel, t. II, p. 68.  
Claes, t. I, p. 167, 336.  
Claessens, t. II, p. 16.  
Claessens, t. II, p. 318, 320, 338.  
Claus, t. II, p. 505.  
Cleerens, t. II, p. 65.  
Clement de Clety, t. I, p. 341\*.  
Clerfayt, t. II, p. 131.  
Clifford, t. II, p. 445.  
Closset, t. I, p. 494\*.  
Clump (Général), t. II, p. 74.  
Cobourg (Prince de), t. II, p. 131.  
Coehorn, t. II, p. 27, 33, 67, 154.  
Cogels (A.), t. II, p. 275.  
Cogels (H.), t. II, p. 275.  
Coghen (Comte), t. I, p. 118\*, 120, 121.  
Coitin, t. II, p. 74.  
Colette, t. I, p. 88\* ; t. II, p. 39.  
Colins, t. II, p. 252.  
Collier, t. II, p. 311, 312, 316, 328, 340.  
Constant Rebecque (Baron de), t. I, 420, 453, 457, 474, 480,  
483 ; t. II, p. 3\*, 65, 140, 149, 160.  
Constant Rebecque (F.-S. de), t. II, p. 3.

- Constant Villars (Baron de), t. II, p. 7, 8, 21, 50.  
Coomans, t. I, p. 12.  
Coppée, t. II, p. 504.  
Coppens (Baron), t. I, 347 ; t. II, p. 544.  
Cornet de Grez (Comte), t. I, p. 493\*.  
Corbisier, t. II, p. 501.  
Cortheilijers (Général), t. I, p. 511, 522\*, 524, 525, 526, 540, 541, 543 ; t. II, p. 27, 35, 46, 49, 51, 54, 68, 72, 85, 89, 94, 99, 105, 107, 109, 113, 114, 115, 116, 120, 121, 123, 125, 126, 129, 133, 141, 146, 171, 512.  
Coste (de la), t. I, p. 233, 432, 505\* ; t. II, p. 191, 444.  
Coureux, t. I, p. 533.  
Courtin, t. I, p. 393\*, 398 ; t. II, p. 75.  
Couvreur van Maldeghem, t. II, p. 416, 446, 452.  
Cox Spengler, t. II, p. 67.  
Crahane, t. I, p. 532.  
Crassier (Baron de), t. II, p. 76.  
Crispiels, t. I, p. 427\*.  
Croissé, t. II, p. 76.  
Crombrugge (van), t. I, p. 415\* ; t. II, p. 446.  
Crombrugge (Baron van), t. I, p. 529\*.  
Crommelin, t. II, p. 67, 146.  
Crooy, t. I, p. 395\*, 396, 398, 477 ; t. II, p. 22, 33.  
Crossard (Baron de), t. II, p. 45.  
Cruykenbourg (Comte de), t. I, p. 420\*, 431, 435, 436, 453, 454, 455, 457, 492, 505, 509, 515, 516 ; t. II, p. 14, 18, 19, 140, 195, 525.  
Culhat, t. II, p. 480, 491.  
Culot, t. II, p. 503, 504, 505.  
Cusman, t. II, p. 229, 531.  
Cuylen, t. I, p. 569, 574.

D

- Daelman, t. I, p. 108.  
Daendels (Général), t. I, p. 546.

- Daine (Général), t. I, p. 524\*, 535, 540, 556, 557, 558 ; t. II, p. 56, 73, 90, 109, 112, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 129, 161, 253, 273, 566.
- Daldain (Comte), t. II, p. 514.
- Daley rac, t. II, p. 577, 581.
- Dam (van), t. II, p. 65, 88, 93, 138, 142.
- Dandoy, t. I, p. 308, 309.
- Dansaert (C.-L.), t. I, p. 103.
- Dansaert (P.), t. I, p. 348, 351.
- Darueau, t. I, p. 25.
- Dath, t. I, p. 330.
- Daura, t. I, p. 228.
- Daywaille, t. II, p. 75.
- Debaets, t. I, p. 12, 20.
- De Bast, t. I, p. 348.
- De Bavay, t. I, p. 11, 103, 118.
- Deblinde, t. II, p. 489.
- De Borstel, t. II, p. 42.
- De Brabander, t. I, p. 306.
- De Brauwer, t. II, p. 425.
- De Brandner, t. I, p. 37.
- De Bré, t. II, p. 275.
- De Brouckère, t. II, p. 521, 561.
- De Campagna, t. II, p. 498.
- Dechamp, t. I, p. 342.
- de Cocq, t. II, p. 562.
- De Coninck, t. I, p. 203.
- Decous, t. I, p. 61.
- Dedeken, t. I, p. 395\*, 396.
- Deelen, t. II, p. 530.
- Defacz, t. I, p. 64.
- Defchenofski, t. I, p. 383.
- Defuisseaux, t. II, p. 514.
- De Gorges-Le Grand, t. II, p. 508.
- De Gorter, t. II, p. 212, 217, 247, 311, 312, 315, 323, 324, 326, 328, 357, 358, 391, 412, 528.
- De Gottal, t. I, p. 17.

- De Graet, t. II, p. 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 488, 490, 492.
- De Groot, t. I, p. 205.
- De Groote, t. I, p. 532\*.
- De Haan, t. II, p. 68, 275.
- Dejean (Général comte), t. II, p. 158\*.
- De Keyn, t. II, p. 76.
- Deladrière, t. I, p. 142\*, 143, 151, 153, 154, 165, 172, 173, 175, 176, 323 ; t. II, p. 515.
- Delaet, t. I, p. 12, 21.
- De Lahaye, t. II, p. 74, 562.
- De Laine, t. I, p. 361.
- De Langhe, t. I, p. 314, 492\*, 493.
- Delcominet, t. II, p. 535.
- Delebecque, t. II, p. 24.
- Deleen, t. II, p. 229.
- De Lescaille, t. I, p. 86, 302\* ; t. II, p. 74.
- Delfosse, t. I, p. 295, 296, 306, 358, 360 ; t. II, p. 24\*, 45.
- De Liagre, t. II, p. 282.
- Delimal, t. I, p. 20.
- Delin, t. II, p. 211, 526, 527, 529.
- Delobel, t. I, p. 275, 276 ; t. II, p. 76.
- Delprat, t. II, p. 30\*.
- Delrue, t. II, p. 354, 384.
- Delvalieu, t. II, p. 516.
- Delvaux, t. II, p. 515.
- Delvaux de Saive, t. I, p. 37.
- Deman, t. II, p. 37.
- de Moor, t. II, p. 379.
- De Mornicœ, t. I, p. 383.
- De Neeff, t. I, p. 166, 167, 168, 169 ; t. II, p. 417.
- Depape (M<sup>lle</sup>), t. II, p. 464, 468, 472.
- De Potter, t. I, p. 35, 90, 100\*, 101, 103, 181, 383, 413 ; t. II, p. 48, 56, 186, 187, 196, 353, 354, 524.
- De Proft t. I, p. 307, 319.
- De Puydt, t. I, p. 159, 160, 161, 162, 163, 172, 176 ; t. II, p. 501, 508, 509, 513, 514, 515.

- Descamps, t. II, p. 416, 496\*, 500, 503, 504, 506, 509.  
Descamps (Louis), t. II, p. 496.  
Deschreymaeker, t. II, p. 428.  
De Smet, t. I, p. 278, 289.  
Desoetere, t. II, p. 477, 478, 493, 494, 559.  
Despret, t. II, p. 503, 505.  
Dessoit, t. I, p. 578.  
Destlinger, t. II, p. 33.  
De Strooper, t. I, p. 37.  
De Troch, t. I, p. 405.  
Devadder, t. I, p. 103.  
Devaux, t. I, p. 5, 105 ; t. II, p. 568.  
Deventer (van), t. II, p. 67.  
Devienne, t. II, p. 581.  
Devisser, t. II, p. 239.  
De Vries-Vermeylen, t. II, p. 282.  
Dewalk, t. I, p. 110.  
Deweys d'Abcoude, t. I, p. 303\*, 344, 346, 347.  
Dhanis van Cannaert, t. II, p. 17, 239, 275, 392, 396.  
Dibbetz (Général), t. II, p. 62.  
Dielemans, t. II, p. 201.  
Dierikx, t. II, p. 229, 531.  
Dierkxens, t. II, p. 239, 252.  
Digneffe, t. I, p. 341.  
Dinaux, t. II, p. 33, 67.  
Dizaives, t. II, p. 582.  
Doffignies, t. I, p. 283.  
Dollin du Fresnel, t. I, p. 310\*.  
Doncker, t. I, p. 36, 46, 91\*, 92, 94.  
Dongen (van), t. II, p. 332.  
Donnet (J. B.), t. II, p. 239, 275.  
Donnet (J.), t. II, p. 282, 347, 348.  
Doorn van Westcapellen, t. I, p. 414\*, 445 ; t. II, p. 478.  
Doorn (van), t. I, p. 414\*.  
Dotrengé, t. I, p. 505.  
Douffet, t. I, p. 503.  
Douglas, t. I, p. 175.

- Du Bois, t. I, p. 201\*, 202, 203, 205, 206, 209, 210, 216, 219, 378 ; t. II, p. 240, 275, 392, 396, 537.
- Dubois, t. I, p. 228.
- Dubois (P.), t. I, p. 391\* ; t. II, p. 75.
- Du Bois (J.-V.-M.), t. I, p. 505.
- Duchêne, t. I, p. 122\*, 184.
- Ducorron, t. I, p. 531 ; t. II, p. 76.
- Ducpétiaux, t. I, p. 45, 49, 75, 76, 81, 82, 84, 87, 181, 197, 225, 295, 308, 319, 321, 328, 335, 337, 364, 365, 376, 377, 379, 383, 575 ; t. II, p. 39, 184, 416, 453, 457, 461.
- Dufresnel, t. II, p. 76.
- Du Monceau (Comte), t. I, p. 41 ; t. II, p. 19, 114.
- Du Monceau (Comte H.), t. I, p. 411.
- Dumouriez, t. II, p. 131.
- Dun (van), t. II, p. 239, 282, 392, 396.
- Dupont, t. II, p. 75, 229, 514, 531.
- Duppe, t. II, p. 66.
- Dupré, t. I, p. 37.
- Duprez, t. I, p. 356, 358.
- Duquesne, t. I, p. 393\*.
- Durand, t. II, p. 342, 354, 355.
- Durham (Comte de), t. II, p. 416, 563, 564, 566, 569.
- Durieux, t. II, p. 504.
- Dutaillis, t. II, p. 372.
- Duurmael, t. II, p. 251.
- Duvestellig, t. II, p. 201.
- Duvivier (Général baron), t. I, p. 127, 128, 131, 132, 138, 139, 140\*, 141, 142, 145, 146, 147, 154, 347, 348 ; t. II, p. 50, 53, 483, 484, 485, 486, 487, 490, 506, 510, 513, 514.
- Duvivier, t. I, p. 127.
- Duvivier, t. II, p. 74.
- Duvivier, t. II, p. 240.
- Duyn (Comte van der), t. II, p. 86\*.
- Dyk (van), t. I, p. 175.

## E

- Eau (de l'), t. II, p. 413.  
 Eckhurt, t. II, p. 61.  
 Edeline, t. I, p. 280, 281, 283, 285, 385.  
 Eelkens, t. II, p. 251.  
 Eenens (Général), t. I, p. 385 ; t. II, p. 75, 477, 480, 485.  
 Eerens (de), t. II, p. 49\*.  
 Egremont (d'), t. II, p. 391, 395, 396, 400.  
 Eksteen, t. II, p. 67.  
 Eliaerts, t. II, p. 260.  
 Ellerman, t. II, p. 268, 282.  
 Elsen, t. II, p. 282.  
 Emmanuel, t. II, p. 229, 531.  
 Engelberts, t. I, t. 175.  
 Engelspach Larivière, t. I, p. 45, 102, 103\*, 347.  
 Ertborn (van), t. II, p. 275.  
 Esterhazy, t. II, p. 342.  
 Eusèbe, t. I, p. 344.  
 Evain (Baron), t. II, p. 587.  
 Everard (D<sup>r</sup>), t. I, p. 453.  
 Everard, t. II, p. 158.  
 Evers (Baron), t. I, p. 275, 378.  
 Evers (M.), t. I, p. 275.  
 Everts, t. I, p. 422\*, 477 ; t. II, p. 21, 32, 58, 60, 66.  
 Evrard, t. I, p. 181, 225, 321, 335, 364, 376, 377, 383 ; t. II,  
 p. 39, 184, 416, 453, 459, 460, 461.

## F

- Fabvier (Baron), t. I, p. 104.  
 Fafschamps, t. I, p. 102.  
 Faider, t. I, p. 76, 78\*.  
 Faille (della), t. II, p. 331.

- Failly (Baron de), t. I, p. 279, 357, 385\*, 524 ; t. II, p. 33, 73.  
Falise, t. I, p. 307, 319.  
Favauge (Général de), t. I, p. 204, 205, 228, 256 ; t. II, p. 26\*,  
27, 33, 36, 51, 65, 88.  
Feigneaux (Dr), t. I, p. 187\*, 283, 338.  
Fellner (Baron), t. I, p. 109, 306, 321, 322, 324, 327, 332, 333,  
335, 340 ; t. II, p. 24.  
Ferronnays (de la), t. II, p. 161.  
Ficquelmont (Comte de), t. I, p. 86.  
Fievét, t. I, p. 102.  
Fischer, t. I, p. 321, 324, 327, 332.  
Fivé, t. I, p. 360\*, 361.  
Fleischverkauf, t. II, t. 278.  
Fleury-Duray, t. I, p. 46, 297\*, 298, 299, 300, 301, 302, 303,  
304, 305, 306, 316.  
Florkin, t. II, p. 239, 257, 258.  
Flugi, t. I, p. 175.  
Fontaine-Spitaels, t. II, p. 500, 504, 505, 514, 515.  
Forgeur (Baron), t. I, p. 64\*, 105 ; t. II, p. 558.  
Forstner, t. II, p. 66.  
Fosse (van der), t. I, p. 277, 295\*, 296, 301, 478, 480, 562 ;  
t. II, p. 13, 17, 21.  
Foste (Général), t. II, p. 158.  
Foucart, t. II, p. 75.  
Franquart, t. II, p. 76.  
Frans, t. II, p. 230, 532.  
Frantzen, t. II, p. 33.  
Frédéric Guillaume, t. I, p. 12.  
Frimerson (de), t. II, p. 76.  
Froment, t. II, p. 355.  
Fromentier, t. II, p. 506.  
Frundt, t. I, p. 175.

**G**

- Gaaymans, t. I, p. 531\*, 532, 534.  
Gaetan, t. I, p. 404, 405.

- Gagern (Baron van), t. I, p. 548\*, 550, 552.  
 Gagern (Général baron van), t. I, p. 548\* ; t. II, p. 59, 66.  
 Gaillard, t. I, p. 166, 167, 168, 169, 170 ; t. II, p. 419, 422.  
 Gallatin (M. de ), t. II, p. 3.  
 Gallez (M<sup>l</sup>e), t. I, p. 440.  
 Gallières (de), t. I, p. 277 ; t. II, p. 33, 58, 69, 149\*.  
 Gameren (van), t. I, p. 37, 306.  
 Gantois, t. II, p. 76.  
 Gaultier, t. II, p. 510.  
 Gaveau, t. II, p. 321, 322.  
 Gavre (Prince de), t. II, p. 442.  
 Geelhand, t. I, p. 418\*, 431, 432, 514 ; t. II, p. 17, 251, 282.  
 Geelhand Waarloos, t. II, p. 380.  
 Geelhand Merxem, t. II, p. 380.  
 Geen (Général baron van), t. I, p. 276, 310\*, 311, 510, 511, 514, 522, 525, 540 ; t. II, p. 53, 54, 55, 57, 65, 86, 167, 195, 551.  
 Geen (Capitaine van), t. II, p. 92.  
 Geerts, t. II, p. 324, 325, 326, 356, 357.  
 Geisweit van der Netten, t. I, p. 533\*, 539.  
 Gelinck, t. I, p. 175.  
 Gendebien (A.), t. I, p. 37, 38, 45, 75, 94\*, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 118, 119, 125, 128, 130, 132, 140, 142, 147, 158, 159, 160, 277, 307, 315, 325, 427, 562 ; t. II, p. 16, 48, 259, 299, 301, 395, 400, 416, 511, 513, 515, 540, 543, 545, 549, 552, 553, 555, 556, 561.  
 Genowski, t. I, p. 384.  
 Gentil, t. I, p. 481.  
 George, t. II, p. 229, 531.  
 Georges (Général), t. I, p. 127 ; t. II, p. 62.  
 Gérard (F. F. A.), t. I, p. 142.  
 Gérard (Général), t. II, p. 158.  
 Gérard (Maréchal Comte), t. I, p. 548\*, 555 ; t. II, p. 10, 151, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 167, 172.  
 Gerlache (Baron de), t. I, p. 314.  
 Germain, t. I, p. 31, 295, 423, 575.  
 Geyer, t. I, p. 175.

- Ghigny (Baron), t. I, p. 414\*.  
Ghistelles (Comte Affaytadi de), t. I, p. 164, 165\*.  
Gibout, t. II, p. 155, 156, 161.  
Gillain, t. I, p. 318\*, 330, 339.  
Gillé, t. I, p. 321, 330.  
Gillens, t. I, p. 169.  
Glain (de), t. II, p. 75.  
Glandy, t. II, p. 74.  
Glanewinkel, t. II, p. 67.  
Gleises, t. II, p. 283, 286, 347, 348.  
Gobins, t. II, p. 269, 270.  
Goblet, t. II, p. 140, 149, 585.  
Godart, t. II, p. 74.  
Godet, t. I, p. 105.  
Goethals (Baron), t. I, p. 184\*, 185 ; t. II, p. 50, 73.  
Goetz (van), t. II, p. 68.  
Goffin, t. I, p. 304.  
Goffinet, t. II, p. 502.  
Goffrin-Delrue, t. II, p. 508.  
Goltz (Comte van der), t. I, p. 421, 426, 427, 454, 458, 465, 466 ; t. II, p. 77\*, 442.  
Golvis, t. II, p. 294.  
Gorce (de la), t. I, p. 13, 18.  
Gorcum (van), t. II, p. 15, 53, 57.  
Gouman, t. I, p. 102.  
Graillet (Baron de), t. I, p. 367\*.  
Graux (D<sup>r</sup>), t. I, p. 344.  
Grégoire (E.), t. I, p. 8, 321, 324, 327, 328, 330, 331, 332, 333, 338, 339, 340, 344, 347\*, 359, 363.  
Grégoire, t. II, p. 311, 323, 324, 325, 328, 329, 330, 331, 485, 489, 490, 491.  
Greindl (Baron), t. I, p. 14.  
Grelle-Rogier (de), t. I, p. 7, 69, 239, 365 ; t. II, p. 474, 540.  
Gretry, t. II, p. 577, 581.  
Grey (Lord), t. II, p. 564.  
Grisez, t. II, p. 509.

- Grosjean, t. II, p. 476.  
 Grosset, t. I, p. 367.  
 Guelton, t. II, p. 74.  
 Guillaume, t. II, p. 76.  
 Guerike (van), t. II, p. 58.  
 Gumoens (Baron de), t. I, p. 383 ; t. II p. 27\*, 38, 43, 53,  
 55, 57, 60, 105.

## H

- Hachez, t. II, p. 506.  
 Haerne (de), t. II, p. 561.  
 Hagemans, t. I, p. 37, 307.  
 Haghe, t. II, p. 201.  
 Hal (van), t. II, p. 442.  
 Hamars, t. II, p. 513.  
 Hambrouck, t. I, p. 167, 168.  
 Hanegraaf, t. II, p. 275, 282.  
 Hane-Steenhuysse (Comte d'), t. I, p. 281, 388\*, 389, 524 ;  
 t. II, p. 484, 485, 486, 487, 488.  
 Hannuise, t. II, p. 511.  
 Hanssens, t. II, p. 575, 577.  
 Hardenpont, t. II, p. 500.  
 Hardy, t. II, p. 74.  
 Harou, t. I, p. 402\*.  
 Harselaer, t. II, p. 66.  
 Hart (de), t. I, p. 477\*.  
 Hartbeek (van der), t. I, p. 175.  
 Hatlaux, t. II, p. 74.  
 Hauman, t. I, p. 306.  
 Hauzeur, t. II, p. 501.  
 Havelt, t. I, p. 182, 187, 188.  
 Havre (van), t. II, p. 332, 347, 348.  
 Haxo, t. II, p. 157, 158.

- Haynd, t. II, p. 577.  
 Hazendonck (van), t. II, p. 313, 314, 339.  
 Heeckeren (Baron van), t. II, p. 442.  
 Heerde (de), t. II, p. 127.  
 Heerdt (van), t. II, p. 65.  
 Heerdt van Eversberg (Comte van), t. II, p. 431, 432, 433,  
 434.  
 Heirmans, t. II, p. 282.  
 Hellemans, t. I, p. 304.  
 Hemskerk (van), t. I, p. 532\*.  
 Hendecourt (Vicomte d'), t. I, p. 562, 563, 577.  
 Hennens, t. I, p. 366.  
 Hennessy, t. I, p. 37.  
 Henry, t. I, p. 383.  
 Henry, t. II, p. 74.  
 Herissem (de), t. II, p. 506.  
 Herla (de), t. I, p. 353.  
 Herman, t. II, p. 318, 320.  
 Hermans (C.), t. II, p. 252.  
 Hermans, t. I, p. 166, 167, 168 ; t. II, p. 43.  
 Herr, t. II, p. 22.  
 Hesse (Louise, princesse de), t. I, p. 547.  
 Heusch (de), t. II, p. 110.  
 Heyvaert, t. I, p. 327.  
 Hoche pied l'Arpent (de), t. II, p. 292, 293.  
 Hogendorp (Comte de), t. I, p. 420, 458, 484, 492, 495.  
 Hogendorp (Comte G.-K. de), t. I, p. 35.  
 Hoget, t. I, p. 366, 377.  
 Hooghvorst (Baron E. d'), t. I, p. 75, 103, 130, 279, 295, 296\*,  
 306, 317, 318, 319, 320, 343, 358, 360, 416, 424, 425, 435, 436,  
 437, 444, 451, 452, 458, 459, 461, 464, 467, 469, 471, 472,  
 475, 478, 479, 480, 485, 488, 490, 492, 504 ; t. II, p. 13, 18, 21,  
 22, 23, 48, 513.  
 Hooghvorst (Baron J. d'), t. I, p. 427\* ; t. II, p. 16.  
 Hotton, t. I, p. 40\*, 42, 306, 436, 461, 469, 481, 482, 483 ;  
 t. II, p. 18, 23.  
 Houdenbach, t. I, p. 304.

- Howen (Général baron), t. I, p. 126, 127, 131, 132, 138, 139,  
146, 147, 148\*, 155, 157, 158, 162, 164, 165, 172, 173, 175, 178,  
181, 211, 216, 228 ; t. II, p. 510, 513, 514, 515.  
Hulot (Général baron), t. II, p. 156\*, 158, 162, 163.  
Huughes, t. I, p. 505, 515.  
Huybrecht, t. I, p. 357 ; t. II, p. 73, 141, 159.  
Huysman de Neufcourt, t. I, p. 37, 296\*, 568, 574.  
Huyssen van Kattendijke (Baron), t. II, p. 442.  
Huyttens, t. I, p. 6, 7, 107, 297.

I

- Illegoms, t. II, p. 229, 531.  
Isaac, t. I, p. 308, 310.  
Isler, t. I, p. 46\*.  
Isnardon, t. I, p. 35.  
Ixta, t. I, p. 64.

J

- Jacobs, t. II, p. 275.  
Jacques, t. II, p. 339.  
Jacquet-Ansiaux, t. II, p. 300, 301, 313, 314.  
Jamme, t. I, p. 66\*, 67.  
Janssen, t. I, p. 533.  
Janssens, t. I, p. 341\*.  
Janssens, t. II, p. 229, 532.  
Jenneval, t. I, p. 46, 510\*.  
Jevenois, t. II, p. 33.  
Joffroy, t. II, p. 357.  
Johnson, t. II, p. 8.  
Jolly (Général baron), t. I, p. 100, 119, 121, 130, 183\*, 184,  
321, 330, 360 ; t. II, p. 45, 48, 299, 301.

- Jonan, t. II, p. 339.  
Jones, t. I, p. 8 ; t. II, p. 372.  
Jones (colonel), t. II, p. 18, 23.  
Joos de ter Beck, t. I, p. 505.  
Joostens, t. II, p. 282.  
Jorez, t. I, p. 312\*.  
Josson, t. II, p. 275.  
Jubert, t. I, p. 342\*.  
Jullien, t. I, p. 93\*.  
Jusmund (M<sup>lle</sup> de), t. II, p. 171.  
Juste, t. I, p. 64, 174.

**K**

- Kampt, t. I, p. 183.  
Kaufman, t. I, p. 105, 381.  
Keij, t. II, p. 282.  
Kenens, t. I, p. 88\*.  
Keppenne, t. I, p. 319.  
Kerchove de Denterghem (de), t. I, p. 5, 311.  
Kerchove, t. II, p. 68.  
Kessels, t. I, p. 46, 115, 182, 186, 188, 192, 195\*, 196, 208, 225,  
248, 344 ; t. II, p. 218, 219, 220, 223, 226, 334, 531, 536.  
Kieckens, t. II, p. 491.  
Kiffer, t. II, p. 278.  
Kirschner, t. II, p. 67.  
Kleizkowski, t. I, p. 298.  
Klerck, t. I, p. 443\* ; t. II, p. 32, 57.  
Klinkhamer, t. II, p. 240.  
Knotser, t. I, p. 383 ; t. II, p. 68, 105\*, 146, 152.  
Knott, t. II, p. 103.  
Knyff (de), t. I, p. 36, 302, 413, 561\*, 562, 563.  
Knyff (Général de), t. I, p. 450\*, 452.  
Kock (de), t. II, p. 275, 379, 380.  
Kockaert, t. I, p. 37, 478\* ; t. II, p. 21.

- Koopman, t. II, p. 239, 268, 271, 272, 287, 291, 295, 296, 297,  
311, 318, 320, 359.  
Kops, t. II, p. 33, 58, 67.  
Kotte, t. II, p. 101.  
Kramps, t. II, p. 282.  
Kurstenier, t. II, p. 61.  
Kraecker, t. II, p. 33.  
Krahmer, t. II, p. 33, 41.  
Kuytenbrouwer, t. II, p. 28.  
Kyff, t. II, p. 68.

L

- Laasman, t. II, p. 67.  
Laar (van), t. II, p. 313, 314, 339.  
Labbeville (de), t. II, p. 562.  
Laborde, t. I, p. 561.  
Lacroix, t. I, p. 561.  
Lafayette (Marquis de), t. I, p. 100, 101 ; t. II, p. 541, 556.  
Lafeuillade, t. I, p. 35\*, 46, 294.  
Lafitte, t. II, p. 523, 549.  
Lagrange, t. I, p. 183\*.  
Lamarche, t. I, p. 45\*.  
Lamatière, t. I, p. 3.  
Lamberts (de), t. II, p. 489, 490.  
Lambinon, t. I, p. 227\*, 239, 240, 263.  
Lamir, t. II, p. 511.  
Lammartyn, t. II, p. 75.  
Lamotze, t. II, p. 496.  
Lanen, t. II, p. 92.  
Lange, t. II, p. 500, 502.  
Langlois, t. I, p. 90.  
Lannoy (Comte de), t. I, p. 63.  
Laroière (de), t. I, p. 52, 145, 164, 386.  
Latour, t. I, p. 369.  
Latour Maubourg (Marquis de), t. II, p. 583, 584, 585, 586,  
587.

- Latteur, t. I, p. 390\* ; t. II, p. 500.  
Lauwers, t. II, p. 229, 252, 283, 501, 531.  
Lauwerys, t. II, p. 74.  
Lawoestyne (Marquis de), t. II, p. 150\*, 151, 153, 158.  
Lebeau, t. I, p. 5, 45, 63\*, 105, 270 ; t. II, 493, 560, 568.  
Lebeau (D<sup>r</sup>), t. I, p. 403, 405.  
Le Beau Wandenberg, t. I, p. 347.  
Le Bon, t. II, p. 503.  
Lebœuf, t. I, p. 340.  
Leboutte, t. II, p. 74.  
Lebrun, t. II, p. 229, 531.  
Lecharlier, t. II, p. 76.  
Leclercq, t. I, p. 505.  
Leclercq, t. I, p. 45\*, 49.  
Lefevre, t. I, p. 46.  
Legrand-Gossart, t. II, p. 500, 501, 504.  
Le Grelle, t. II, p. 275, 331, 333, 334, 377, 379, 406.  
Lehon, t. II, p. 562.  
Lelyveld, t. II, p. 103\*.  
Lemaire, t. I, p. 122\*, 183.  
Lemaire, t. II, p. 506.  
Lens (Comte de), t. I, p. 311, 312, 313, 314, 417\* ; t. II, p. 17,  
33, 69.  
Le Page, t. I, p. 317.  
Lepage, t. I, p. 571.  
Lepage, t. I, p. 504.  
Lepaige, t. II, p. 251.  
Leppens, t. II, p. 478.  
Leroux, t. II, p. 511.  
Lesbroussart, t. I, p. 4, 37\*, 307, 485, 562, 575.  
l'Escart, t. II, 506.  
Letoret, t. II, p. 513.  
Leuchtenberg (Duc de), t. I, p. 248.  
Leva, t. II, p. 544.  
Lewe van Aduard, t. I, p. 252 ; t. II, p. 28, 533.  
Lhonneux, t. I, p. 503.  
Lhonneux (Colonel), t. II, p. 74.

- Libri Bagnano, t. I, p. 35\*, 293\*, 412, 567, 568, 569 ; t. II, p. 267, 342, 354, 355, 498.
- Liem (de), t. I, p. 389.
- Lieven (de), t. II, p. 342, 345.
- Lignac, t. I, p. 63\*, 105.
- Ligne (Prince L.-L. de), t. II, p. 126.
- Ligne (Prince de), t. I, p. 38, 443\*, 444, 445 ; t. II, p. 18.
- Limbourg-Stirum (Colonel van), t. I, p. 420, 426, 427, 431, 437, 457, 505, 508, 554 ; t. II, p. 14\*, 19, 86, 150.
- Limbourg-Stirum (Capitaine van), t. I, p. 421 ; t. II, p. 149.
- Limbourg-Stirum (M<sup>mo</sup>), t. II, p. 86.
- Lion, t. I, p. 314.
- List, t. I, p. 538\*, 539 ; t. II, p. 33, 52, 67.
- Löben, Sels (van), t. I, p. 175.
- Lochtmans, t. I, p. 64, 74, 199, 208\*, 212, 213, 214, 225, 227, 263, 269, 270, 338, 344.
- Logger, t. II, p. 58.
- Logger de Leyden, t. II, p. 54.
- Loix, t. II, p. 22.
- Loo (Baron de), t. I, p. 401.
- Looz-Corswarem (Prince de), t. I, p. 69.
- Loyaerts, t. I, p. 62.
- Loys d'Orsan (de), t. II, p. 6.
- Lucas, t. I, p. 512 ; t. II, p. 28\*.
- Luderus, t. II, p. 108.
- Luesemans (de), t. I, p. 313\*.
- Luloss, t. II, p. 68.
- Luxembourg (Maréchal de), t. II, p. 131.
- Lynar (Prince de), t. I, p. 28.
- Lynden van Hoevelaken, t. II, p. 442.
- Lyppens, t. II, p. 505.

### M

- Maanen (van), t. I, p. 35\*, 36, 37, 294, 413, 561, 562, 564 ; t. II, p. 13, 26, 180, 267, 341, 353, 354, 356, 416, 432, 498.
- Mackay, t. II, p. 229, 527, 531.

- Macar (de) t. II, p. 503, 509.  
Maes, t. II, p. 75.  
Maheu, t. I, p. 347.  
Maillard, t. I, p. 372\*, 373, 434, 442 ; t. II, p. 429.  
Malcorps, t. I, p. 168.  
Malherbe, t. I, p. 9, 400, 401 ; t. II, p. 54.  
Man (de), t. II, p. 62.  
Mangeim, t. II, p. 586, 587.  
Maricq, t. I, p. 69.  
Marlier, t. II, p. 273, 274.  
Marneffe (Général de), t. I, p. 279, 280, 281, 387\*, 391, 396,  
399, 400, 406 ; t. II, p. 75.  
Marneffe (de), t. II, p. 33.  
Marsin, t. II, p. 76.  
Martelaar, t. I, p. 375, 376, 378.  
Martens, t. II, p. 260.  
Martschlaeger, t. II, p. 100.  
Masson-Deneuville, t. I, p. 402\*.  
Materne, t. I, p. 64\*, 105.  
Mathieu, t. II, p. 502.  
Mathieu, t. I, p. 37.  
Mathon, t. I, p. 442\* ; t. II, p. 32.  
Matuschewitz, t. II, p. 342, 345.  
Max, t. I, p. 480.  
May, t. I, p. 175.  
Mayer, t. I, p. 569.  
Meere (Comte van der), t. I, p. 9, 46, 99\*, 293, 306, 311, 318,  
485 ; t. II, p. 23.  
Meeus (Comte F. de), t. I, p. 38.  
Meeussen, t. II, p. 275.  
Meijers, t. II, p. 239.  
Meij van Streefkerk (de), t. II, p. 437, 444.  
Melis, t. I, p. 168.  
Mellinet (Général), t. I, p. 46, 106, 108, 115\*, 123, 182, 186,  
188, 189, 190, 192, 195, 199, 203, 208, 225, 248, 501 ; t. II,  
p. 35, 54, 218, 220, 221, 223, 227, 235, 289, 334, 531, 540, 551.  
Mérian (de), t. II, p. 6.  
Mérode-Westerloo (Comte de), t. I, p. 189.

- Mérode (Comte Félix de), t. I, p. 37, 38, 75, 98, 103, 130, 179, 180, 181, 383, 427 ; t. II, p. 16, 48, 299, 301, 349, 395, 400, 416, 480, 513, 549, 551, 553, 555, 556.
- Mérode (Comte Frédéric de), t. I, p. 182, 189, 484.
- Merstraten, t. I, p. 579.
- Mertens, t. I, p. 181\*.
- Mesdach, t. II, p. 252.
- Mestdach, t. I, p. 378, 383.
- Metelerkamp, t. II, p. 442.
- Metternich (Prince de), t. I, p. 59, 445, 451.
- Meulenaere (de), f. II, p. 562, 583, 584, 587.
- Meurs (van), t. I, p. 175.
- Meyer (Général), t. I, p. 518, 521, 524, 525, 526, 534, 535, 539, 540, 543, 544, 555 ; t. II, p. 67, 84\*, 94, 106, 110, 111, 114, 125, 131, 133, 146.
- Meyer (Ch.), t. II, p. 275.
- Meyerber, t. II, p. 577.
- Meyl, t. II, p. 66.
- Meyster, t. I, p. 175.
- Michiels, t. I, p. 307, 319\*, 320, 330 ; t. II, p. 18, 24.
- Mier (Comte de), t. I, p. 59, 444, 445, 451 ; t. II, p. 19.
- Mina, t. I, p. 105, 106, t. II, p. 458.
- Misson, t. I, p. 582, 583.
- Mock, t. II, p. 67.
- Moeremans (Mathieu), t. I, p. 8 ; t. II, p. 372.
- Mohemius, t. II, p. 58.
- Mol, t. I, p. 303.
- Molinari (de), t. I, p. 263, 264, 265\*, 266, 269, 270, 271, 272.
- Moltke (Général comte de), t. I, p. 30.
- Monsigni, t. II, p. 577.
- Montegnemait, t. II, p. 282.
- Montjoie (Comtesse M. de), t. II, p. 158.
- Monu, t. II, p. 282.
- Moretus, t. I, p. 503, 504 ; t. II, p. 283.
- Morin, t. I, p. 90.
- Moskowa (Duc de la), t. II, p. 523.
- Mosselmans, t. II, p. 275.

- Moyard, t. I, p. 306, 317\*, 485, 488 ; t. II, p. 24.  
Muller, t. I, p. 42\*, 57, 59, 61, 65.  
Murat (Prince), t. I, p. 28.

N

- Nagell (de), t. II, p. 169.  
Naudoescher, t. II, p. 33.  
Neeven, t. II, p. 95.  
Nemours (Duc de), t. II, p. 157, 158, 305, 307, 309, 310, 327,  
336, 337, 350, 523, 548.  
Nepveu, t. I, p. 456\*, 458.  
Nepveu (Baron), t. II, p. 14\*, 26, 27, 35, 39, 44, 47, 57, 59, 65,  
117, 140.  
Nepveu (Madame), t. II, p. 170, 172.  
Nest (van den), t. II, p. 275.  
Neufcourt (de), t. II, p. 503, 504, 505.  
Nicolai (Jean), t. I, p. 100, 118, 121, 130, 309\*, 310, 314 ;  
t. II, p. 45, 513.  
Nicolay (Joseph), t. I, p. 306.  
Nicolo-Ysouard, t. II, p. 574, 577, 579, 581.  
Niellon, t. I, p. 46, 47\*, 49, 50, 75, 76\*, 77, 78, 79, 84, 86, 89,  
94, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 102, 104, 106, 108, 112, 114, 115,  
117, 118, 123, 124, 149, 182, 185, 186, 188, 189, 190, 191, 192,  
193, 195, 199, 203, 208, 225, 248, 390, 405, 406, 510, 553, 555 ;  
t. II, p. 35, 74, 87, 89, 92, 95, 153, 218, 220, 221, 223, 235, 334,  
527, 528, 531, 536, 551.  
Nielsen, t. II, p. 218.  
Nienhaus, t. II, p. 66.  
Nieuland (de), t. I, p. 582.  
Nieuland (de), t. II, p. 46.  
Nieuwkuyk, t. II, p. 33.  
Nique, t. I, p. 46, 99, 279, 293, 308\*, 319, 321, 324, 327, 328,  
330, 332, 333, 334, 335, 340, 342, 344, 349, 352, 356, 358, 359,  
400.  
Noenen, t. II, p. 105.

- Nollée, t. II, p. 251.  
Noot (van der), t. II, p. 126.  
Nothomb (Baron), t. I, p. 59.  
Nottebohm, t. II, p. 275.  
Nuffel (van) t. II, p. 230, 532.  
Nypels (Général), t. I, p. 164\*, 165, 219, 267 ; t. II, p. 236,  
237, 238, 243, 244, 245, 256, 257, 334, 335, 336, 348, 372, 486,  
513, 545.  
Nypels (D.), t. I, p. 267, 268, 269.  
Nys, t. I, p. 63.

0

- Ogez (d'), t. II, p. 275, 347, 348, 392, 396.  
Oldenneel (Baron van), t. I, p. 414\*.  
Olivier (L'), t. I, p. 258, 440\* ; t. II, p. 33, 76.  
Olivier (L'), t. II, p. 503, 505.  
Olomieu (Marquise d'), t. II, p. 158.  
Omphal (van), t. I, p. 484 ; t. II, p. 141\*.  
Ondermeulen, t. II, p. 69.  
Oordt (van), t. I, p. 175.  
Oosting, t. I, p. 544.  
Opdenbosch, t. I, p. 306.  
Orange (Prince G. d'), t. II, p. 131.  
Orban, t. I, p. 64\*.  
Ory, t. II, p. 76.  
Osy (Baron), t. II, p. 275, 534, 562.  
O'Sullivan de Grass, t. I, p. 505.  
Oultremont (Comtesse Ch. d'), t. II, p. 126\*.  
Oultremont (Comte d'), t. I, p. 562.  
Outies, t. II, p. 140.  
Overman, t. II, p. 370.

## P

- Pabst (van), t. II, p. 65.  
 Pache, t. II, p. 7.  
 Paets, t. I, p. 175.  
 Pajol (Comte), t. I, p. 28.  
 Pallandt (Baron van), t. II, p. 442, 444, 445.  
 Palmaert, t. I, p. 46, 427, 330 ; t. II, p. 16, 24.  
 Palmaert (J.), t. I, p. 293, 306, 316, 317, 318, 319, 344, 356, 365.  
 Palmerston (Lord), t. II, p. 342, 345, 567.  
 Panhuys (de), t. II, p. 59, 65.  
 Papelen, t. II, p. 483.  
 Parent, t. I, p. 355\*.  
 Parmentier, t. II, p. 528.  
 Paschal d'Onyn, t. II, p. 424.  
 Patoux, t. II, p. 76.  
 Paumon, t. II, p. 76.  
 Péchu, t. II, p. 509.  
 Peersoons, t. II, p. 207, 229, 252, 531.  
 Peeters, t. I, p. 189 ; t. II, p. 229, 313, 314, 360, 531.  
 Pelseneer, t. II, p. 333.  
 Perrin, t. I, p. 191, 197, 198\*, 206, 212, 226, 239, 240, 268.  
 Perron (de), t. II, p. 161.  
 Pert, t. I, p. 92.  
 Pestre (de), t. II, p. 70\*.  
 Petit, t. II, p. 509.  
 Petit (de), t. II, p. 66, 103\*, 324, 325.  
 Petithan, t. I, p. 287.  
 Pfeffel, t. II, p. 3.  
 Pfeyffer, t. I, p. 175.  
 Pharazyn, t. I, p. 103.  
 Philipse, t. II, p. 442.  
 Pickelon, t. II, p. 283.  
 Pichegru (Général), t. II, p. 8.  
 Picquet, t. II, p. 514.

- Piepers, t. II, p. 442.  
 Piercot, t. I, p. 64\*.  
 Pierron-Vijdt, t. II, p. 282.  
 Pietri, t. I, p. 28.  
 Pillion, t. II, p. 501, 506, 511.  
 Piger, t. I, p. 561.  
 Pins, t. II, p. 76.  
 Pirson, t. II, p. 561.  
 Plaisant, t. I, p. 8, 306, 326 ; t. II, p. 24\*.  
 Pletinckx (L.), t. I, p. 275.  
 Pletinckx (Lieutenant), t. II, p. 74.  
 Pletinckx, t. I, p. 45, 75, 181, 275, 276, 277, 485, 492 ; t. II, p. 23.  
 Pleizes, t. II, p. 275.  
 Podor, t. II, p. 375.  
 Poelman, t. II, p. 312, 313, 314, 338, 339.  
 Pollet, t. I, p. 270.  
 Ponsonby (Lord), t. II, p. 342, 344, 346.  
 Pontecoulant (Vicomte de), t. I, p. 50, 189, 501\* ; t. II p. 35, 161, 480, 481, 482, 483, 486, 495.  
 Posson (Baron de), t. I, p. 279, 357, 359, 363, 365 ; t. II, p. 33, 58, 69.  
 Post (Général), t. II, p. 26, 33, 38, 41\*, 51, 68, 83, 85, 86, 90, 91, 94, 95, 96, 98, 99, 100, 105, 109, 110, 111, 112, 116, 120, 121, 124, 125, 128, 129, 130, 133, 135, 136, 145, 154, 160.  
 Pouchin (Général), t. I, p. 74\*.  
 Pouillet, t. I, p. 167.  
 Pourbais, t. I, p. 333, 334, 340 ; t. II, p. 45.  
 Pradon, t. II, p. 574.  
 Prévinaire, t. I, p. 303\*, 585.  
 Prinsen, t. II, p. 149\*.  
 Prisse, t. II, p. 140.  
 Proudhon, t. I, p. 18.  
 Prusse (Prince G. de), t. II, p. 30.  
 Puhler (Comte S. de), t. II, p. 171.

Q

- Quadt (van), t. II, p. 33.  
Quinette, t. I, p. 34\*

R

- Rabaux, t. II, p. 544.  
Racine, t. I, p. 91, 92.  
Racine, t. II, p. 571, 574.  
Rahier, t. II, p. 76.  
Raikem, t. II, p. 562.  
Raingo, t. II, p. 504.  
Ramaer, t. II, p. 58, 67, 144\*.  
Randon (Maréchal), t. I, p. 25.  
Rauwet, t. II, p. 499.  
Ravenne (de), t. I, p. 279, 289, 356, 357, 359, 361, 363.  
Rechteren (van), t. II, p. 65, 112.  
Reede (Comte van), t. II, p. 435, 436, 439.  
Reille (Baron), t. I, p. 28.  
Reitzenstein (de), t. II, p. 169, 171.  
Renard, t. I, p. 15, 52\*, 54, 58, 280 ; t. II, p. 76.  
Renard (C.), t. II, p. 260.  
Renaut, t. I, p. 64.  
Renette (de), t. II, p. 75.  
Renož, t. I, p. 69\*, 70.  
Renož, t. I, p. 502, 503.  
Reuther, t. II, p. 51, 54.  
Rey, t. I, p. 373.  
Reyphins, t. I, p. 505.  
Rigano (Général), t. I, p. 289, 394\*, 396, 397, 399 ; t. II, p. 75.  
Robaulx (de), t. II, p. 561.

- Robert, t. I, p. 94\*, 95, 340.
- Robiano (Comtesse de), t. I, p. 200.
- Robiano (Comte de), 191\*, 193, 197, 198, 199, 200, 203, 209, 211, 219, 225, 226, 234, 257, 259, 260, 261, 265, 269 ; t. II, p. 239, 249, 251, 305, 306, 308, 321, 350, 351, 391, 395, 400, 538, 558.
- Rodenbach, t. I, p. 50, 76, 78\*, 79, 89, 308.
- Roël, t. II, p. 124.
- Roemer, t. II, p. 33.
- Roger, t. II, p. 230, 532.
- Rogier (Firmin), t. I, p. 7, 8, 9, 63\*, 105, 260 ; t. II, p. 548, 550.
- Rogier (Tell), t. I, p. 260.
- Rogier (Charles), t. I, p. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 22, 23, 25, 26, 63, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 74, 75, 94, 96, 100, 103, 104, 105, 106, 110, 118, 119, 130, 132, 142, 158, 160, 181, 186, 189, 190, 191, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 206, 209, 210, 211, 212, 219, 220, 225, 226, 230, 234, 238, 239, 252, 255, 256, 257, 258, 260, 261, 262, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 279, 338, 343, 358, 360, 365 ; t. II, p. 45, 48, 54, 236, 237, 238, 239, 245, 391, 395, 396, 400, 416, 474, 513, 515, 516, 528, 538, 540, 549, 552, 555, 556.
- Roguet (Général comte), t. I, p. 546.
- Roisin (Baron de), t. I, p. 440\*, 457, 473 ; t. II, p. 19.
- Roloff, t. II, p. 88\*, 129.
- Romain, t. I, p. 125.
- Rompret, t. II, p. 428.
- Rookmakers, t. II, p. 67.
- Roskam, t. II, p. 170.
- Rossaert, t. II, p. 324, 325, 326, 356, 357.
- Rossini, t. II, p. 575, 577, 578.
- Rothschild (de), t. I, p. 120.
- Roupepe, t. I, p. 37, 38, 436\*, 443, 467 ; t. II, p. 18, 21.
- Roussel, t. I, p. 71, 82\*, 83, 102, 169, 170, 171, 280, 320, 321, 322, 324, 335, 336, 337.
- Rousselle, t. I, p. 140 ; t. II, p. 500, 504.
- Rousselière (Baron de la), t. I, p. 31.

- Rouville (de), t. II, p. 57.  
Rovigo (Duchesse de), t. II, p. 150.  
Roye de Wichen (Baron de), t. II, p. 57\*, 59.  
Rozen (van), t. II, p. 442.  
Ruiter (de), t. II, p. 318, 320, 338.  
Rupertus, t. II, p. 295, 296.  
Rusette, t. II, p. 74.  
Russel (Lord), t. I, p. 551\*, 552 ; t. II, p. 137, 138, 144, 148.  
Russel (John), t. I, p. 551.  
Ryckholt (de), t. II, p. 74.  
Ryffranck, t. II, p. 491.

S

- Sacchini, t. II, p. 577.  
Sacr e, t. II, p. 354.  
Saint-Cyr-Nugues, t. II, p. 155, 157\*, 159.  
Saint-Georges (Comte de), t. II, p. 110.  
Saint-Just, t. I, p. 4.  
Salis (de), t. II, p. 58.  
Salm (Prince de), t. II, p. 171.  
Santel, t. II, p. 76.  
Sapin (G n ral), t. I, p. 326\*, 327, 328, 329, 333.  
Sarraz (de la), t. I, p. 175\*.  
Sart (de), t. II, p. 94.  
Savary, t. II, p. 576.  
Saxe (Roi de), t. II, p. 554.  
Saxe-Weimar (Duchesse Bernard), t. II, p. 30.  
Saxe-Weimar (Grand-duc de), t. I, p. 547.  
Saxe-Weimar (Duc de), t. I, p. 204, 205, 206, 210, 215, 219,  
221, 224, 227, 228, 230, 231, 233, 236, 238, 240, 244, 245, 247,  
248, 249, 256, 258, 261, 262, 401, 402, 410, 511, 512, 522, 524,  
535, 539, 540, 543, 544, 545, 547\*, 550, 552, 553, 555 ; t. II,  
p. 27, 46, 51, 53, 55, 57, 59, 60, 66, 71, 87, 91, 92, 123, 134,  
135, 139, 148, 150, 169, 267, 268, 273, 363, 527.

- Schaadt, t. I, p. 175.  
 Schavaye, t. I, p. 102.  
 Schenofski, t. II, p. 34, 42.  
 Scheppers (Lieutenant), t. I, 294.  
 Scheppers, t. II, p. 26, 35.  
 Schimmelpenninck (Baron), t. I, p. 549\* ; t. II, p. 66, 170.  
 Schimpf, t. I, p. 175.  
 Schmidt, t. I, p. 183.  
 Schneider, t. II, p. 58, 67.  
 Schoch, t. II, p. 66.  
 Schooft, t. II, p. 67.  
 Schram, t. II, p. 282.  
 Schuurman (Général), t. II, p. 18, 26, 27, 32, 35\*, 36, 37, 39, 40, 46, 65, 88.  
 Schuurman (Lieutenant), t. II, p. 59.  
 Sebastiani (Comte), t. II, p. 541, 542, 547, 548, 553, 554.  
 Sebastiani (Général), t. II, p. 158\*.  
 Secus (Baron de), t. I, p. 307\*, 425, 443, 445, 447, 465, 493 ; t. II, p. 18.  
 Secus (Baron F. de), t. I, p. 38, 427\* ; t. II, p. 16.  
 Senault, t. II, p. 497.  
 Senlaes, t. II, p. 126.  
 Senn van Basel, t. II, p. 57, 66.  
 Séron, t. II, p. 561.  
 Serraris, t. I, p. 279, 357, 442\* ; t. II, p. 32.  
 Seton, t. II, p. 563.  
 Seutin (Dr), t. I, p. 187\*.  
 Sevestre, t. I, p. 34\*.  
 Shee, t. II, p. 292, 293.  
 Siegler, t. II, p. 68.  
 Sieyès (Comte), t. I, p. 4, 33\*.  
 Silvain, t. II, p. 74.  
 Simonis, t. II, p. 65.  
 Singendonck, t. II, p. 68.  
 Siroux, t. II, p. 282.  
 Sirtema de Grovestins (Baron), t. I, p. 420, 458, 474, 475 ; t. II, p. 15\*, 19, 20, 154, 155.

- Sirvels, t. I, p. 383.  
S' Jacob, t. II, p. 42, 57.  
Sloop, t. II, p. 303, 304.  
Smedt (de), t. II, p. 562.  
Smissen (Baron van der), t. I, p. 45, 99, 280, 306, 311\*, 317  
318, 334, 423, 436, 443, 445, 447, 448, 449, 461, 466 ; t. II,  
p. 18, 23, 249, 252, 256, 257, 269, 270, 271, 272, 290, 294, 295,  
296, 297, 300, 301, 313, 314, 323, 324, 372.  
Smissen (Baron van der), t. I, p. 21.  
Smith, t. I, p. 182.  
Smits, t. II, p. 72, 239, 283, 286, 392, 396.  
Snel, t. I, p. 102, 309\*.  
Sneuwen, t. II, p. 68.  
Snollaert, t. II, p. 239.  
Snor, t. II, p. 326, 357, 358.  
Snouckaert, t. II, p. 32\*.  
Solvyns, t. II, p. 275.  
Spaye, t. II, p. 76.  
Spengler, t. II, p. 66.  
Spienaals, t. II, p. 372.  
Soudain de Niederwerth, t. I, p. 164\*.  
Spilieux, t. II, p. 479.  
Spilthooren, t. II, p. 480.  
Sprenger, t. I, p. 371, 373 ; t. II, p. 58, 67, 537.  
Spruit, t. II, p. 251.  
Stappaerts-Donnet, t. II, p. 282.  
Statte, t. II, p. 66.  
\*Steen (Baron van den), t. I, p. 10.  
Steenlet (van), t. II, p. 313, 314, 339.  
Stein d'Altenstein (Baron de), t. I, p. 418, 420.  
Steven, t. I, p. 324\*.  
Stevens, t. II, p. 74.  
Stevenotte, t. I, p. 203, 258 ; t. II, p. 538.  
Stevens, t. I, p. 37, 306, 479, 500\* ; t. II, p. 21.  
Stieldorf, t. I, p. 45, 79\*, 106.  
Stockmar (Baron), t. II, p. 565, 569.  
Stoecker (Général), t. I, p. 531\*, 534 ; t. II, p. 67, 114\*.

- Stoefs, t. I, p. 288.  
 Stoetwegen (van), t. I, p. 175.  
 Stratenus, t. II, p. 442.  
 Strock, t. II, p. 74.  
 Stuart (Lord), t. II, p. 540.  
 Stuyck, t. I, p. 351\*.  
 Suchet (Maréchal), t. I, p. 228.  
 Surlet de Chokier, t. II, p. 56, 348, 349, 350, 351, 361, 365, 366,  
 367.  
 Suys, t. II, p. 560.  
 Swemer, t. I, p. 175.

## T

- Tabor (Général de), t. I, p. 127, 145\*, 165.  
 Takon de la Motte, t. II, p. 500.  
 Tallenay (de), t. II, p. 587.  
 Talleyrand, t. II, p. 342, 344, 345.  
 Tallois (Dr), t. I, p. 93\*.  
 Tegelaar, t. II, p. 66, 87\*, 89, 90, 91.  
 Teichman, t. I, p. 443\*.  
 Tercelin, t. II, p. 509, 514.  
 Teste, t. I, p. 64\*, 105.  
 Tets (van), t. II, p. 444.  
 Thienpont, t. I, p. 319.  
 Theux (Comte de), t. II, p. 493.  
 Thiers, t. I, p. 13.  
 Thirion, t. I, p. 427\*.  
 Thysebaert (Baron de), t. I, p. 298\* ; t. II, p. 76.  
 Tiecken de Terhove (Général de), t. I, p. 283, 286\*, 387, 403,  
 404, 405, 524, 540, 541, 543 ; t. II, p. 90, 147, 544.  
 Tielemans, t. I, p. 100, 488, 503, 504 ; t. II, p. 356, 401, 402,  
 404, 407.  
 Tiers, t. II, p. 488.  
 Tindal, t. I, p. 175.  
 Toers (van), t. I, p. 505.

- Tombes (Des), t. I, p. 313, 546\* ; t. II, p. 53, 66.  
Tombes (des), t. II, p. 480, 500, 501, 504, 509, 510, 515.  
Tornaco (Baron de), t. I, p. 22.  
Totleben (Général), t. I, p. 15.  
Toussaint, t. I, p. 45\*.  
Trip (Général), t. I, p. 518 ; t. II, p. 26, 29, 51, 53\*, 68, 125.  
Trosarello, t. I, p. 542.  
Tuyll (Baron van), t. II, p. 117\*, 122.  
Twiss, t. II, p. 70.  
Tydgat, t. II, p. 488

U

- Ureulo, t. I, p. 344.  
Ursel (Duc d'), t. I, p. 38, 233, 435\*, 458, 478, 505 ; t. II, p. 19,  
21, 191, 437, 444.

V

- Vaillant, t. II, p. 442.  
Vaillant, t. I, p. 175.  
Val de Blaregnies (Comte), t. II, p. 501, 502, 503, 504, 505,  
506, 507, 510, 511, 515, 516.  
Val de Beaulieu (Comte du), t. I, p. 313\*, 443, 445, 449 ; t. II,  
p. 18.  
Valkenburg, t. II, p. 67, 133, 134.  
Van Aert, t. I, p. 203.  
Van Beneden, t. I, p. 360\*, 361.  
Van Boeckel, t. I, p. 168.  
Van Borsele, t. I, p. 384.  
Van Borstel, t. I, p. 383.  
Van Campen, t. I, p. 312.

- Van Caneghem, t. II, p. 478.  
 Van Daelen, t. I, p. 303.  
 Van de Kerkove, t. II, p. 76.  
 Van den Abeele, t. II, p. 283.  
 Van den Broeck, t. II, p. 76, 146.  
 Van den Heuvel, t. II, p. 58, 66.  
 Van den Schrieck, t. I, p. 167.  
 Van de Poele, t. I, p. 348.  
 Van de Polder, t. I, p. 204, 205 ; t. II, p. 29.  
 Van der Aa, t. I, p. 36, 414, 421, 546.  
 Van der Beken, t. II, p. 211, 229, 239, 526, 527, 531.  
 Van der Boom, t. II, p. 57, 66.  
 Van der Cammen, t. I, p. 102.  
 Van der Capellen, t. II, p. 51.  
 Van der Elst, t. I, p. 37.  
 Van der Gend, t. II, p. 275.  
 Van der Herreweghe, t. II, p. 208, 214, 215, 216, 217, 218,  
 220, 221, 223, 228, 229, 230, 416, 526, 528, 530, 535.  
 Vanderlinden (J.), t. I, p. 100, 130, 295, 296\*, 306, 343, 360,  
 503, 504 ; t. II, p. 299, 301, 395, 400, 492.  
 Vanderlinden (F.), t. II, p. 229, 531.  
 Vanderlinden, t. I, p. 330.  
 Van der Steen, t. I, p. 306, 323\* ; t. II, p. 23.  
 Vanderstraeten, t. I, p. 61 ; t. II, p. 124.  
 Van de Velde, t. II, p. 312, 313.  
 Vandevyvere, t. II, p. 74.  
 Van de Wall, t. II, p. 68, 154.  
 Van de Weyer, t. I, p. 37, 38, 46, 75, 94\*, 98, 99, 100, 101, 103,  
 119, 121, 130, 132, 142, 160, 181, 315, 425, 436, 475, 480, 485,  
 495, 562 ; t. II, p. 18, 21, 48, 259, 447, 497, 513.  
 Van de Zilver, t. I, p. 416.  
 Van Dooren, t. II, p. 169, 170.  
 Van Dooren (P.), t. II, p. 169.  
 Van Dooren (S.), t. II, p. 170.  
 Van Dormael, t. I, p. 280, 285.  
 Van Dormael (F.), t. I, p. 62, 344.  
 Van Gameren, t. I, p. 285, 482 ; t. II, p. 24.

- Van Geel, t. II, p. 324, 325.  
Van Gelder-Parys, t. I, p. 307.  
Van Gend, t. I, p. 120.  
Van Glansbeek, t. I, p. 175.  
Van Gobbelschroy, t. I, p. 109\*, 233, 435, 447, 448, 454, 505,  
563, 570, 572 ; t. II, p. 19, 191, 437, 444.  
Van Halen (Général), t. I, p. 46, 105, 106, 110, 112, 113, 114,  
115, 116, 118, 123, 124, 189, 228, 229, 248, 278, 340, 343, 344,  
345, 348, 350, 353, 354, 355, 356, 362, 363, 364, 365 ; t. II,  
p. 35, 48, 458, 486, 513.  
Van Hamme, t. II, p. 240.  
Van Hert, t. II, p. 252.  
Van Hoegarden, t. I, p. 585.  
Van Hooff, t. I, p. 57.  
Van Hooghten, t. I, p. 37 ; t. II, p. 252.  
Van Hulst, t. I, p. 105.  
Van Kampen, t. II, p. 69.  
Van Langendonck, t. II, p. 229, 531.  
Van Linden, t. II, p. 360.  
Van Meenen, t. I, p. 289, 324\*, 325, 326 ; t. II, p. 417, 428,  
561.  
Van Meirstraten, t. II, p. 251, 562.  
Van Minick, t. I, p. 383.  
Van Munster, t. I, p. 168.  
Van Nes, t. II, p. 124.  
Van Oirschoot, t. II, p. 166.  
Van Remoortere, t. I, p. 400\*, 511 ; t. II, p. 75.  
Van Rumpey, t. I, p. 533.  
Van Spijk, t. II, p. 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319,  
322, 326, 337, 339, 341, 356.  
Van Uchelen, t. I, p. 383.  
Van Volden (Baron), t. I, p. 37.  
Vapereau, t. I, p. 93, 265.  
Vauthier, t. I, p. 441.  
Verbaexe, t. II, p. 251.  
Verbist, t. II, p. 282.  
Verdussen, t. II, p. 239, 392, 396.  
Vergauwen, t. II, p. 484.

- Verhaegen, t. I, p. 9.  
Verheyen, t. II, p. 252, 413, 414.  
Verhyden, t. I, p. 364.  
Verlaet, t. II, p. 131.  
Verloe, t. I, p. 344.  
Verluyten, t. II, p. 45\*.  
Vermasen, t. II, p. 62.  
Vermeulen, t. II, p. 251, 392, 396.  
Vermoelen; t. II, p. 275, 283.  
Verschaeren, t. II, p. 326.  
Verschueren, t. II, p. 229, 531.  
Verschuylen, t. II, p. 229, 531.  
Verseyden, t. I, p. 578, 586 ; t. II, p. 416, 558.  
Verspick, t. II, p. 76.  
Verstolk van Seelen, t. II, p. 64, 444.  
Verteneuil, t. II, p. 507.  
Vertongen, t. II, p. 201.  
Vervoort, t. II, p. 275.  
Veydt, t. II, p. 275.  
Vignerou, t. I, p. 142, 386, 400, 412, 414, 524.  
Vilain XIV, t. II, p. 568.  
Villars (de), t. II, p. 29, 30.  
Villers, t. II, p. 252.  
Vincent (Baron de), t. I, p. 276.  
Vinck (Général de), t. II, p. 98.  
Viron (Baron de), t. I, p. 37.  
Vleminckx, t. I, p. 187, 306, 314\*, 315, 575 ; t. II, p. 24.  
Vleminckx (M<sup>me</sup>), t. I, p. 315.  
Voet, t. II, p. 33.  
Vreede, t. II, p. 169.  
Vuylsteke, t. II, p. 260.

**W**

- Waas (Van), t. II, p. 101.  
Wafelaer, t. II, p. 252.  
Wageneer (De), t. I, p. 294\*, 567, 568, 578.

- Wageningen, t. II, p. 68.  
Waldburg Turchses (Comte van), t. II, p. 436.  
Waldkirch (de), t. I, p. 421\*.  
Walkiers, t. II, p. 74.  
Walkher, t. II, p. 68.  
Wallet, t. II, p. 74.  
Wappers, t. I, p. 76.  
Warzée, t. I, p. 105.  
Wassenaer (Comtesse de), t. II, p. 21\*.  
Wautelée, t. II, p. 252.  
Wauters, t. I, p. 61.  
Wauters (G.), t. II, p. 283.  
Wauthier (de), t. I, p. 524 ; t. II, p. 490, 491, 494.  
Wauthier (Général), t. I, p. 300, 304, 422, 475, 565, 568, 572,  
573 ; t. II, p. 13, 21, 498.  
Weber, t. II, p. 577.  
Weetsel, t. II, p. 283.  
Wegenhuisen, t. I, p. 175.  
Weissenbruch, t. I, p. 325.  
Wellens (de), t. I, p. 37, 471 ; t. II, p. 21.  
Wellens, t. I, p. 432 ; t. II, p. 189, 194, 204, 205, 206, 207, 239.  
Wellington (Duc de), t. II, p. 8, 9, 10.  
Wenstenraed, t. I, p. 105.  
Werbrouck-Pieters, t. II, p. 240, 275.  
Werner, t. II, p. 49.  
Westenberg, t. II, p. 345.  
Wildeman, t. II, p. 55\*, 61.  
Wilhelmie, t. II, p. 66.  
Willane, t. I, p. 341, 343.  
Willink, t. II, p. 443.  
Wilmot, t. I, p. 108.  
Wilson, t. I, p. 175.  
Wimmer, t. II, p. 33, 108.  
Wissekerke (van), t. II, p. 58.  
Wissenberg, t. II, p. 342.  
Wusten, t. II, p. 76.  
Wyck (van der), t. I, p. 175, 205 ; t. II, p. 28\*, 416, 539.  
Wyns, t. II, p. 504.

**X**

Xhenemont (de), t. I, p. 454\*, 457.

**Y**

Ysabeau, t. I, p. 34\*.

Yekholt, t. II, p. 76.

Yermoloff, t. I, p. 105, 106, 229.

**Z**

Zantis (Baron de), t. II, p. 75.

Zwenker, t. I, p. 532, 553.

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
Biographie du lieutenant général baron de Constant Rebecque . .	3
Extraits du journal du lieutenant général baron de Constant Rebecque . . . . .	13
Verhaal van het voorgevallene in Antwerpen van den 28 <sup>n</sup> Augustus 1830 tot den 1 <sup>n</sup> Mei 1831, door een ooggetuige . . . . .	177
Documents inédits . . . . .	415
Liste des personnes citées . . . . .	589

---

---

3013. — Soc. an. M. Weissenbruch, imprimeur du Roi, Bruxelles

---